

PRÉF 41  
10.12.20

DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD**

**MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICES POUR  
L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU  
POTABLE**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES**



## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS GENERALES .....</b>	<b>4</b>
<b>FICHE N°1. Préambule .....</b>	<b>5</b>
<b>FICHE N°2. Objectifs du marché .....</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE 2 - EXPLOITATION – DISPOSITIONS GENERALES .....</b>	<b>9</b>
<b>FICHE N°3. Point de départ de l'exploitation .....</b>	<b>10</b>
<b>FICHE N°4. Période de tuilage.....</b>	<b>11</b>
<b>FICHE N°5. Continuite du service .....</b>	<b>13</b>
<b>FICHE N°6. Exploitation courante des installations .....</b>	<b>14</b>
<b>FICHE N°7. Astreintes et interventions .....</b>	<b>16</b>
<b>FICHE N°8. Insuffisance des installations.....</b>	<b>18</b>
<b>FICHE N°9. Bâtiments, locaux.....</b>	<b>19</b>
<b>FICHE N°10. Entretien des espaces verts .....</b>	<b>20</b>
<b>FICHE N°11. Environnement des sites .....</b>	<b>23</b>
<b>FICHE N°12. Instruction des autorisations d'urbanisme et de travaux .....</b>	<b>24</b>
<b>FICHE N°13. Travaux confiés au prestataire.....</b>	<b>25</b>
<b>FICHE N°14. Voirie .....</b>	<b>30</b>
<b>FICHE N°15. Renforcements, extensions et déplacements de canalisations .....</b>	<b>31</b>
<b>FICHE N°16. Intégration de nouveaux ouvrages .....</b>	<b>33</b>
<b>FICHE N°17. Accès aux sites.....</b>	<b>35</b>
<b>CHAPITRE 3 - DONNEES DU SERVICE .....</b>	<b>36</b>
<b>FICHE N°18. Plateforme d'échange et de stockage des données et informations .....</b>	<b>37</b>
<b>FICHE N°19. Données du service.....</b>	<b>39</b>
<b>FICHE N°20. Inventaire des biens du service .....</b>	<b>42</b>
<b>FICHE N°21. Plans.....</b>	<b>44</b>
<b>FICHE N°22. Système d'information géographique (SIG).....</b>	<b>46</b>
<b>FICHE N°23. Fichier des abonnés.....</b>	<b>50</b>
<b>CHAPITRE 4 - RELATIONS AVEC LES USAGERS ET LES TIERS .....</b>	<b>51</b>
<b>FICHE N°24. Règlement du service et régime des abonnements .....</b>	<b>52</b>
<b>FICHE N°25. Actions de communication.....</b>	<b>55</b>
<b>CHAPITRE 5 - EXPLOITATION DU RESEAU.....</b>	<b>57</b>
<b>FICHE N°26. Entretien et reparations .....</b>	<b>58</b>

<b>FICHE N°27.</b>	<b>Intégration des réseaux privés .....</b>	<b>61</b>
<b>FICHE N°28.</b>	<b>Branchements.....</b>	<b>62</b>
<b>FICHE N°29.</b>	<b>Compteurs .....</b>	<b>66</b>
<b>FICHE N°30.</b>	<b>Qualité de l'eau.....</b>	<b>72</b>
<b>FICHE N°31.</b>	<b>Quantité et pression.....</b>	<b>74</b>
<b>FICHE N°32.</b>	<b>Performances du reseau.....</b>	<b>75</b>
<b>FICHE N°33.</b>	<b>Lutte contre l'incendie .....</b>	<b>79</b>
<b>FICHE N°34.</b>	<b>Etudes informatique du fonctionnement du réseau.....</b>	<b>81</b>
<b>CHAPITRE 6 -</b>	<b>EXPLOITATION DES OUVRAGES .....</b>	<b>82</b>
<b>FICHE N°35.</b>	<b>Gestion des perimètres de protection des points d'eau.....</b>	<b>83</b>
<b>FICHE N°36.</b>	<b>Ouvrages de production et d'adduction – Provenance de l'eau .....</b>	<b>84</b>
<b>FICHE N°37.</b>	<b>Téléalarme – télésurveillance – télégestion .....</b>	<b>85</b>
<b>FICHE N°38.</b>	<b>Renouvellement.....</b>	<b>86</b>
<b>CHAPITRE 7 -</b>	<b>RELATIONS ENTRE LE PRESTATAIRE ET LA CCGC .....</b>	<b>89</b>
<b>FICHE N°39.</b>	<b>Comité de pilotage et réunions de service.....</b>	<b>90</b>
<b>FICHE N°40.</b>	<b>Information permanente de la CCGC .....</b>	<b>91</b>
<b>FICHE N°41.</b>	<b>Rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service .....</b>	<b>92</b>
<b>FICHE N°42.</b>	<b>Informations techniques .....</b>	<b>94</b>

## CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

INN 3399  
08.01.01



**FICHE N°1. PRÉAMBULE**

THEMATIQUES	DISPOSITIONS
<p>Le présent marché a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exploitation, l'entretien et la maintenance des installations du service public de l'eau potable de la Communauté de Communes du Grand Chambord (CCGC) dont les installations correspondantes sont listées en annexe. Ce périmètre inclut les communes suivantes : Bauzy, Bracieux, Chambord, Crouy-sur-Cosson, Fontaines-en-Sologne, La Ferfé-Saint-Cyr, Montlivault, Mont-Près-Chambord, Neuvy, Saint-Laurent-Nouan, Thury et Tour-en-Sologne.</li> </ul> <p>Les communes membres de la CCGC suivantes ne sont pas incluses dans le périmètre du contrat, étant membres d'un syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable : les communes de Huisseau-sur-Cosson et Saint-Claude-de-Diray sont membres du SMAEP Saint-Claude-de-Diray, et les communes de Maslives et Saint-Dyé-sur-Loire sont membres du SMAEP de Saint-Dyé-sur-Loire.</p> <p><b>Objet</b></p> <p>L'exécution du présent marché doit se faire dans le respect de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La continuité du service public,</li> <li>- La sécurité et protection de la santé,</li> <li>- La conservation du patrimoine,</li> <li>- La protection de l'environnement.</li> </ul>	
Durée du marché et délai d'exécution	La durée du marché est fixée à 7 ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2021. Son échéance est fixée au 31 décembre 2027.

THEMATIQUES	DISPOSITIONS
	<p>Les prestations objets du présent marché respectent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dispositions du Code général des collectivités territoriales, du Code de l'environnement, du Code de la santé publique,</li> <li>- Les dispositions mentionnées dans les normes :</li> </ul> <p>Références</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o NF P15-900-1 : Services publics locaux - Lignes directrices pour les activités de service dans l'alimentation en eau potable et dans l'assainissement - Partie 1 : service à l'usager ;</li> <li>o NF P15-900-4 : Services publics locaux - Lignes directrices pour les activités de service dans l'alimentation en eau potable et dans l'assainissement - Partie 4 : gestion d'un système d'alimentation en eau potable.</li> </ul>
	<p>Le prestataire devra se conformer aux textes en vigueur (Code de la Voie Routière notamment), aux règlements de voirie, ainsi qu'aux prescriptions de servitude existantes.</p> <p>L'exercice des droits du prestataire sur les voies publiques ou privées sera subordonné à l'existence des autorisations que le prestataire se charge d'obtenir auprès de l'autorité compétente. Il devra transmettre une copie de ces autorisations pour information à la CCGC et à la mairie concernée avant toute intervention sauf pour les cas d'urgence.</p> <p>La CCGC fourmira au prestataire copie de toutes les conventions de servitude de passage de canalisations en terrain privé en sa possession.</p>



## FICHE N°2. OBJECTIFS DU MARCHÉ

THEMATIQUES	DISPOSITIONS
<b>Obligation d'entretien</b>	<p>Les travaux d'entretien et de réparations courantes comprennent toutes les opérations permettant d'assurer le maintien en état de fonctionnement des installations jusqu'au moment où leur vétusté ou une défaillance rend nécessaire des travaux de renouvellement ou de grosses réparations.</p> <p>Tous les ouvrages, équipements et matériels permettant la gestion du service de l'eau, y compris les équipements de télégestion et de radiotéléphone, les compteurs et les branchements, seront ainsi entretenus en bon état de fonctionnement, de conservation et d'aspect et réparés par les soins du titulaire à ses frais.</p> <p>Les travaux d'entretien et de réparations courantes comprennent également les opérations de nettoyage permettant de garantir l'hygiène et la propreté des installations et de leurs abords, y compris l'entretien des espaces verts à l'intérieur des clôtures, et sur une bande de 1m à l'extérieur des clôtures dans le cas où l'entreprise est sous domaine public ou domaine privé de la Collectivité.</p>
<b>Astreintes</b>	<p>Le prestataire mettra en place un service d'astreinte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 24 heures sur 24,</li> <li>- 365 jours par an,</li> <li>- Avec un délai d'intervention de 60 minutes maximum à compter de l'heure d'appel de la téléalarme, d'un usager ou autre.</li> </ul>
<b>Renouvellement</b>	<p>L'entretien des installations est préventif et curatif. Tous les travaux et prestations occasionnés directement ou indirectement par un manquement d'entretien seront à la charge du prestataire, y compris les renouvellements.</p>
<b>Information de la CCGC</b>	<p>Le prestataire sera tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'apporter tous les éléments en sa possession nécessaires à la CCGC pour exercer ses prérogatives,</li> <li>- de prévenir sans délai la CCGC de tout problème survenant dans l'exploitation des ouvrages,</li> <li>- de tenir un journal de bord des opérations d'entretien et de réparation réalisées.</li> </ul> <p>Les documents sont régulièrement mis à jour par le prestataire et transmis à la CCGC.</p>
<b>Défaut du prestataire</b>	<p>En cas de manquement de la part du prestataire, la CCGC pourra faire procéder à l'exécution d'office des travaux nécessaires au fonctionnement du service, 48 heures après une mise en demeure restée sans résultat aux frais du prestataire.</p>



THEMATIQUES	DISPOSITIONS
<b>Cas d'urgence</b>	Le prestataire sera autorisé à informer directement la Préfecture en cas de problème susceptible de générer des conséquences importantes sur le milieu naturel ou la sécurité et la santé publique s'il n'a pu joindre la CCGC. Il devra informer cette dernière en parallèle

SAUR  
du Grand Chambord – Exploitation du service public d'eau potable  
Cahier des clauses techniques particulières  
Version 2019  
08.01.01

## **CHAPITRE 2 - EXPLOITATION - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

REF  
10.12.2012

SAUR



### **FICHE N°3. POINT DE DÉPART DE L'EXPLOITATION**

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS
<b>En début de marché - ouvrages existants</b>	Le prestataire prendra en exploitation l'ensemble des biens existants constituant le service dans l'état où ils se trouvent et ne peut invoquer à aucun moment leur état pour se soustraire aux obligations du présent marché.

DU 11 JUIN  
2022

## FICHE N°4. PÉRIODE DE TUILAGE

THEMATIQUES	DISPOSITIONS
<b>Définition de la période de tuilage</b>	<p>La période de tuilage est la période allant de la date de notification du contrat à la date de prise d'effet des prestations.</p> <p>Le prestataire n'exploite pas le service durant cette période et ne perçoit aucune rémunération. Les coûts supportés par le prestataire pendant la période de tuilage sont inclus dans les tarifs du service.</p> <p>Pendant la période de tuilage, le prestataire met en œuvre les stipulations suivantes, sans préjudice de toutes autres diligences qui s'avèreraient utiles pour assurer la parfaite continuité du service public à la date de prise d'effet du marché.</p>
<b>Personnel</b>	<p>Le prestataire doit prendre toute mesure pour disposer de tous les moyens humains nécessaires à l'exploitation du service à la date de prise d'effet du marché.</p>
<b>Préparation technique</b>	<p>Le prestataire prend toutes dispositions utiles au plan technique pour que soit assurée la parfaite continuité du service à la prise d'effet du marché.</p> <p>A ce titre, le prestataire prend connaissance du service de manière approfondie au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des documents remis dans le cadre de la consultation préalable à l'attribution du présent marché ainsi que de ceux qui lui sont remis pendant la période de tuilage,</li> <li>- De visites des équipements qu'il pourra solliciter auprès du maître d'ouvrage,</li> <li>- De questions qu'il pourra adresser au maître d'ouvrage, de façon à assurer une parfaite continuité d'exploitation dès le 31 décembre 2020 à minuit.</li> </ul> <p>Pour les visites précitées, un ou plusieurs représentant(s) du maître d'ouvrage est (sont) systématiquement présent(s).</p> <p>Le prestataire s'accorde avec l'exploitant sortant, notamment dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relèvement des compteurs d'eau et débitmètres,</li> <li>- Etat des lieux – inventaires,</li> <li>- Numéro d'appel pour le maître d'ouvrage.</li> </ul>



THEMATIQUES	DISPOSITIONS
<b>Branchements neufs</b>	Par principe, du 15 novembre 2020 au 15 décembre 2020, l'exploitant sortant et le maître d'ouvrage réceptionnent les demandes de devis de branchements neufs isolés, l'exploitant sortant établit les relevés techniques sur terrain et le maître d'ouvrage réalise le devis, sur la base du barème des prix annexé au présent contrat.  Le prestataire réalise à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 les branchements commandés du 15 novembre 2020 au 15 décembre 2020. Les demandes de devis effectuées auprès de l'exploitant sortant ou du maître d'ouvrage entre le 15 décembre 2020 et le 31 décembre 2020 à minuit ne seront pas instruites par ces derniers mais adressées au prestataire.
<b>Contentieux, sinistres et litiges</b>	Le prestataire est informé des contentieux, sinistres et litiges en cours relatifs à l'exploitation.



15.11.2020  
15.12.2020  
31.12.2020

## FICHE N°5. CONTINUITÉ DU SERVICE

THEMATIQUE	DESCRIPTIF	DATES / DELAIS	PENALITES N°
<b>Dispositions générales</b>	<p>L'eau est mise à la disposition des abonnés en permanence, sauf en cas de force majeure, dans les cas prévus au règlement de service et dans les cas ci-dessous.</p> <p>Le prestataire est tenu d'informer la CCGC (Service environnement et Service facturation) de toute interruption dans les conditions prévues au règlement de service.</p>	En permanence	7.1 à 7.3 et 8
<b>Arrêts spéciaux</b>	<p>Sous réserve de l'autorisation de la CCGC, le service peut être interrompu en cas de raccordements, renforcements ou d'extensions, sans que ces interruptions ne donnent lieu à sanction.</p> <p>Les conditions sont fixées dans le règlement de service en lien avec la CCGC.</p>	En permanence	-
<b>Arrêts d'urgence</b>	<p>Pour les interventions sur le réseau en cas d'accidents ou de force majeure exigeant une interruption immédiate, le prestataire est autorisé à prendre les mesures nécessaires à la condition d'en aviser la CCGC dans le plus bref délai.</p>	En permanence	10.1 à 10.3



## FICHE N°6. EXPLOITATION COURANTE DES INSTALLATIONS

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALTIES
<b>Dispositions générales</b>	<p>Tous les biens du service mis à disposition du prestataire sont entretenus en bon état de fonctionnement, de conservation et d'aspect et réparés par les soins du prestataire.</p> <p>L'entretien à la charge du prestataire est tant préventif que curatif. Tous les travaux et prestations occasionnés directement ou indirectement par un manque d'entretien sont à la charge du prestataire.</p> <p>Le périmètre d'intervention du prestataire s'établira de la limite parcellaire des sites de production (le cas échéant, la limite des clôtures), jusqu'au clapet anti-retour éventuel ou joint après compteur des usagers.</p>		
<b>Entretien à la charge du prestataire</b>	<p>Tous les ouvrages, équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation, y compris les branchements, seront entretenus en bon état de fonctionnement, de conservation et d'aspect et réparés par les soins du prestataire à ses frais.</p> <p>Les travaux d'entretien et de réparations courantes comprendront également les opérations de nettoyage permettant de garantir l'hygiène et la propreté des installations et de leurs abords, et l'entretien des espaces verts conformément aux dispositions de la fiche n°10 Entretien des espaces verts.</p> <p>Ces opérations ont en outre pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De maintenir aux bâtiments et ouvrages un aspect intérieur et extérieur satisfaisant ;</li> <li>- De maintenir un environnement agréable en entretenant convenablement le site, les abords des bâtiments et autres installations ;</li> <li>- D'éliminer tous les déchets produits par le fonctionnement du service ;</li> <li>- D'éviter les risques de nuisances pour le voisinage et d'atteinte à l'environnement qui peuvent résulter du fonctionnement des installations.</li> </ul>	<p>En permanence</p> <p>En permanence</p>	<p>10.1 à 10.3</p> <p>En permanence</p>
	L'entretien à la charge du prestataire sera préventif et curatif. Tous les travaux et prestations occasionnés directement ou indirectement par un manque d'entretien seront à sa charge.		En permanence



THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALTIES
	<p>Le prestataire établira un stock de pièces de rechange pour assurer les réparations sans délais sur les ouvrages et équipements le nécessitant.</p> <p>Tous les travaux effectués par le prestataire dans le cadre du marché devront être conformes aux normes réglementaires en vigueur.</p> <p>Faute par le prestataire de pourvoir à l'entretien des biens du service, la CCGC pourra faire procéder à l'exécution d'office des travaux nécessaires au fonctionnement du service, 48 heures après une mise en demeure restée sans résultat aux frais du prestataire.</p>	Dès l'entrée en vigueur du contrat	
	<p>Le prestataire réalisera un état des lieux de l'ensemble des équipements sous 3 mois à compter de l'entrée en vigueur du contrat.</p> <p>Cet inventaire contradictoire a pour but d'identifier puis de compléter les informations, de réajuster le planning de renouvellement afin de déployer une politique de maintenance ad hoc</p> <p>Cet état des lieux sera mis à jour chaque année.</p> <p><b>Etat des lieux</b></p> <p>L'ensemble des données collectées sera alors enregistré et mis à jour dans un outil de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) : « GAM&amp;EAU »</p> <p>La mise à jour annuelle de l'état des lieux sera mise à disposition de la CCGC dans les conditions décrites par la fiche n°18 Plateforme d'échange et de stockage des données et informations.</p>	<p>Etat des lieux initial sous 3 mois</p> <p>Mise à jour chaque année</p> <p>5</p>	<p>100 %</p> <p>100 %</p> <p>100 %</p> <p>100 %</p>



## FICHE N°7. ASTREINTES ET INTERVENTIONS

THEMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHEANCES / DELAIS	PENALITES N°
<b>Période d'astreintes</b>	<p>Le prestataire mettra en place un service d'astreinte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 24 heures sur 24,</li> <li>- 365 jours par an.</li> <li>- Avec un délai d'intervention de 60 minutes maximum à compter de l'heure d'appel de la téléalarme, d'un usager ou autre.</li> </ul> <p>Il mettra en place un accueil téléphonique pour les usagers. Cet accueil devra permettre de répondre à des questions nécessitant une réponse ou une intervention immédiate auprès des usagers qui en font la demande. A titre secondaire, la CCGC assurera en cas de demande d'un usager ou d'un élu un accueil, pendant ses heures ouvrées. Elle informera le prestataire des demandes par mail ou par téléphone.</p>	Dès notification	
<b>Délai d'intervention</b>	<p>Le prestataire devra intervenir au plus tard une (1) heure suivant la connaissance du sinistre afin d'assurer la continuité du service public.</p> <p>Il devra mettre en œuvre un dispositif d'alerte humain et/ou électronique.</p>	1 heure	11.3

THEMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHEANCES / DELAIS	PENALITES N°
<b>Réparations</b>	Lorsque les réparations des conséquences de la crise rendent indispensables une intervention de la CCGC, le prestataire lui présente le plus rapidement possible un plan d'action à mettre en œuvre pour rétablir une alimentation normale en eau. Les opérations sont alors exécutées dans les conditions prévues au présent contrat.	En permanence	-
<b>Information à la CCGC</b>	En cas de panne ou de tous dysfonctionnements, le prestataire devra impérativement prévenir la CCGC par mail.	2 heures	2
<b>Information à l'administration</b>	Le prestataire sera autorisé à informer directement la Préfecture en cas de problème susceptible de générer des conséquences sur la sécurité et la santé publique ou sur le milieu naturel, s'il n'a pu joindre la CCGC. Il devra cependant rédiger un mail ou un courrier pour avertir la CCGC, même lorsqu'un problème se pose la nuit ou le week-end.	2 heures	2
<b>Coordonnées téléphoniques</b>	<p>Dès l'entrée en vigueur du contrat, le prestataire mettra à la disposition de la CCGC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un numéro de téléphone en 02 dédié à vos abonnés, prioritaire par rapport aux autres lignes consommateurs. Il est prioritairement reçu sur le conseiller clientèle dédié basé à Vineuil</li> <li>- Un numéro de téléphone en 07 dédié à la collectivité</li> <li>- Un numéro de téléphone non surtaxé lui permettant de joindre directement un agent de l'équipe d'astreinte. Le numéro est communiqué à la CCGC dès l'entrée en vigueur du contrat. Ce numéro est mis à la disposition des usagers du service pour toute alerte ou besoin d'ordre technique.</li> <li>- Les coordonnées du chargé de clientèle dédié ;</li> <li>- Une adresse mail via laquelle les échanges peuvent avoir lieu.</li> <li>- Un organigramme d'astreinte comportant des photos du personnel et leur numéro de téléphone, il devra être tenu à jour. Cet organigramme est annexé au présent contrat.</li> </ul>	Dès le début du contrat	-

## FICHE N°8 INSUFFISANCE DES INSTALLATIONS

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITES
Obligations d'information du prestataire	<p>Lorsque le prestataire constatera une insuffisance des installations du service, du fait,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit d'un accroissement des volumes consommés, imprévisibles au moment de la signature du contrat ;</li> <li>- Soit d'une évolution effective de la législation ou de la réglementation applicable qui génère un franchissement prévisible des limites de qualité des eaux.</li> </ul> <p>Il informera immédiatement la CCGC par mail en lui fournissant un rapport détaillé analysant la situation et une proposition de programme de travaux.</p> <p>Il procédera à cette information dans un délai de 15 jours maximum après la constatation de l'insuffisance suffisant pour permettre l'adoption et la mise en œuvre des mesures destinées à remédier à la détérioration constatée. Il fera la proposition de programme de travaux sous un mois.</p>		
Rôle de la CCGC	<p>La CCGC examinera et mettra en œuvre les mesures nécessaires dans un délai compatible avec la situation du service.</p>		
Responsabilité du prestataire	<p>La responsabilité du prestataire sera engagée vis à vis de la CCGC ou des tiers notamment dans les cas où :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La détérioration de la situation était normalement prévisible à la date de la signature du présent contrat ;</li> <li>- L'information et les propositions qui lui incombent n'ont pas été transmises à la CCGC en temps utile ;</li> <li>- Ces propositions s'avèrent inadaptées.</li> </ul> <p>Dans tous les cas, le prestataire assurera l'exploitation des biens existants au mieux de leurs possibilités, jusqu'au retour à une situation normale résultant de la mise en œuvre des mesures décidées d'un commun accord ou imposées par le préfet ou les autorités judiciaires.</p>		



## FICHE N°9. BÂTIMENTS, LOCAUX

THEMATIQUE	DISPOSITION	ECHEANCES / DELAIS	PENALITES N°
<b>Entretien courant</b>	<p>Le prestataire sera chargé de l'entretien et de réparations courantes qui comprennent également les opérations de nettoyage permettant de garantir l'hygiène et la propreté des installations et de leurs abords.</p> <p>Cet entretien est préventif et curatif. Toutes les réparations occasionnées directement ou indirectement par un manque d'entretien sont à la charge du prestataire.</p> <p>Faute par le prestataire de pourvoir à l'entretien des biens du service, la CCGC peut faire procéder, aux frais du prestataire, à l'exécution d'office des travaux nécessaires au fonctionnement du service, 48 heures après une mise en demeure restée sans résultat.</p> <p>Il veillera au fonctionnement des chauffe-eaux, dont les réparations et le renouvellement seront à sa charge. Il en est de même pour les sanitaires.</p>	En permanence	10.1 à 10.3
<b>Humidité</b>	<p>Le prestataire devra surveiller si des traces d'humidité à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments apparaissent. Il devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer la CCGC de ses observations,</li> <li>- Indiquer à la CCGC l'origine de l'humidité,</li> <li>- Nettoyer les traces pour éviter toute prolifération.</li> </ul>	En permanence	10.1 à 10.3
<b>Meubles et outillage</b>	<p>Les meubles et l'outillage présents dans les bâtiments et locaux à l'entrée en vigueur du contrat seront maintenus en bon état. Leur renouvellement sera à la charge du prestataire et biens de retour.</p>	En permanence	10.1 à 10.3



## FICHE N°10. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

THEMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHEANCES / DELAIS	PENALITES N°
Objet	<p>Le prestataire effectuera toutes les prestations nécessaires dans le but d'assurer un entretien permanent des espaces verts des sites et d'en améliorer l'aspect, cela dans le respect des règles de l'art.</p>		
Zéro-phyto	<p>La CCGC souhaite s'inscrire dans la démarche « zéro-phyto » préconisée par le Grenelle de l'Environnement.</p> <p>Le prestataire devra mettre en œuvre des pratiques adaptées :</p> <p>Le prestataire pratique la démarche « zéro phyto » et son éventuel sous-traitant a un contrat qui confirme cette démarche. Le prestataire met en place une gestion différenciée des espaces verts. Deux types de zones sont distinguées : les zones avec tonte régulière pour rendre les ouvrages accessibles pour leur exploitation ; les zones avec fauchage tardif pour favoriser la biodiversité des sites.</p>		
Entretien des pelouses	<p>Les pelouses seront tondues au moins une fois par an.</p> <p>La composition de certains sites donne lieu à la distinction de deux zones d'entretien. Les sites, où une gestion différenciée est instaurée, sont définis dans les fiches descriptives des ouvrages annexées au présent CCTP. Deux types de zones sont distinguées : les zones avec tonte régulière 4 fois par an pour rendre les ouvrages accessibles pour leur exploitation ; les zones avec fauchage tardif pour favoriser la biodiversité des sites : 1 fois par an pour les sites en campagne et 2 fois par an pour les sites urbains (juin et octobre/novembre)</p>	<p>Chaque fois que nécessaire</p>	10.1 à 10.3

THEMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHEANCES / DELAIS	PENALITES N°
<b>Entretien des surfaces sablées, stabilisées, gravillonnées, enrobées</b>	<p>Le prestataire devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour maintenir les surfaces sablées, stabilisées, gravillonnées sans herbes ainsi que les bordures, les clôtures, les haies et massifs d'arbres et d'arbustes.</p> <p>Le prestataire choisira la technique à utiliser la plus appropriée en fonction de l'espace.</p> <p>L'entrée des sites sera également entretenu.</p>	Chaque fois que nécessaire	10.1 à 10.3
<b>Entretien des haies massifs d'arbres et d'arbustes</b>	<p>Les haies, massifs d'arbres et arbustes seront taillés au moins 1 fois par an. La taille et la période de taille seront adaptées à l'espèce. La taille comprend les côtés et les plateaux. Ils auront une taille fonctionnelle pour ne pas prendre d'ampleur. Les jeunes haies seront entretenues de façon à penser à leur port et leur ampleur futurs. Les végétaux seront taillés de sorte à ne créer aucune gêne ou même un danger pour les usagers à proximité d'un passage, d'une voie d'un escalier, d'un bâtiment, d'un ouvrage, d'une armoire, d'une clôture.... Les branches dépassant des clôtures seront coupées.</p> <p>La hauteur des haies ne devra pas augmenter, elle sera au maximum de 2 m. Les haies basses ne devront pas prendre de hauteur. Pour certaines haies déterminées, le plateau ne sera pas taillé.</p> <p>Il sera vérifié qu'aucune autre espèce ne colonise cet espace sinon elle sera extraite.</p> <p>Les arbres, arbustes présentant un danger seront abattus.</p>	Chaque fois que nécessaire	10.1 à 10.3
<b>Ramassage des feuilles</b>	<p>En fonction des espèces sur site, aux périodes concernées, le prestataire effectuera le ramassage et l'évacuation des feuilles mortes.</p>	-	Chaque fois que nécessaire

THEMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHENANCES / DELAIS	PENALITES Nº
	<p>Pour certaines parties de sites déterminés, la végétation auprès de la clôture devra être entretenue afin qu'elle ne prolifère pas davantage.</p> <p>Le prestataire devra effectuer l'enlèvement des détritus, papiers, pierres, bois morts ou autres déchets présents sur ces surfaces.</p> <p>La végétation ne devra pas entraver les accès, les ouvertures, ni être présente dans ou sur les ouvrages sinon elle sera enlevée.</p> <p>L'entretien courant de l'ensemble des espaces verts comprendra tous les soins nécessaires pour maintenir en parfait état de propreté toutes les parties citées précédemment sur les différents sites.</p> <p>Le prestataire préviendra immédiatement la CCGC et réalisera des propositions pour éradiquer le phénomène en cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de colonisation d'un espace par certains organismes nuisibles,</li> <li>- d'arbres pouvant générer un danger, ceux-ci étant fragilisés par une raison quelconque (maladie, tempête...),</li> </ul> <p>Les opérations résultant éventuellement de ce diagnostic seront à la charge de la CCGC.</p> <p>Toute modification que le prestataire serait amené à proposer, en vue d'améliorer l'aspect fonctionnel ou esthétique de l'espace vert ou de l'entretien devra être soumise à la CCGC.</p>	<p>Chaque fois que nécessaire</p> <p>10.1 à 10.3</p>	



## FICHE N°11. ENVIRONNEMENT DES SITES

THEMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHEANCES / DELAIS	PENALITES
<b>Réseaux divers</b>	<p>Le renouvellement de l'éclairage extérieur des ouvrages et des sites (candélabres, ...) sera à la charge du prestataire.</p> <p>Le renouvellement des réseaux enterrés (électricité, télécoms, eau potable, etc.) sera à la charge de la CCGC.</p> <p>Le prestataire sera chargé de souscrire les abonnements nécessaires au bon fonctionnement du service et indispensables à sa continuité. Il mettra à disposition de la CCGC ses capacités d'expertise pour optimiser les caractéristiques des abonnements à souscrire. Les contrats souscrits seront communiqués à la CCGC à la fin du contrat et devrons comporter une clause de substitution au prestataire (eau, électricité et télécommunications).</p>	10.1 à 10.3	
<b>Clôtures et portails</b>	<p>L'entretien et le renouvellement des portails seront à la charge du prestataire.</p> <p>L'entretien et le remplacement ponctuel (inférieur à 20 m) des clôtures seront à la charge du prestataire</p>	-	
<b>Voies de circulation du service</b>	<p>L'entretien et la réfection ponctuelle des voies de circulation du service seront à la charge du prestataire.</p> <p>La réfection générale ou la modification d'emprise de ces voies seront à la charge de la CCGC</p>	-	
<b>Sécurisation des sites</b>	<p>Le prestataire réalisera sous 6 mois les travaux de mise en sécurité des intervenants sur l'ensemble des ouvrages du service, conformément à son offre optionnelle décrite dans la fiche 13.</p>	-	

## FICHE N°12. INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET DE TRAVAUX

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITES
<b>Réponses aux demandes d'urbanisme</b>	Le prestataire est tenu d'indiquer à la CCGC tous les éléments en sa possession permettant à la CCGC de répondre correctement à ses obligations légales du code de l'urbanisme.	Sous 10 jours maximum	5
<b>Devoir de conseil du prestataire</b>	Lorsqu'un projet de construction ou de lotissement implique une extension ou un renforcement du réseau public d'eau potable, le prestataire proposera un programme de travaux chiffré. à la CCGC		
<b>Le prestataire devra :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir, tenir à jour et transmettre aux communes concernées les plans des ouvrages, du réseau et de ses équipements ;</li> <li>- Répondre aux demandes de renseignements (DR) qui lui sont transmises par les maîtres d'œuvre ou maîtres d'œuvre ;</li> <li>- Répondre aux déclarations de projet de travaux (DT), aux déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT) et avis de travaux urgents (ATU) qui lui sont transmises via la plateforme du guichet unique y compris le référencement sur celui-ci ;</li> <li>- Alimenter la plateforme DTTR et la tenir à jour ;</li> <li>- Procéder au marquage lors de toutes demandes de travaux.</li> </ul> <p>En cas de travaux à proximité des installations du service d'eau potable, le prestataire est tenu d'indiquer le positionnement des ouvrages à la demande des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre ou des entreprises en charge de ces travaux.</p> <p>Sur demande, le prestataire apprécie l'incidence des projets sur les réseaux d'eau potable dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation du sol (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, ...). Il dispose d'un délai de dix jours suivant la demande formulée par la CCGC pour apporter les éléments de réponse demandés.</p>		



## FICHE N°13. TRAVAUX CONFIÉS AU PRESTATAIRE

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PÉNALITÉS
<b>Modalités de réalisation des travaux</b>	<p>Les travaux confiés au prestataire seront effectués conformément aux prescriptions des cahiers des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux.</p> <p>Les coupures et les remises en eau seront effectuées par le prestataire du présent marché.</p> <p>Le prestataire est responsable, auprès des prestataires de voirie, pour les travaux de réfections de voirie correspondants.</p> <p>Les opérations à réaliser par le prestataire sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction du Plan gestion de crise</li> <li>• 1 exercice de crise</li> <li>• 2 bilans carbonne sur la durée du contrat</li> <li>• 8 sondes et 4 débitmètres</li> <li>• 11 Intégrations dans l'interface EMI (Intelligence de IMAGEAU)</li> <li>• 1 Sonde de niveau dans la bâche d'eau traitée du site de Neuvy</li> </ul>	-	-
<b>Programmation</b>	<p>Le prestataire informera la CCGC au moins 15 jours à l'avance de toute intervention programmée.</p>	15 jours avant le début des travaux	5
<b>Remise des documents suite aux travaux</b>	<p>Le prestataire tiendra à la disposition de la CCGC les attachements de travaux, en quantité et en valeur. Il remettra systématiquement à la CCGC les plans de recollement les schémas et leurs notices relatives aux ouvrages réalisés deux mois après la fin des travaux et les intègre au plan général des réseaux.</p> <p>Le dossier de recollement comprenant des photographies avant et après travaux sera déposé sur la plateforme prévue à la fiche n°18 <i>Plateforme d'échange et de stockage des données et informations</i>. En cas de dysfonctionnement de la plateforme il devra donner son DOE sur un autre support numérique à la CCGC.</p> <p>Un modèle de DOE et de plan de récolement est fourni en annexe.</p>	2 mois après la fin des travaux	4



THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PÉNALITÉS																																							
<b>Le prestataire réalisera sous 6 mois les travaux de mise en sécurité des intervenants sur l'ensemble des ouvrages du service.</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>INSTALLATION</th> <th>ÉQUIPEMENTS INSTALLÉS</th> <th>PRIX HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BRACIEUX - Les Loges</td><td>Trappe aluminium avec barres anti-chute (6m<sup>2</sup>), ouverture par vérin, cadenassable avec croise de sortie et échelle d'accès à la chambre à vannes extérieure</td><td>4 350,00 €</td> </tr> <tr> <td>BRACIEUX - Les Loges</td><td>Échelles de Tour + Protection dos au vide+Gardes corps paliers + portillon automatique</td><td>13 675,00 €</td> </tr> <tr> <td>BRACIEUX - Les Loges</td><td>Échelle de cheminée réglementaire</td><td>2 750,00 €</td> </tr> <tr> <td>BRACIEUX - Les Loges</td><td>Mise en place de luminaires. L'éclairage des paliers sera réalisé par luminaires étanches LED 63W. L'éclairage sous le dôme du réservoir sera réalisé par des projecteurs installés sur mât aluminium. Les blocs d'éclairage de secours seront équipés de LED étanche 45 lms</td><td>3 645,00 €</td> </tr> <tr> <td>BRACIEUX - Les Loges</td><td>Installation de capteurs anti-intrusion à l'entrée du réservoir, au niveau de l'accès sous cuve, et sur la trappe d'accès à la coupole.</td><td>6 mois conformément à la fiche 11</td> </tr> <tr> <td>BRACIEUX - Les Loges</td><td>Dispositif anti-intrusion au niveau du forage comprenant : Satellite LS42 SOFREL + Capteur + équipements électriques paramétrage et mise en service</td><td>1 550,00 €</td> </tr> <tr> <td>BAUZY - Le Bourg</td><td>Échelle verticale avec croise + garde-corps autour de la trappe d'accès à la bâche + portillon</td><td>1 350,00 €</td> </tr> <tr> <td>MONTLIVIAULT - Le Clos</td><td>Trappe aluminium (3m<sup>2</sup>) avec barres anti-chute, ouverture par vérin, cadenassable avec croise de sortie et échelle d'accès à la chambre à vannes extérieure</td><td>4 320,00 €</td> </tr> <tr> <td>MONTLIVIAULT - Le Clos</td><td>Échelle alu anti-dérapante de 3,5 m entre RDC et plateforme sous cuve</td><td>950,00 €</td> </tr> <tr> <td>MONTLIVIAULT - Le Clos</td><td>Protections dos au vide+portillons automatiques au niveau des paliers</td><td>1 680,00 €</td> </tr> <tr> <td>MONTLIVIAULT - Le Clos</td><td>Échelle de cheminée réglementaire</td><td>2 750,00 €</td> </tr> <tr> <td>MONTLIVIAULT - Le Clos</td><td>Échelle de cuve avec barreaux anti-dérapants (récupération de la crinoline)</td><td>1 750,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	INSTALLATION	ÉQUIPEMENTS INSTALLÉS	PRIX HT	BRACIEUX - Les Loges	Trappe aluminium avec barres anti-chute (6m <sup>2</sup> ), ouverture par vérin, cadenassable avec croise de sortie et échelle d'accès à la chambre à vannes extérieure	4 350,00 €	BRACIEUX - Les Loges	Échelles de Tour + Protection dos au vide+Gardes corps paliers + portillon automatique	13 675,00 €	BRACIEUX - Les Loges	Échelle de cheminée réglementaire	2 750,00 €	BRACIEUX - Les Loges	Mise en place de luminaires. L'éclairage des paliers sera réalisé par luminaires étanches LED 63W. L'éclairage sous le dôme du réservoir sera réalisé par des projecteurs installés sur mât aluminium. Les blocs d'éclairage de secours seront équipés de LED étanche 45 lms	3 645,00 €	BRACIEUX - Les Loges	Installation de capteurs anti-intrusion à l'entrée du réservoir, au niveau de l'accès sous cuve, et sur la trappe d'accès à la coupole.	6 mois conformément à la fiche 11	BRACIEUX - Les Loges	Dispositif anti-intrusion au niveau du forage comprenant : Satellite LS42 SOFREL + Capteur + équipements électriques paramétrage et mise en service	1 550,00 €	BAUZY - Le Bourg	Échelle verticale avec croise + garde-corps autour de la trappe d'accès à la bâche + portillon	1 350,00 €	MONTLIVIAULT - Le Clos	Trappe aluminium (3m <sup>2</sup> ) avec barres anti-chute, ouverture par vérin, cadenassable avec croise de sortie et échelle d'accès à la chambre à vannes extérieure	4 320,00 €	MONTLIVIAULT - Le Clos	Échelle alu anti-dérapante de 3,5 m entre RDC et plateforme sous cuve	950,00 €	MONTLIVIAULT - Le Clos	Protections dos au vide+portillons automatiques au niveau des paliers	1 680,00 €	MONTLIVIAULT - Le Clos	Échelle de cheminée réglementaire	2 750,00 €	MONTLIVIAULT - Le Clos	Échelle de cuve avec barreaux anti-dérapants (récupération de la crinoline)	1 750,00 €		
INSTALLATION	ÉQUIPEMENTS INSTALLÉS	PRIX HT																																								
BRACIEUX - Les Loges	Trappe aluminium avec barres anti-chute (6m <sup>2</sup> ), ouverture par vérin, cadenassable avec croise de sortie et échelle d'accès à la chambre à vannes extérieure	4 350,00 €																																								
BRACIEUX - Les Loges	Échelles de Tour + Protection dos au vide+Gardes corps paliers + portillon automatique	13 675,00 €																																								
BRACIEUX - Les Loges	Échelle de cheminée réglementaire	2 750,00 €																																								
BRACIEUX - Les Loges	Mise en place de luminaires. L'éclairage des paliers sera réalisé par luminaires étanches LED 63W. L'éclairage sous le dôme du réservoir sera réalisé par des projecteurs installés sur mât aluminium. Les blocs d'éclairage de secours seront équipés de LED étanche 45 lms	3 645,00 €																																								
BRACIEUX - Les Loges	Installation de capteurs anti-intrusion à l'entrée du réservoir, au niveau de l'accès sous cuve, et sur la trappe d'accès à la coupole.	6 mois conformément à la fiche 11																																								
BRACIEUX - Les Loges	Dispositif anti-intrusion au niveau du forage comprenant : Satellite LS42 SOFREL + Capteur + équipements électriques paramétrage et mise en service	1 550,00 €																																								
BAUZY - Le Bourg	Échelle verticale avec croise + garde-corps autour de la trappe d'accès à la bâche + portillon	1 350,00 €																																								
MONTLIVIAULT - Le Clos	Trappe aluminium (3m <sup>2</sup> ) avec barres anti-chute, ouverture par vérin, cadenassable avec croise de sortie et échelle d'accès à la chambre à vannes extérieure	4 320,00 €																																								
MONTLIVIAULT - Le Clos	Échelle alu anti-dérapante de 3,5 m entre RDC et plateforme sous cuve	950,00 €																																								
MONTLIVIAULT - Le Clos	Protections dos au vide+portillons automatiques au niveau des paliers	1 680,00 €																																								
MONTLIVIAULT - Le Clos	Échelle de cheminée réglementaire	2 750,00 €																																								
MONTLIVIAULT - Le Clos	Échelle de cuve avec barreaux anti-dérapants (récupération de la crinoline)	1 750,00 €																																								



THÉMATIQUE	DISPOSITIONS			ÉCHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS
	INSTALLATION	ÉQUIPEMENTS INSTALLEÉS	PRIX REVIENT HT		
MONTLVAULT - Le Clos		Mise en place de luminaires. L'éclairage des paliers sera réalisé par luminaires étanches LED 63W. L'éclairage sous le dôme du réservoir sera réalisé par des projecteurs installés sur masts aluminium. Les blocs d'éclairage de secours seront équipés de LED étanche 45 lms	3 350,00 €		
MONTLVAULT - Le Clos		Installation de capteurs anti-intrusion à l'entée du réservoir, au niveau de l'accès sous cuve, et sur la trappe d'accès à la coupole.	1 250,00 €		
MONT PRES CHAMBORD - Les 5 Chênes		2 Trappes aluminium avec barres anti-chute, ouverte par vérin, cadenassable avec croise de sortie et échelle d'accès à la chambre à vannes extérieure	3 150,00 €		
MONT PRES CHAMBORD - Les 5 Chênes		Mise en place d'un garde-corps réglementaire sur l'escalier en colimaçon d'accès à la plateforme sous cuve	10 245,00 €		
MONT PRES CHAMBORD - Les 5 Chênes		Garde-corps réglementaire sur plateforme cuve	6 215,00 €		
MONT PRES CHAMBORD - Les 5 Chênes		Échelle de cuve avec barreaux anti-dérapants	2 775,00 €		
MONT PRES CHAMBORD - Les 5 Chênes		Mise en place de luminaires. L'éclairage des paliers sera réalisé par luminaires étanches LED 63W. L'éclairage sous le dôme du réservoir sera réalisé par des projecteurs installés sur masts aluminium. Les blocs d'éclairage de secours seront équipés de LED étanche 45 lms	5 280,00 €		
MONT PRES CHAMBORD - Les 5 Chênes		Installation de capteurs anti-intrusion à l'entée du réservoir, au niveau de l'accès sous cuve, et sur la trappe d'accès à la coupole	1 425,00 €		
ST LAURENT NOUAN - Le Haut Midi		Remplacement trappe par une trappe réglementaire avec croise	1 055,00 €		
ST LAURENT NOUAN - Le Haut Midi		Garde-corps autour trappe accès dôme	1 275,00 €		
ST LAURENT NOUAN - Le Haut Midi		Garde-corps réglementaire sur plateforme cuve	1 580,00 €		

THÉMATIQUE	INSTALLATION	DISPOSITIONS	PRIX REVIENT HT	ECHÉANCES / DELAIS	PENALTIES
ST LAURENT NOUAN - Le Haut Midi		Protections dos au vide+portillons automatiques au niveau des paliers	1 680,00 €		
ST LAURENT NOUAN - Le Haut Midi		Échelle de cheminée	2 750,00 €		
ST LAURENT NOUAN - Le Haut Midi		Plinthes autour des garde corps centraux plateformes	1 350,00 €		
ST LAURENT NOUAN - Le Haut Midi		Plinthes autour des garde corps accès plateformes	1 220,00 €		
ST LAURENT NOUAN - Le Haut Midi		Mise en place de colonnes sèches pour le lavage de la cuve du réservoir	4 350,00 €		
ST LAURENT NOUAN - Le Haut Midi		Mise en place de luminaires. L'éclairage des paliers sera réalisé par luminaires étanches LED 63W. L'éclairage sous le dôme du réservoir sera réalisé par des projecteurs installés sur mât aluminium. Les blocs d'éclairage de secours seront équipés de LED étanche 45 lms	5 280,00 €		
ST LAURENT NOUAN - Le Haut Midi		Installation de capteurs anti-intrusion au niveau de l'accès sous cuve, et sur la trappe d'accès à la coupole.	1 185,00 €		
CROUY SUR COSSON - Montfroid		Remplacement trappe par une trappe réglementaire avec crosse	1 055,00 €		
CROUY SUR COSSON - Montfroid		Garde-corps autour trappe accès dôme	1 275,00 €		
CROUY SUR COSSON - Montfroid		Garde-corps réglementaire sur plateforme cuve	1 580,00 €		
CROUY SUR COSSON - Montfroid		Protections dos au vide+portillons automatiques au niveau des paliers	1 680,00 €		
CROUY SUR COSSON - Montfroid		Échelle de cheminée	2 750,00 €		
CROUY SUR COSSON - Montfroid		Plinthes autour des garde corps centraux plateformes	1 350,00 €		
CROUY SUR COSSON - Montfroid		Plinthes autour des garde corps accès plateformes	1 220,00 €		
CROUY SUR COSSON - Montfroid		Mise en place de colonnes sèches pour le lavage de la cuve du réservoir	4 350,00 €		



THÉMATIQUE	DISPOSITIONS		ÉCHÉANCES / DELAIS	PENALTIES
INSTALLATION	ÉQUIPEMENTS INSTALLES	PRIX REVIENT HT		
CROUY SUR COSSON - Montfroid	Mise en place de luminaires. L'éclairage des paliers sera réalisé par luminaires étanches LED 63W. L'éclairage sous le dôme du réservoir sera réalisé par des projecteurs installés sur mâts aluminium. Les blocs d'éclairage de secours seront équipés de LED étanche 45 lms	5 280,00 €		
CROUY SUR COSSON - Montfroid	Installation de capteurs anti-intrusion au niveau de l'accès sous cuve, et sur la trappe d'accès à la coupole.	1 185,00 €		
ST LAURENT NOUAN - Le Clos Ligny	Échelle d'accès verticale avec crosse + garde-corps autour des accès bâche + portillons	3 685,00 €		
ST LAURENT NOUAN - Le Clos Ligny	Garde-corps aluminium autour de la rampe d'accès au local chlore	1 250,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>122 165,00 €</b>		

122 165,00 € HT  
122 165,00 € TTC



## FICHE N°14. VOIRIE

THEMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHEANCES / DELAIS	PENALITES
<b>Réfection des voiries</b>	<p>Le prestataire sera responsable des travaux de réfection des voiries qu'il réalise dans le cadre des travaux qui sont confiés.</p> <p>Les interventions sur les voiries publiques et les remises en état correspondantes sont effectuées selon les prescriptions techniques définies par l'autorisation de voirie.</p> <p>En cas d'absence d'une telle autorisation, il est convenu que l'ensemble des matériaux extraits soient évacués et remplacés par de la grave 0/31,5 à l'exception du lit de pose et de l'enveloppe en sable 0/4 et qu'une réfection provisoire en enrobé à froid soit réalisé sous 48 heures, sans préjudice de la réfection définitive à définir avec le service gestionnaire de ces voiries et de l'entretien de cette réfection provisoire.</p>	Dès le début du contrat	0,00



**FICHE N°15. RENFORCEMENTS, EXTENSIONS ET DÉPLACEMENTS DE CANALISATIONS**

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS N°
<b>Principes</b>	Lorsque les travaux de renforcement concerneront un ouvrage dont le renouvellement est prévu dans le programme de renouvellement, le coût correspondant au remplacement de l'ouvrage à l'identique sera à la charge du prestataire conformément au plan de renouvellement.	-	-
<b>Déplacement des canalisations publiques</b>	Le déplacement des canalisations publiques sera réalisé par la CCGC chaque fois que nécessaire.	-	-
<b>Réalisation des travaux par la CCGC</b>	<p>La CCGC sera maître d'ouvrage de tous travaux de renforcement d'extension et tous nouveaux ouvrages. Les travaux seront exécutés par un entrepreneur désigné par la CCGC après consultation à laquelle le prestataire pourra participer.</p> <p>Le prestataire sera consulté sur les études de conception de travaux notamment lorsque leur exécution risque de nuire à la permanence du service ou que ces travaux nécessitent de prendre des précautions particulières Il rendra un avis écrit précisant ses préconisations.</p> <p>L'entreprise chargée de la réalisation des travaux réalisera les travaux de raccordement au réseau existant sous le contrôle du prestataire.</p>	<p>La prestation sera effectuée dans les délais fixés par la CCGC</p> <p>Le prestataire devra informer immédiatement la CCGC lorsque les travaux présentent un danger pour la pérennité du service (risques de pollution...) Il devra donner les éléments justificatifs par écrit en précisant :</p>	<p>15.1.1</p> <p>15.1.2</p> <p>15.1.3</p> <p>15.1.4</p>
<b>Obligation d'information du prestataire</b>			



THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PÉNALITÉS N°
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La description des contraintes,</li> <li>- Un descriptif des travaux correctifs à réaliser,</li> <li>- Un chiffrage de ces travaux.</li> </ul>		
<b>Mise en service du nouveau réseau</b>	<p>Le prestataire sera averti de la date de raccordement des nouveaux réseaux. Il participera gratuitement à la mise en service des ouvrages.</p>		
<b>Plans</b>	<p>La CCGC transmettra au prestataire les plans de récolelement à l'issue des travaux. Le prestataire mettra à jour le SIG et les plans.</p>	<p>1 mois après réception des plans de récolelement</p>	

2016  
18.07.2016

2016  
01.08.2016

2016  
01.08.2016

**FICHE N°16. INTÉGRATION DE NOUVEAUX OUVRAGES**

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS N°
<b>Nouveaux ouvrages</b>	<p>Les nouveaux ouvrages construits pendant la durée du présent marché seront pris en exploitation par le prestataire sur décision de la CCGC par le biais d'un avenant au contrat.</p> <p>Le prestataire exploitera alors les ouvrages dès réception de ceux-ci.</p> <p>La CCGC transmettra au prestataire les dossiers des ouvrages exécutés et les Dossiers d'Intervention Ultérieure sur les Ouvrages (DIUO) éventuels.</p> <p>Le prestataire a prévu la reprise de l'exploitation sur l'usine de Montlivault à partir de 2021, sur la base du traitement existant (hors Traitement du Métolachlore).</p>	Dès réception	
<b>Abonnements relatifs aux nouveaux ouvrages</b>	<p>Le prestataire souscrira tous les abonnements nécessaires à l'exploitation des nouvelles installations, (télécommunications, électricité, eau potable...).</p> <p>Ces abonnements devront être effectifs lorsque les nouveaux ouvrages seront intégrés au périmètre d'exploitation.</p>	Dès l'entrée en vigueur du contrat	10.3 et 11.3
<b>Inventaire</b>	L'inventaire des biens sera complété par le prestataire à chaque nouvelle prise en charge de nouvelles installations.	Sous 1 mois à compter de l'intégration des ouvrages dans le périmètre d'exploitation.	4 et 6
<b>Prise en exploitation partielle</b>	Une prise en exploitation partielle d'un ouvrage sera possible, quand elle est prévue dans le marché de travaux, ou nécessaire à la continuité du service public, sous réserve qu'une réception partielle du bien soit prononcée par le maître d'ouvrage.	-	10.3



THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALTIES N°
<b>Exploitation des nouveaux ouvrages avant réception</b>	<p>Quand des installations devront être mises en service avant leur réception (période d'essais ou de mise en route), le prestataire mettra tout en œuvre pour assurer la continuité et la qualité du service.</p> <p>Une convention sera alors passée entre l'entreprise ou la CCGC et le prestataire pour fixer les modalités techniques et financières d'exploitation et les responsabilités respectives de chacune des parties jusqu'à la réception des ouvrages.</p> <p><b>Le Prestataire pourra suivre l'exécution des travaux. Il a accès aux réunions de chantiers. Au cas où il constate quelque omission ou malfaçon d'exécution susceptible de nuire au bon fonctionnement du service, il doit le signaler à la CCGC, par écrit, dans un délai de 48 heures.</b></p> <p><b>Le Prestataire est invité à assister aux opérations préalables à la réception lorsque jugé nécessaire par la CCGC. Il fera dans ce cas ses observations à la CCGC le jour même.</b></p> <p>Faute d'avoir fait part CCGC de ses constatations lors des réunions de chantier et au moment de la réception des travaux, le prestataire ne pourra refuser d'exploiter les ouvrages exécutés.</p>	<p>Sous 48h après observation des dysfonctionnements ou malfaçons</p> <p>Le jour de la réunion</p>	<p>25.10.2017</p> <p>26.10.2017</p> <p>27.10.2017</p> <p>28.10.2017</p> <p>29.10.2017</p>



## FICHE N°17. ACCÈS AUX SITES

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS N°
<b>Accès aux sites</b>	<p>Le prestataire sera seul responsable de la sécurisation d'accès aux ouvrages du service, objet du marché, conformément à la réglementation en vigueur, quels que soient les ouvrages à mettre en œuvre (cadenas, serrures, canons, clôtures, ...).</p> <p>Le titulaire devra renforcer ses obligations de contrôle afin de mettre en œuvre les mesures édictées par les autorités compétentes et notamment dans le cadre du plan Vigipirate.</p> <p>Il devra prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre l'accès aux installations du service à la CCGC ou aux personnes qu'elle mandate.</p> <p>Un jeu de clés permettant l'accès à l'ensemble des ouvrages sera transmis à la CCGC au plus tard un mois après l'entrée en vigueur du contrat.</p>		
<b>Équipement</b>	<p>Tous les sites clôturés seront équipés, par le prestataire et à ses frais, d'une boîte à clefs à chiffres, ou avec une clé commune pour tous les sites, y compris pour les sites intégrés en cours du contrat.</p>	<p>Dans le premier mois pour les deux secteurs</p>	<p>11.1 ... ...</p>

02.02.  
02.02.  
02.02.  
02.02.





## **CHAPITRE 3 - DONNEES DU SERVICE**

---

00 10  
00 20 30 40 50

## FICHE N°18. PLATEFORME D'ÉCHANGE ET DE STOCKAGE DES DONNÉES ET INFORMATIONS

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITES N°
<b>Création</b>	<p>Le prestataire mettra une plateforme d'échange et de stockage à disposition de la CCGC.</p> <p>Le prestataire et la CCGC y déposeront l'ensemble des données nécessaire au bon fonctionnement du contrat...</p> <p>Cet outil sera mis en place sous 1 mois à compter de l'entrée en vigueur du contrat.</p> <p>Cette plateforme sera alimentée en continu. A chaque insertion de données un mail devra automatiquement parvenir aux adresses communiquées par la CCGC.</p>	Sous 1 mois à compter de l'entrée en vigueur du contrat	11.1
<b>Fonctionnement</b>	<p>CPO Online est la plateforme extranet d'échange des données mise en place par le Prestataire à destination de la collectivité. Elle permet de disposer des données de votre contrat en temps réel avec un espace interactif d'échanges privilégiés, sur-mesure et sécurisés, accessible 24h/24 sur votre Espace Client.</p> <p>Les agents de terrain mettent à jour les bases de données en temps réel sur le fonctionnement des installations de votre service et l'état de votre patrimoine.</p> <p>Ce sont ces informations, analysées quotidiennement par le CPO, que le prestataire met à disposition sur CPO Online à J+1, de façon synthétisée et simplifiée dans des tableaux de bord, avec notamment 3 modules qui permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une lisibilité simplifiée sur vos indicateurs de performance,</li> <li>- Un accès à vos données d'exploitation,</li> <li>- Une source d'informations qui vous aidera à cibler au mieux vos futurs investissements.</li> </ul> <p>La structure et les fonctionnalités de l'outil devront être validées par la CCGC.</p>		
<b>Mise à jour</b>	Le prestataire mettra à jour l'outil en continu et informera la CCGC des mises à jour.	En continu	2
<b>Fin de contrat</b>	La CCGC restera propriétaire des données concernant le service eau potable. Toutes les données devront impérativement être restituées à un format informatique classique lisible par la CCGC (word, excel, pdf, dwg...) à l'échéance du contrat.		.



[ ] Le SIG, la base des interventions et des données du contrat et l'ensemble des infos relatives à vos installations sont transmises à la CCGC..

00 10  
00 20 30  
00 30

## FICHE N°19. DONNÉES DU SERVICE

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ÉCHÉANCES / DELAIS	PÉNALITÉS N°
	<p>Les données du service existantes seront remises au prestataire qui devra les tenir à jour et établir tout autre document permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De répondre aux prescriptions réglementaires ou contractuelles ;</li> <li>- De satisfaire les objectifs d'information de la CCGC ;</li> <li>- De répondre à ses besoins propres en termes de suivi et de conduite d'installation.</li> </ul> <p>Le prestataire devra recueillir et archiver sans limitation de durée les données issues de mesures manuelles ou automatisées effectuées sur les installations du service qui permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De satisfaire les objectifs d'informations de la CCGC ;</li> <li>- De contribuer à la connaissance du fonctionnement du service et de ses évolutions.</li> <li>- De répondre à ses besoins propres en termes de suivi et de conduite d'installation.</li> </ul> <p><b>Généralités</b></p> <p>Ces obligations comprennent la bonne qualité du recueil de données représentatives du fonctionnement des biens du service, ainsi qu'une bonne utilisation (interprétation et stockage) de ces données.</p> <p>Une version à jour de ces documents sera stockée sur la plateforme mentionnée dans la fiche n°18 <i>Plateforme d'échange et de stockage des données et informations</i>.</p> <p>Les données du service comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les relevés des index des dispositifs de mesure de débit, de consommation énergétique et de temps de fonctionnement ;</li> <li>- Les données de fonctionnement des ouvrages de prélevement et de production ;</li> <li>- Les données de fonctionnement des ouvrages de stockage ;</li> </ul>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les données de fonctionnement des ouvrages sur le réseau (surpression et chloration) ;</li> <li>- L'ensemble des données issues de mesures en continu (mesures de débit, de volumes et de niveau) relatives aux réseaux, aux recherches de fuites, et aux rejets dans le milieu naturel (débits, qualité de l'eau) ;</li> <li>- Les données enregistrées par le système de télégestion.</li> </ul>		
<b>Télégestion</b>	<p>Le prestataire transmettra les données issues du système de télégestion à chaque demande de la CCGC et/ou il fournira un accès en consultation au système de télégestion sur toute la durée du contrat conformément aux dispositions de la fiche n°18 <i>Plateforme d'échange et de stockage des données et informations</i>.</p>	Voir fiche n°18	Voir fiche n°18
<b>Numérisation de documents</b>	<p>Les documents fournis par la CCGC au format papier seront informatisés par le prestataire à ses frais sous 1 mois à compter de leur fourniture et restitués à la CCGC.</p>	Sous 1 mois	11;1
<b>Mise à disposition des données</b>	<p>Les documents d'exploitation et de maintenance existants seront remis au prestataire à l'entrée en vigueur du contrat.</p> <p>Toute donnée du service ou tout document d'exploitation sera communiquée à la CCGC sur demande</p>	Sous 48h	10;1 4;1
<b>Documents d'exploitation et de maintenance</b>	<p>Les documents d'exploitation et de maintenance comprennent, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Dossiers d'Intervention Ultérieure sur les Ouvrages (DIUO) éventuels ;</li> <li>- Les documents de procédure d'exploitation (instructions de travail, modes opératoires, ...);</li> <li>- Les schémas électriques des armoires ;</li> <li>- Les journaux d'exploitation par site ;</li> <li>- Les cahiers d'entretien de toutes les installations ;</li> <li>- L'historique de la télégestion ;</li> </ul>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le journal de bord des principales opérations d'entretien et de réparations réalisées durant le marché ;</li> <li>- Les rapports de contrôle réglementaire (appareils électriques, sous pression, de levage, ...);</li> <li>- Les bilans et compte rendus d'audit, diagnostics, ainsi que les suites données.</li> </ul>	
<b>Mise à jour</b>	<p>Le prestataire proposera à la CCGC, tout complément ou correction aux données et documents fournis par la CCGC à l'entrée en vigueur du contrat.</p> <p>Toute modification de l'un de ces documents entraîne l'envoi du document à jour.</p>	<p>Sous 3 mois</p> <p>Le 31 janvier n+1 ou sous 15 jours suite à la demande de la CCGC, l'ensemble des documents relatifs au service dont il dispose.</p> <p>Sous 15 jours après modifications</p>
<b>Nouveaux documents</b>	Lorsque de nouveaux documents sont établis par la CCGC, ils sont mis à disposition du prestataire, qui en assure la mise à jour dans les conditions ci-dessus.	-

2017  
2018  
2019  
2020



## FICHE N°20. INVENTAIRE DES BIENS DU SERVICE

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALTIES N°
L'inventaire des biens du service contiendra au moins les informations suivantes pour chaque ouvrage et équipement :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La localisation géographique ;</li> <li>- La description ;</li> <li>- La date de mise en service ;</li> <li>- L'état général ;</li> <li>- L'aptitude à assurer un fonctionnement normal et les éventuels défauts de fonctionnement.</li> </ul> <p>L'inventaire comportera la liste de tous les équipements électromécaniques, hydrauliques, électriques et autres accessoires (potence, trappe d'accès, équipements de sécurité...)</p> <p>Pour les canalisations, l'inventaire précisera les longueurs par matériau et par diamètre, la date de pose, la date de mise en service ou la classe d'âge si elle est connue.</p>		
Conditions de mise au point de l'inventaire	<p>Le prestataire proposera l'inventaire à la CCGC dans un délai de 3 mois à compter de la prise d'effet du contrat.</p> <p>L'inventaire sera tenu à jour par le prestataire, afin de tenir compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des nouveaux biens intégrés au service ;</li> <li>- Des évolutions concernant les biens déjà répertoriés</li> <li>- Des biens mis hors service, démontés ou abandonnés.</li> </ul>	<p>Au plus tard le 31 mars 2021</p> <p>4</p>	
Mise à jour			<p>31 janvier de l'année n et à chaque demande de la CCGC</p> <p>4 et 6</p>

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS N°
	L'inventaire à jour du 31 décembre de l'année n-1 sera remis à la CCGC tous les 31 janvier de l'année n, et à chaque demande.		

INVENTAIRE  
DU 31 JANVIER  
DE L'ANNEE N  
ET A CHAQUE DEMANDE



**FICHE N°21. PLANS**

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS N°
<b>Transmission et conservation</b>	<p>A la date d'effet du présent marché, la CCGC remettra au prestataire tous les plans en sa possession. Celui-ci en assurera la mise à jour dans les conditions définie ci-après.</p> <p>A partir des plans remis le prestataire réalise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan général du réseau ;</li> <li>- Les plans de détail des canalisations et des branchements ;</li> <li>- Les plans des installations de stockage, de chloration et de suppressions</li> <li>- Les plans des installations de prélèvement et de production.</li> </ul>		
<b>Type de format</b>	<p>Quand, au début du marché, les plans ont été fournis au prestataire sur support informatique ou si ces plans ont été constitués sur support informatique en cours de marché, ils sont par la suite tenus à jour sur le même support.</p> <p>Les plans fournis par la CCGC au format papier seront informatisés par le prestataire à ses frais sous 1 mois à compter de leur fourniture.</p> <p>Le prestataire réalisera ces plans par dessin assisté par ordinateur, sur fonds de plans numérisés conformément à la norme NF Z52-000 (traitement de l'information – Échange de Données Informatisées dans le domaine de l'information géographique [EDIGéO]). Le format informatique des fichiers est le format standard DWG ou à défaut DXF.</p> <p>Les plans seront remis à chaque demande de la CCGC au format papier et/ou informatique.</p> <p>La version informatisée sera au format standard DWG ou à défaut DXF (compatible avec AUTOCAD 2000 ou suivant).</p>	<p>Sous 1 mois</p>	11.1 à 11.3
<b>Echelle</b>	<p>Le prestataire tiendra à jour les plans à l'échelle du cadastre pour les bourgs et les zones à forte densité de population, et à l'échelle de 1/10 000 pour les zones rurales ou faiblement peuplées,</p>	<p>-</p>	

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ÉCHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS N°
<p>Le prestataire complètera les plans au fur et à mesure de ses interventions par tous renseignements sur les dimensions et l'emplacement des canalisations et ouvrages annexes, vannes, branchements et, en outre, par l'indication des croisements avec toutes canalisations d'une autre nature.</p> <p>Pour les biens réalisés en cours de contrat (réseau, branchement..), le prestataire remettra à la CCGC les plans de recollement établit et mettra à jour la version informatique de l'ensemble de l'agglomération d'eau potable.</p> <p>Les branchements devront figurer sur les plans.</p>	<p>La CCGC transmettra systématiquement au prestataire les plans de récolelement des travaux réalisés par ses soins ou par des aménageurs privés. Ces informations devront être intégrées aux plans du service</p> <p>Le prestataire tiendra à jour les plans des installations de prélèvements, production, stockage et des ouvrages sur réseau (suppression et chloration).</p>	<p>Sous 1 mois</p>	<p>11.3</p>
<p><b>Mise à jour</b></p>	<p>La CCGC sera destinataire des plans à jour sur support informatique a minima une fois par an</p> <p>Dans le cas où les plans feraient apparaître des informations manquantes ou contradictoire, en dehors des cas prévus par les articles L.554-1 à L.554-5 et R.554-1 à R.554-38 du Code de l'Environnement et les arrêtés d'application, les investigations complémentaires nécessaires à la mise à jour des plans seront à la charge du prestataire. Le cas échéant, ces investigations seront réalisées sous 1 mois à compter de la demande de la CCGC.</p>	<p>Sous 1 mois</p>	<p>11.3</p>
<p><b>Autorisation de diffusion</b></p>	<p>La CCGC est maître de l'utilisation de plans. Elle dispose du libre droit d'exploitation des plans et informations associées sous toute forme que ce soit.</p> <p>Le prestataire doit demander l'accord de la CCGC chaque fois qu'il souhaite utiliser ces plans dans un autre but que l'exécution du contrat.</p>	<p>-</p>	<p>45</p>





## FICHE N°22 SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS N°
	<p>Le prestataire exploitera le système d'information géographique (SIG) des ouvrages du service existant.</p> <p>Le SIG ainsi que l'ensemble des informations est la propriété de la CCGC. Une édition ou un accès au SIG est remis à la CCGC sur simple demande.</p> <p>Le prestataire s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A compléter le SIG en respectant le cahier des charges Pilote 41 ;</li> <li>- A chaque fois que l'opportunité se présentera, renseigner la position des éléments du réseau, en classe de précision A, avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>o le positionnement en X, Y,</li> <li>o la côte Z,</li> <li>o La cote TN,</li> <li>o La date de pose, ou à minima la période de pose,</li> <li>o Pour les canalisations : le diamètre, le matériau.</li> <li>o La présence d'amiante ciment, le cas échéant.</li> </ul> </li> <li>- A compléter le SIG avec tous les nouveaux renseignements sur les dimensions et l'emplacement des canalisations et ouvrages annexes, vannes, branchements et, en outre, par l'indication par tronçon des croisements avec toutes canalisations d'une autre nature, des incidents constatés, des non-conformités des analyses en distribution pendant la durée du contrat. Des coupes détaillées signalent les dispositions spéciales adoptées aux points particuliers du réseau.</li> <li>- A l'issue de chaque intervention sur le réseau, positionnée et rattachée au tronçon correspondant les informations issues de la fiche d'intervention sur le SIG (mise à jour des caractéristiques du réseau, type d'intervention, ...). Une description suffisamment précise de ces incidents et interventions sera intégrée (au minimum date, lieu, cause, type d'interventions). Chaque intervention sur le réseau sera consignée sur une fiche, d'un modèle agréé par la CCGC, sera positionnée et rattachée au tronçon de conduite</li> </ul>		

Caractéristiques du SIG

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ÉCHÉANCES / DELAIS	PÉNALITÉS N°
	<p>concerné selon son code d'identification, servira à compléter et à enrichir la base de données du SIG et l'inventaire des installations, et devra contribuer à l'amélioration de la connaissance du patrimoine du service.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'occasion de la réalisation d'un branchement neuve, le prestataire relèvera, dans une classe de précision A :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le branchement,</li> <li>○ Le coffre à compteur,</li> <li>○ Le point de raccordement à la conduite.</li> </ul> </li> <li>- A mettre en œuvre une organisation garantissant la pérennité et la fiabilité de l'exploitation des données relatives au réseau et à ses défaillances. Cela implique notamment :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La conception d'un système d'identification des tronçons assurant la correcte affectation des défaillances aux tronçons dans le cadre des évolutions du réseau ;</li> <li>○ La mise en œuvre systématique des fiches d'intervention et leur archivage ;</li> <li>○ La saisie et la conservation des défaillances.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les informations collectées dans le système d'information géographique devront constituer un outil performant de gestion patrimoniale du réseau, indispensable à la CCGC pour bâtir notamment un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations et des branchements. Le SIG est constamment mis à jour par le prestataire qui le tient à la disposition de la CCGC et lui en fournit toutes extractions, en tant que de besoin, sous toutes formes disponibles.</p> <p>Le prestataire a développé une application en mobilité sur tablette/smartphone « Globe » pour répondre aux besoins des agents sur les composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès intégral à la cartographie des réseaux exploités</li> <li>- Participation directe à l'enrichissement du SIG</li> </ul>		

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ÉCHÉANCES / DELAIS	PÉNALITÉS N°
	 <p><b>AGENTS SUR LE TERRAIN</b> Consultation des plans &amp; émission de signalements (Points, lignes, commentaires...) sur les cartes techniques du réseau via l'application <b>GLOBE Mobile</b></p> <p>Transmission 4G</p>  <p><b>CARTOGRAPE/GÉOMATIQUE</b> Contrôle des signalements émis et intégration des nouvelles informations dans le SIG.</p>  <p><b>Les fonctionnalités de GLOBE Mobile sont les suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation du SIG technique (plans de réseau EU, attributs...)</li> <li>- Vues thématiques sur fond de plan satellite/cadastral/routier/Google Street View (date de pose, matériau, diamètre)</li> <li>- Accès aux plans de récolelement en format PDF</li> <li>- Recherche d'équipements</li> <li>- Émission en temps réel de demandes d'amélioration/mise à jour des plans</li> </ul> <p>Les signalements sont stockés sur une couche siGis dédiée à GLOBE. Les cartographes analysent, et intègrent les données si le signalement est considéré comme opportun. Un suivi exhaustif des signalements est mis en place et permet de contrôler la charge entrante de mise à jour vers le service de cartographie et d'avoir un état des lieux de l'avancement des traitements des signalements.</p> <p>La CCGC a la maîtrise de l'utilisation de l'ensemble de ces documents.</p> <p>Enfin, le prestataire fournira également à la CCGC, l'historique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des problèmes techniques rencontrés depuis l'origine du contrat (liste des casses sur le réseau par tronçon, etc.)</li> <li>- des opérations significatives de travaux (gros entretien, renouvellement, renforcement, extension...).</li> </ul>		

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS N°
Mise à jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des évolutions significatives concernant la structure (acquisition ou intégration, création, mise hors service démontage ou abandon...).</li> </ul> <p>Le prestataire réalisera la mise à jour du SIG sur tout le périmètre dans les 3 mois (y compris intégration des plans de récolement).</p> <p>Les parties s'interdisent de rediffuser auprès de tiers des produits incluant exclusivement des données cadastrales lorsque les fonds de plans cadastraux ont été mis à disposition par les services de la DGI.</p> <p>A l'exclusion d'un extrait de plan du réseau concernant un abonné ou un futur abonné, les données de produits composites issus du S.I.G. ne peuvent être transmises qu'à des tiers liés par marché à la CCGC signataire d'une convention, et seulement si ledits tiers s'engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N'utiliser les données que dans le cadre de leur marché de prestations ;</li> <li>- Mentionner dans les documents produits l'origine des données reprises ;</li> <li>- Détruire les données après achèvement de leur prestation, sans en conserver copie et en attestant de la destruction.</li> </ul> <p>Une fiche type relative aux échanges de données avec les tiers est disponible en annexe.</p>	3 mois	11.3
Transmission des plans informatisés à des tiers			10.12

10.12  
11.3



FICHE N°23. FICHIER DES ABONNÉS

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS N°
<b>Propriété</b>	Le fichier des abonnés du service sera la propriété de la CCGC.	-	-
<b>Mise à jour</b>	La CCGC conservera, complètera et procèdera à la mise à jour de ce fichier.	-	-
<b>Suivi des interventions</b>	La CCGC transmettra au prestataire un extrait du fichier des abonnés afin de lui permettre de répondre à ses obligations en vertu du présent contrat, et notamment de la fiche n°7 Asteintes et interventions.	-	-



PRO  
PRO  
PRO  
PRO

## CHAPITRE 4 - RELATIONS AVEC LES USAGERS ET LES TIERS

CAUR



## FICHE N°24. RÈGLEMENT DU SERVICE ET RÉGIME DES ABONNEMENTS

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS N°
<b>Objet du règlement du service</b>	<p>Le règlement du service, fixe les conditions dans lesquelles le service de l'eau potable est assuré aux abonnés. Le règlement de service comprend notamment le régime des abonnements, les dispositions techniques relatives aux branchements et aux compteurs, les conditions de paiement et toutes autres dispositions qui n'auraient pas été réglées par le cahier des charges.</p> <p>Les clauses du règlement ont valeur contractuelle pour le prestataire.</p> <p>Le règlement pourra être modifié par la CCGC, le nouveau règlement sera communiqué au prestataire.</p> <p>Le règlement du service est remis à chaque nouvel abonné par la CCGC.</p>		
<b>Régime des abonnements</b>	<p>La CCGC pourra solliciter l'avis du prestataire pour toute demande de nouveau branchement.</p> <p>Sur réponse négative de la CCGC transmise dans un délai maximum de huit jours après réception de l'information par le prestataire, l'abonnement peut être refusé, en particulier quand la bonne gestion ou la préservation de la qualité du service peuvent être remis en cause.</p> <p>Le prestataire est chargé, dans le cadre des demandes d'individualisation des contrats de fourniture d'eau dans les immeubles collectifs d'habitation et les ensembles immobiliers de logements, conformément aux dispositions du règlement de service, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur demande de la CCGC, vérifier la conformité des installations décrites dans le dossier technique et du programme de travaux éventuels au regard des prescriptions techniques annexées au règlement de service de l'eau, en effectuant une visite sur place ;</li> <li>- Préciser à la CCGC les modifications à apporter au projet déposé par le pétitionnaire ;</li> <li>- Adresser, sur demande de la CCGC, les modèles de contrat pour la mise en place de l'individualisation ;</li> <li>- Réaliser la visite de vérification de conformité des travaux éventuels réalisés par le pétitionnaire ;</li> </ul>	<p>Avis remis sous 10 jours</p> <p>5</p>	

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS N°
- Relation prestataire – CCGC relative à la facturation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De mettre au point le contrat d'individualisation avec le pétitionnaire ;</li> <li>- Procéder à l'individualisation des contrats dès que les travaux auront été vérifiés conformes et tous les contrats d'abonnement signés. Cette opération comprend le relevé des compteurs à la date d'effet de l'individualisation. Le prestataire transmettra ces relevés de compteurs ainsi que toutes les informations relevées lors de l'opération d'individualisation sous 1 mois maximum au service facturation de la CCGC.</li> </ul> <p>L'instruction des demandes d'individualisation et la vérification de la conformité des installations font partie des charges du service.</p>	Sous 1 mois maximum	5
	<p>Le prestataire s'engage à dédier un chargé de clientèle (à 100%) formé et informé des particularités du contrat. Cet interlocuteur unique devra être en capacité de répondre immédiatement aux sollicitations de la CCGC (par exemple : informations sur un renouvellement compteur en particuliers, sur une mutation, sur le retour d'une intervention...). En cas de congés, sa suppléance sera effectuée par un de ses deux collègues, basés à Monnaie ou à Cloyez-sur-le-Loir.</p> <p>La CCGC devra être destinataire dès le début du contrat, du nom et des coordonnées téléphonique et mail de cet interlocuteur unique.</p>	<p>Maximum 1 semaine (en cas d'intervention sur le terrain)</p>	5
Mise à jour du fichier des abonnés	<p>Le prestataire transmettra mensuellement le listing (sous format informatique compatible avec Excel) des abonnements et résiliations (mutations) réalisés par son service clientèle.</p> <p>Sur les listings devront apparaître au minimum les informations suivantes pour la souscription ou résiliation du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom/prénom du souscripteur</li> <li>• Date de naissance</li> <li>• Département de naissance</li> <li>• Commune de naissance</li> <li>• N° téléphone</li> <li>• Adresse mail</li> <li>• Référence point de comptage (=point de fourniture)</li> <li>• Adresse du branchement</li> </ul>	Tous les mois	5

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ÉCHÉANCES / DELAIS	PENALTIES N°
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie de l'usagers (industriel, particulier, agriculteur, administration publique, artisans, commerces etc ...) et le type de branchement (jardin, maison individuelle, appartement, branchement de chantier, cimetières, collège etc...) pour permettre l'application de la réglementation : exonération ou plafonnement des taxes de l'AELB</li> <li>• Date du début de l'abonnement</li> <li>• Date de résiliation de l'abonnement</li> <li>• Référence complète du compteur</li> <li>• L'index à l'arrivée</li> <li>• L'index au départ</li> </ul>	Conformément au Règlement de service, le prestataire réalisera la fermeture du branchement sur Bouché à clé de façon systématique et dans un délai de maximum de 1 mois après le départ de l'abonné, sauf si un nouvel occupant lui succède.	1 mois après la date de départ de l'usager 5	
<b>Gros consommateurs</b>	Sur sollicitation de la CCGC, le prestataire transmettra un avis technique écrit détaillé sur l'incidence potentielle et la nature (volume, qualité...) des consommations, accompagné de propositions de mesures techniques à l'attention du pétitionnaire avec lequel il prendra contact si nécessaire. Le prestataire préparera la convention de branchements sur demande de la CCGC Les gros consommateurs sont ceux dont la consommation annuelle dépasse 1 000 m <sup>3</sup> . Le prestataire devra prendre en compte ce nouveau consommateur dans le cadre du contrat.	Avis remis sous 15 jours En même temps que l'avis écrit	5



**FICHE N°25. ACTIONS DE COMMUNICATION**

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALTIES
	<p>Le prestataire participera à la préparation des actions de communication en fournissant à la CCGC les informations nécessaires concernant le service.</p> <p>Il participera à la préparation d'un document d'information sur les activités du service et les obligations des usagers si la CCGC le souhaite.</p> <p>Lors des échanges par courrier entre le prestataire et les usagers, les coordonnées téléphoniques du service clientèle local du prestataire et le numéro de compteur seront précisés sur tous les courriers envoyés à l'usager.</p>		
Participation du prestataire	<p><b>Campagne de renouvellements des compteurs :</b></p> <p>Le prestataire s'engagera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prévenir les mairies des renouvellements contractuels et/ou dans le cadre de la mise en place de la radio-relève</li> <li>- prévenir individuellement les usagers par courrier avant le renouvellement du compteur.</li> </ul> <p><b>Campagne de relève des compteurs :</b></p> <p>Le prestataire transmettra de façon systématique au service facturation de la CCGC, tous les semestres ou une fois par an selon secteur les plannings par commune de relève des compteurs (pour communication sur site Internet/NR).</p> <p>Il s'engage à prévenir les usagers par affichage du planning des relèves de compteurs dans les Mairies.</p>	<p>Au minimum 1 mois avant le début des campagnes de renouvellement des compteurs</p> <p>Au minimum 1 mois avant le début des campagnes de relève des compteurs</p>	<p>5</p> <p>5</p>
Actions de communication spécifiques	<p>Le prestataire se rapproche de toutes les écoles élémentaires du périmètre de la collectivité et des collèges de Bracieux et de Saint-Laurent-Nouan afin de les sensibiliser aux actions de préservation de la ressource dans le cadre de leur programme sur le cycle de l'eau.</p>	Tous les ans	

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALTIES
Visites des installations	<p>Le prestataire assurera des visites ou participera aux visites des ouvrages à la demande de la CCGC.</p> <p>La CCGC informera le prestataire des dates de visites</p> <p>Le prestataire veillera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la propreté du site,</li> <li>- à ne pas organiser d'interventions aux dates choisies par la CCGC,</li> <li>- à organiser l'accueil des visiteurs dans les meilleures conditions.</li> </ul>		



## CHAPITRE 5 - EXPLOITATION DU RESEAU

• • • • •  
• • • • •  
• • • • •  
• • • • •  
• • • • •





## FICHE N°26. ENTRETIEN ET REPARATIONS

THEMATIQUE	DESCRIPTIF	DATES / DELAIS	PENALITES N°
	<p>Les opérations d'entretien et de réparation du réseau incluent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillance générale des réseaux,</li> <li>- Recherche des fuites, sur toutes les canalisations publiques, branchements compris</li> <li>- Intervention sur fuites,</li> <li>- Réfection des regards contenant les appareils de comptage et de régulation, (entretien ou renouvellement)</li> <li>- Mise à niveau ponctuelle des bouches à clé pour les rendre toujours accessibles, hors opération de voirie,</li> <li>- Vérification, essais et réglages des ventouses des appareils de régulation en tant que besoin, (5% du parc chaque année et dépannage voire remise en état des ventouses fuyardes ou bloquées)</li> <li>- Réparation des appareils de robinetterie et de fontainerie, incluant les ventouses, bouches à clé, robinets vannes, stabilisateurs de pression et autres accessoires (à l'exclusion des poteaux et bouches d'incendie),</li> <li>- Réfection des regards contenant des appareils de robinetterie et fontainerie, des ventouses et des bouches à clé,</li> <li>- Mise à niveau des tampons de ces regards pour les rendre toujours accessibles, sauf opération de voirie programmée,</li> <li>- Manœuvre et vérification périodique des organes hydrauliques (Pour garantir leur bon fonctionnement, 100% des stabilisateurs.)</li> <li>- Remplacement de tout accessoire hydraulique d'un diamètre inférieur ou égal à 500 mm,</li> <li>- Réparation, remplacement ou réhabilitation d'un élément de canalisation d'une longueur inférieure à 12 m,</li> <li>- Réparation, remplacement ou réhabilitation d'une canalisation aérienne, quelle qu'en soit la longueur,</li> </ul>		10,1 à 10,3

THEMATIQUE	DESCRIPTIF	DATES / DELAIS	PENALITES N°
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Purges du réseau à une fréquence régulière pour assurer la fourniture de l'eau dans des conditions normales à tous les usagers,</li> <li>- Remplacement isolé d'un accessoire hydraulique ou d'une vanne,</li> <li>- Vérification et contrôle du bon fonctionnement des compteurs,</li> <li>- Réfection provisoire et définitive de voirie consécutive aux opérations d'entretien sur réseaux avec constitution de la couche de fondation et d'assise, réfection de la couche de roulement à l'identique de l'existant.</li> </ul> <p>En tout état de cause, le prestataire devra pouvoir prouver à tout moment à la Collectivité la réalisation des opérations d'entretien périodique.</p> <p>Le prestataire assurera <i>a minima</i> les prestations suivantes :</p> <p>Recherche et réparation de fuites : 80h de recherche de fuites seront effectuées chaque année. Le Prestataire centralise les données d'exploitation issues des capteurs positionnés sur les réseaux. Des outils d'analyse spécifiques permettent d'identifier en continu les actions à réaliser pour une optimisation permanente des réseaux et une réactivité optimale. La détection d'une fuite par le Prestataire déclenche dans les meilleurs délais, une opération de localisation précise de la fuite sur le terrain, en vue de</p>	<p>Intervention en 30 minutes en journée pour les casses urgentes – 45 minutes en astreinte</p>	<p>10.1 à 16.3</p>

### Recherches de fuites



sa réparation dans les délais les plus courts. Le schéma récapitule les différentes étapes d'intervention et les moyens associés pour affiner la localisation de la fuite.

THEMATIQUE	DESCRIPTIF	DATES / DELAIS	PENALITES N°
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de fuites à la demande : la CCGC peut à tout moment et autant que nécessaire solliciter le prestataire pour la recherche ciblée d'une fuite, celui-ci devant réaliser la réparation qui en découle, le cas échéant,</li> <li>- Réparation de canalisations (inférieures à 12 ml) suite à une casse sur le réseau, et accessoires hydrauliques associés (vannes, appareils de régulation, purges, branchements et dispositifs de comptage).</li> </ul>		



**FICHE N°27. INTÉGRATION DES RÉSEAUX PRIVÉS**

THEMATIQUE	DESCRIPTIF	DATES / DELAIS	PENALITES N°
<b>Contrôle avant réception et raccordement</b>	Le raccordement du réseau privé sur le réseau public devra être réalisé par le prestataire ou en collaboration avec l'aménageur sous la surveillance du prestataire. Il sera rémunéré selon les conditions du bordereau des prix annexé au contrat. Le prestataire devra être présent aux réunions de chantier et à la réception des travaux des opérateurs privés lorsque la CCGC le sollicitera.	-	-
<b>Avis du prestataire</b>	Le prestataire rendra son avis à la CCGC lorsqu'elle le sollicitera	Sous 15 jours	5
<b>Inventaire des nouveaux ouvrages</b>	Lors de l'intégration effective dans le patrimoine de la CCGC des réseaux privés, le prestataire recevra l'inventaire des ouvrages rétrocédés. Les travaux éventuels de mise en conformité seront réalisés par le demandeur de l'intégration et à ses frais avant la rétrocession.	-	-



## FICHE N°28. BRANCHEMENTS

THEMATIQUE	DESCRIPTIF	DATES / DELAIS	PENALITES
<b>Définition du branchement</b>	<p>Le branchement fait partie du réseau public et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La prise d'eau sur la conduite de distribution publique, et le robinet de prise d'eau sous bouché à clé ;</li> <li>- La canalisation située tant en domaine public qu'en domaine privé ;</li> <li>- Le regard ou la niche abritant le système de comptage, s'il est situé sous le domaine public ;</li> <li>- Le dispositif d'arrêt (c'est-à-dire un robinet, situé avant compteur) ;</li> <li>- Le réducteur de pression éventuellement nécessaire en raison des conditions de service ;</li> <li>- Le système de comptage, y compris son joint aval, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>o le compteur muni d'un dispositif de protection contre le démontage,</li> <li>o le robinet de purge éventuel,</li> <li>o le clapet anti-retour éventuel.</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Maintenance des branchements</b>	<p>Le prestataire est chargé d'assurer la maintenance des branchements, qui inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La surveillance de la partie des branchements situés sous le domaine public et la recherche des fuites jusqu'aux compteurs d'entrée dans les immeubles ;</li> <li>- La réparation et le remplacement des appareils de robinetterie ;</li> <li>- L'élimination des fuites ;</li> <li>- La vérification périodique de l'efficacité des clapets anti-retour et/ou réducteurs de pression placés sur le branchement et leur remplacement en cas de nécessité ;</li> <li>- La réfection des regards, fosses, armoires, boîtiers et autres emplacements où sont abrités les organes des branchements et les compteurs lorsqu'ils sont situés sur le domaine public.</li> </ul>	<p>En permanence</p> <p>10.1 à 10.3</p>	



THÉMATIQUE	DESCRIPTIF	DATES / DELAIS	PENALITÉS
	<p>Le prestataire est chargé également de procéder à l'ouverture sous 24h ou la fermeture sous 48h de branchement si nécessaire (à la demande d'un abonné ou dans les conditions définies dans le règlement de service).</p> <p>Cet article concerne tout le branchement, hormis le compteur qui est traité spécifiquement dans la fiche suivante.</p> <p>Le régime des raccordements est fixé dans le règlement de service.</p> <p>Les travaux de création de branchements sont réalisés par le prestataire et sont rémunérés à ce dernier par la CCGC selon les conditions du bordereau des prix. Les nouveaux branchements sont alors intégrés dans les biens de la CCGC.</p> <p>Le prestataire se conforme aux dispositions des permissions de voirie et des règlements en vigueur pour la réfection des voiries et trottoirs.</p> <p>Les délais suivants seront respectés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Devis fourni sous : 8 jours</li> <li>- Travaux réalisés sous 15 jours hors délai des autorisations administratives et une intervention dans les meilleurs délais en cas d'urgence</li> </ul>	11.1	

THEMATIQUE	DESCRIPTIF	DATES / DELAIS	PENALITES
<b>Suppression de branchements</b>	<p>Le prestataire réalise les travaux de suppression d'un branchement lorsque la demande lui est faite par la CCGC.</p> <p>Le prestataire se conforme aux dispositions des permissions de voirie et des règlements en vigueur pour la réfection des voiries et trottoirs.</p>	<p>En permanence</p> <p>5</p> <p>Sous 15 jours</p>	<p>50</p> <p>50</p> <p>50</p>



THEMATIQUE	DESCRIPTIF	DATES / DELAIS	PENALITES
	<p>S'ils ne sont pas réalisés par la CCGC, les travaux de création de renouvellement de branchement en plomb sont réalisés par le prestataire et sont rémunérés à ce dernier par la CCGC selon les conditions du bordereau des prix.</p> <p>Ces travaux sont réalisés conformément aux prescriptions du Cahier de Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de travaux.</p> <p>Les travaux consistent à remplacer la canalisation en plomb des branchements d'eau potable par une canalisation en polyéthylène haute densité entre la prise en charge sur le réseau et le compteur. Cette opération comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le remplacement éventuel des accessoires, collier de prise en charge, robinet de prise en charge, vanne, raccords divers, l'ensemble robinet-vanne avant compteur, bague de plombage, clapet anti-retour et compteur d'eau froide suivant les directives du maître d'ouvrage,</li> <li>- Les travaux de remplacement de conduite seront réalisés prioritairement par une solution technique sans ouverture de tranchée en éliminant la canalisation en plomb (par tirage, par éclatement...),</li> <li>- La solution en tranchée sera réalisée en cas d'impossibilité de recourir à la technique prioritaire avec accord préalable du maître d'ouvrage,</li> <li>- Les raccordements sur les réseaux existants,</li> <li>- Les réfections de chaussées seront faites à l'identique de l'existant ou selon le règlement de voirie en vigueur s'il est plus contraignant. Ces prescriptions seront précisées à l'occasion de la visite de chantier préalable</li> <li>- Le délai de reprise maximal entre l'enrobé provisoire et définitif sera de 10 jours ouvrés,</li> <li>- Le prestataire informe l'abonné des travaux programmés.</li> </ul> <p>A l'issue des travaux, le prestataire fournit le plan de récolelement correspondant, réalise la désinfection et l'analyse préalables à la mise en service du branchement.</p> <p>Pendant la vie du contrat, la CCGC peut modifier le nombre de branchements à renouveler sans en modifier les conditions financières.</p>	<p>10.10.2018 10.12.2018</p>	



## FICHE N°29. COMPTEURS

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAS	PENALTIES
<b>Dispositions générales</b>	<p>L'eau est fournie exclusivement au compteur, y compris pour les branchements communaux et les appareils à usage communal et collectif, à l'exception des poteaux d'incendie.</p> <p>Les compteurs servant à mesurer les quantités d'eau livrées aux abonnés sont de modèles conformes à la réglementation en vigueur.</p> <p>Le prestataire s'engage à ne formuler aucune réclamation et à ne demander aucune indemnité, ni supplément de rémunération, en cas de difficulté d'accès aux compteurs.</p>		
<b>Propriété</b>	<p>Les compteurs sont propriété de la collectivité.</p> <p>Pour les branchements neufs réalisés par le prestataire, les compteurs sont fournis, posés, entretenus et renouvelés par le prestataire du présent marché selon la marque et le modèle imposés par la CCGC afin d'assurer la compatibilité avec le parc existant.</p> <p>Dans le cas d'un compteur gelé, déterioré, volé... le prestataire sera chargé de fournir et poser un nouveau compteur, facturé par le prestataire à la CCGC dans les conditions fixées par le bordereau des prix annexé au contrat.</p>		
<b>Relève des compteurs</b>	<p>Le prestataire s'engage à prévenir les usagers/mairies des campagnes de relève des compteurs dans les conditions prévues à la fiche n°25 du présent CCTP.</p> <p>Pour les communes bénéficiant de la radio-relève, le prestataire procède aux relevés des compteurs deux fois/an :</p> <p>1er semestre : Relève des compteurs entre le 15 mars et le 15 mai</p> <p>2ème semestre : Relève des compteurs entre le 1er septembre et le 15 octobre</p> <p>Pour les communes ne bénéficiant pas de la radio-relève, le prestataire procède aux relevés des compteurs annuellement soit entre le 15 mars et le 15 mai</p> <p>Pour chaque abonné l'intervalle doit être constant avec une tolérance de 10 jours ouvrés.</p> <p>En dehors des cas d'inaccessibilité (portail fermé, chien, végétation envahissante, objets posés sur la plaque, regard plein d'eau ou non nettoyé etc...) le compteur doit faire l'objet d'un relevé</p>	<p>Délais ci-contre</p> <p>8</p>	



THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS
d'index par le prestataire au moins une fois par an. Ce passage sera également à vérifier l'état du compteur et dans les cas nécessaires à programmer de futures interventions en fonction des anomalies détectées.	En cas de compteur inaccessible, le prestataire propose à l'usager un moyen approprié lui permettant de fournir le relevé de son compteur au moins une fois par an. Une carte de relève qui précise les coordonnées téléphoniques du chargé clientèle du secteur du prestataire (et non de la plateforme clientèle) sera laissée dans la boîte aux lettres de l'abonné. Le retour de la carte doit être gratuit pour l'abonné (carte T). Le taux de compteurs non relevés ne devra pas excéder 5 %. Le prestataire pourra être amené à réaliser un relevé de compteur en dehors de la campagne de relève à la demande de la CCGC. L'intervention sera facturée à l'usager par le prestataire dans les conditions fixées par le bordereau des prix annexé au contrat. Les compteurs des ouvrages communautaires ainsi que les compteurs communaux seront obligatoirement relevés : le prestataire devra se mettre en contact avec les exploitants et/ou les communes pour en effectuer les relevés.	15 jours après la fin de la campagne de relève 5 et 6	Au plus tard le 1er juin pour le 1er semestre et au plus tard le 1er novembre pour le 2ème semestre.
Traitement des données après relevés	Les index transmis par les usagers via les cartes T, ou par tout autre moyen prévu par la présente fiche, devront être saisies préalablement à la transmission des fichiers de relève à la CCGC. Le prestataire devra consolider, et le cas échéant corriger, les index préalablement à leur transmission à la CCGC. Les données de relève consolidées devront être transmises à la CCGC au plus tard 15 jours après la fin de la campagne de relève. Le prestataire informera les usagers des surconsommations conformément à la loi Warsmann.	15 jours après la fin de la campagne de relève 5 et 6	Au plus tard le 1er juin pour le 1er semestre et au plus tard le 1er novembre pour le 2ème semestre.
Résultat de la campagne de relève	Un fichier unique comportant toutes les informations nécessaires à l'intégration dans le logiciel de facturation de la CCGC sera transmis au service facturation de cette dernière sous format informatique compatible avec Excel. Ce fichier unique comprendra à minima les éléments suivants : - Nom et prénom de l'abonné - Référence point de comptage/fourniture - Adresse du branchement		5 et 6





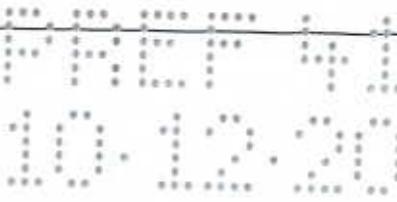
THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS														
Référence complète du compteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Référence complète du compteur</li> <li>- Date du relevé</li> <li>- Index</li> <li>- Type de relevé (relevé agent, relevé transmis par abonné, relevé estimé...)</li> <li>- Observation (abonné absent, compteur inaccessible, regard encombré...)</li> </ul>																
Radio-relève	<p>Le prestataire s'engage à prévenir les usagers/mairies lors de la mise en place du dispositif de radio-relève dans les conditions détaillées à la fiche n°25 du présent document. Il s'engage à installer la radio-relève sur tout le territoire dans les deux ans soit, entre mai 2021 et mai 2023. Il doit assurer la bonne marche des appareils de radio-relève.</p> <p>Les technologies proposées devront a minima être conformes à la norme européenne EN13757 « Systèmes de communication et de télérelèvement de compteurs » pour ses 6 points :</p> <table border="1" data-bbox="679 781 1028 1729"> <thead> <tr> <th>Documents</th> <th>Dernières publications</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>EN 13757-1 : Échange de données</td> <td>Octobre 2014</td> </tr> <tr> <td>EN 13757-2 : Couche physique et couche de liaison (Faire)</td> <td>Novembre 2004</td> </tr> <tr> <td>EN 13757-3 : Couche d'application spéciales</td> <td>Mai 2013*</td> </tr> <tr> <td>EN 13757-4 : Échange de données des compteurs par radio - Lecture de compteurs dans la bande SRD</td> <td>Audit 2013**</td> </tr> <tr> <td>EN 13757-5 : Transmission sans fil</td> <td>Novembre 2015</td> </tr> <tr> <td>EN 13757-6 : Bus local</td> <td>Décembre 2015</td> </tr> </tbody> </table> <p>* A l'heure de la rédaction du présent guide d'application, cette partie est en cours de révision. Il sera projeté d'en publier une version révisée en 2016 et d'en extraire du contenu afin de réaliser une nouvelle partie sous la forme d'une partie 7 annexé au Technical Report.</p> <p>** A l'heure de la rédaction du présent guide d'application, il est projeté de réviser cette partie en 2016.</p>	Documents	Dernières publications	EN 13757-1 : Échange de données	Octobre 2014	EN 13757-2 : Couche physique et couche de liaison (Faire)	Novembre 2004	EN 13757-3 : Couche d'application spéciales	Mai 2013*	EN 13757-4 : Échange de données des compteurs par radio - Lecture de compteurs dans la bande SRD	Audit 2013**	EN 13757-5 : Transmission sans fil	Novembre 2015	EN 13757-6 : Bus local	Décembre 2015	<p>Entre mai 2021 et mai 2023</p> <p>11.1</p>	
Documents	Dernières publications																
EN 13757-1 : Échange de données	Octobre 2014																
EN 13757-2 : Couche physique et couche de liaison (Faire)	Novembre 2004																
EN 13757-3 : Couche d'application spéciales	Mai 2013*																
EN 13757-4 : Échange de données des compteurs par radio - Lecture de compteurs dans la bande SRD	Audit 2013**																
EN 13757-5 : Transmission sans fil	Novembre 2015																
EN 13757-6 : Bus local	Décembre 2015																

Les modules radio déployés dans le cadre de la radio-relève communiquent sur le réseau radio LAN établi sur la bande de fréquence 169MHz sous le protocole wMBus N1/N2.

Ils sont 100% conformes à la norme EN 13 757 (c'est-à-dire pour l'ensemble des points de la norme) et à son guide d'application GA E17-901.

Ils n'ont pas d'impact sanitaire sur les utilisateurs (selon l'étude ANFR de mai 2020) :

« Du fait des rares émissions brèves du compteur, ces niveaux d'exposition sont particulièrement faibles (inférieurs ou égaux à 0,15 V/m). Selon le module, pendant les brèves émissions, le niveau de champ maximal instantané mesuré à 50 centimètres en face varie entre 1,8 V/m et 3,2 V/m.

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ÉCHÉANCES / DELAIS	PENALTIES
	<p>Les niveaux d'exposition mesurés sont donc très faibles comparés à la valeur limite réglementaire qui est de 28 V/m aux fréquences utilisées par les modules équipant les compteurs Saur. »</p> <p>Il sont certifiés CE et IP68 (étanche poussière + immersion prolongée) et adaptés aux conditions typiques de fonctionnement des compteurs d'eau (étanchéité et résistance à d'importantes variations de températures)</p> <p>Compte tenu de la technologie déployées et de la maintenance effectuée régulièrement, le prestataire s'engage à un taux de remontées de 95% à chaque relève.</p> <p>En tout état de cause, elles devront être interopérables.</p> <p>En cas de non interopérabilité, le Prestataire prend en charge financièrement la totalité des couts de la mise en place de la radio-relève par un autre Prestataire.</p> <p>Les frais éventuels en cas de défaut sur les modules radio ou les compteurs sont à la charge du Prestataire. En cas dysfonctionnement de la radio-relève, le Prestataire prendra rendez-vous avec l'usager.</p> <p>Le service rendu aux usagers doit être de qualité, il doit répondre à la demande et aux besoins des consommateurs, notamment en termes de disponibilité ou de fourniture d'informations. Le service sera rendu avec un taux d'équipement de 98% ; les usagers concernés pourront recevoir 2 factures sur la base d'une relève réelle en réduisant au maximum le dérangement des clients pour les compteurs accessibles.</p> <p>Il existe 3 motifs principaux de non-équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les refus ;</li> <li>- Les abonnés absents ne répondant pas aux sollicitations, quand le compteur est en propriété privée ;</li> <li>- Les installations privées techniquement indémontables ou non équipables.</li> </ul> <p>Pour les deux premiers motifs, le Prestataire enverra deux courriers, puis un mail et enfin un appel sortant afin de maximiser les possibilités de contacter ces clients.</p> <p>Si ces relances n'aboutissent pas, il sollicitera la collectivité.</p>		

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ÉCHÉANCES / DELAIS	PÉNALITÉS
<p>Pour les autres motifs, d'ordre technique, il est parfois possible de déporter le module, à la charge du Prestataire.</p> <p>En accord avec la collectivité, il est possible de proposer à l'usager un comptage à l'extérieur de la parcelle ou de modifier l'emplacement du compteur.</p> <p>Pour le reste, ils font partie des 2% de compteurs qui seront relevés manuellement par l'agent.</p>			
<p>Vérification des compteurs (étalonnage du compteur)</p>	<p>Le prestataire procède à la vérification des compteurs aussi souvent qu'il le juge utile. Cette vérification est réalisée conformément à la réglementation relative au contrôle des instruments de mesure.</p> <p>L'abonné est en droit d'exiger la vérification de son compteur dans les conditions prévues par le règlement du service.</p> <p>Quand le compteur est conforme à la réglementation en vigueur, l'abonné supporte les frais de vérification, selon les conditions fixées au bordereau de prix annexé au présent contrat.</p> <p>Le règlement du service détermine les conditions d'accès des agents du prestataire à l'intérieur des propriétés privées, pour toutes les interventions concernant les compteurs.</p>	<p>10.1</p>	
<p>Renouvellement des compteurs</p>	<p>Le prestataire informera les usagers et les communes des campagnes de renouvellement des compteurs conformément aux dispositions de la fiche n°25.</p> <p>Le prestataire renouvellera le compteur de l'usager en cas de doute sur le fonctionnement du compteur et sur demande de la CCGC.</p> <p>Les compteurs sont obligatoirement remplacés par le prestataire :</p>		



THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lorsque, indépendamment de l'application de la réglementation en vigueur, il est constaté que le compteur ne fonctionne plus ou ne peut plus être remis en conformité avec la réglementation en vigueur relative aux compteurs d'eau froide dans des conditions économiques acceptables,</li> <li>- en cas de détériorations,</li> <li>- en cas d'inadaptation aux besoins de l'abonné, sur sa demande, et, en toute hypothèse, lorsqu'ils sont âgés de plus de 15 années.</li> </ul> <p>Lorsque la détérioration ou l'absence du compteur est imputable à l'abonné, les frais de remplacement du compteur seront réglés par ce dernier au prestataire, dans les conditions fixées au bordereau des prix unitaires annexé au contrat</p> <p>Le prestataire devra porter une attention particulière à la marque et au modèle de matériel mis en place à l'occasion des opérations de renouvellement, en vue de conserver une homogénéité des équipements en place. Le matériel choisi sera agréé par la CCGC.</p> <p>Le prestataire transmettra mensuellement la liste des compteurs renouvelés au service facturation de la CCGC.</p> <p>Il ne procédera pas aux campagnes de renouvellement de compteurs pendant les relèves semestrielles ou annuelles.</p> <p>Le prestataire transmettra tous les semestres au service facturation de la CCGC un état d'avancement des opérations de renouvellements, entretien et maintenance des compteurs et, le cas échéant, des équipements de radio-relève. Cet état détaillera notamment les opérations programmées et celles réalisées.</p>	<p>Tous les mois</p> <p>5</p> <p>Tous les semestres</p>	<p>500,-</p> <p>12.000,-</p> <p>300,-</p>



## FICHE N°30. QUALITÉ DE L'EAU

	DESCRIPTION	DATES / DELAIS	PENALITES N°																												
<b>Dispositions générales</b>	<p>L'eau distribuée doit respecter les critères de qualité imposés par la réglementation en vigueur.</p> <p>Le prestataire doit vérifier la qualité de l'eau distribuée aussi souvent qu'il est nécessaire, se conformer à cet égard aux prescriptions du ministère chargé de la Santé et donner toute facilité pour l'exercice de contrôles sanitaires, visites, prélevements et analyses.</p> <p>Il est toujours responsable des dommages qui pourraient être causés par la mauvaise qualité des eaux, sauf pour lui à exercer les recours de droit commun contre les auteurs de la pollution.</p>																														
<b>Programme d'analyses réglementaires</b>	<p>L'ensemble des analyses réglementaires et frais afférents est à la charge du prestataire y compris les prélevements.</p> <p>Il en est de même pour les éventuelles contre-analyses demandées par les services sanitaires en cas d'anomalie ou les analyses réalisées à la demande d'un abonné (dans ce dernier cas, l'abonné supporte les frais des analyses demandées conformément au règlement du service).</p> <p>Les modifications du programme réglementaire d'analyses seront prises en charge par le prestataire conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 11 janvier 2007).</p>	<p>Selon le programme réglementaire</p> <p>-13-</p>																													
Autocontôle	<p>Le prestataire élaboré et réalise à ses frais un programme d'autocontrôle qui complète le programme réglementaire de l'Agence Régionale de Santé et qui vise à surveiller la qualité de l'eau distribuée dans le réseau.</p> <p><b>AUTOCONTROLE</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>SECTEUR</th> <th>Bactério</th> <th>Fer</th> <th>Manganèse</th> <th>Arsenic</th> <th>Triazine</th> <th>CVM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>17</td> <td>25</td> <td>25</td> <td>34</td> <td>2</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>9</td> <td>15</td> <td>15</td> <td>14</td> <td>2</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>26</b></td> <td><b>40</b></td> <td><b>40</b></td> <td><b>48</b></td> <td><b>4</b></td> <td><b>8</b></td> </tr> </tbody> </table>	SECTEUR	Bactério	Fer	Manganèse	Arsenic	Triazine	CVM	A	17	25	25	34	2	4	B	9	15	15	14	2	4	<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>48</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<p>GAUR</p> <p>Pour assurer constamment cette qualité, le prestataire utilise les biens mis à sa disposition dans la limite de leur capacité. Lorsque les défauts d'entretien et de fonctionnement sont la cause des anomalies, il appartient au prestataire, et à lui seul, de prendre toutes les mesures nécessaires sans délai.</p>	72
SECTEUR	Bactério	Fer	Manganèse	Arsenic	Triazine	CVM																									
A	17	25	25	34	2	4																									
B	9	15	15	14	2	4																									
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>48</b>	<b>4</b>	<b>8</b>																									

DESCRIPTIF	DATES / DELAIS	PENALITES N°																
<p>Le prestataire tient à la disposition du préfet les résultats de la surveillance de la qualité des eaux ainsi que toute information en relation avec cette qualité. Il porte à la connaissance du préfet tout incident pouvant avoir des conséquences pour la santé publique.</p> <p>Si les limites de qualité prévues par la réglementation ne sont pas respectées ou les références de qualité non satisfaites, que ce non-respect soit ou non imputable à l'installation privée de distribution, le prestataire est tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de prendre les mesures d'exploitation correctives nécessaires afin de rétablir la qualité de l'eau,</li> <li>- d'en informer immédiatement le maître d'ouvrage et le préfet territorialement compétent,</li> <li>- d'effectuer immédiatement une enquête afin d'en déterminer la cause,</li> <li>- de porter immédiatement les constatations et les conclusions de l'enquête à la collectivité et au préfet.</li> <li>- de donner tous ses éléments en sa possession au cas où la CCGC aurait l'obligation de préparer une demande de dérogation pour dépassement des limites de qualité.</li> </ul> <p>Sur demande de la CCGC, il pourra être demandé au prestataire de procéder à une désinfection ponctuelle sur tout ou partie d'une canalisation du réseau et de s'assurer de l'efficacité de celle-ci. Cette prestation est incluse dans le forfait d'exploitation global du présent marché.</p>																		
<p><b>Individualisation</b></p>	<p>Pour les immeubles collectifs d'habitation et les ensembles immobiliers de logements ayant opté pour l'individualisation des contrats de fourniture d'eau, le prestataire respectera les obligations liées à la qualité, à la quantité et à la pression de l'eau. Toutefois, il ne pourra être tenu pour responsable des dommages et de leurs conséquences, matérielles ou immatérielles concernant la qualité de l'eau ayant pour origine le fonctionnement ou le défaut d'entretien, de renouvellement ou de maintien en conformité des installations privées de distribution d'eau appartenant au propriétaire de l'immeuble.</p>	<table border="1" data-bbox="742 56 1091 280"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>10</td> <td>11</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>14</td> <td>15</td> <td>16</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1	2	3	4															
5	6	7	8															
9	10	11	12															
13	14	15	16															





## FICHE N°31. QUANTITÉ ET PRESSION

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS
Quantité	Le prestataire s'engage à fournir toute l'eau nécessaire aux besoins publics et privés à l'intérieur du périmètre du service dans la limite des caractéristiques des biens mis à sa disposition et des ressources en eau.	-	-
Pressions	Les dispositions correspondantes sont fixées par le Code de la Santé Publique et le règlement de service.	-	-

## FICHE N°32. PERFORMANCES DU RESEAU

THEMATIQUE	DESCRIPTIF	DATES / DELAIS	PENALITES N°
<b>Rendement - définition</b>  Le rendement du réseau et des branchements desservant les abonnés du service (RDT) est calculé comme suit :	$RDT = (A+B) / (C+D)$ <p>A = Volume annuel consommé autorisé (volume consommé par les abonnés du service concédé auquel s'ajoutent les volumes consommés sans comptage et les volumes de service).</p> <p>B = Volume annuel vendu à l'extérieur du périmètre du service,</p> <p>C = Volume annuel produit par les installations du service,</p> <p>D = Volume annuel provenant d'installations extérieures au service.</p>		
<b>Indice linéaire de pertes - définition</b>  L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) s'exprime en m3/km/jour et est calculé annuellement. La détermination l'ILP s'effectuera conformément à l'annexe V des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT. Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte. Il est calculé comme suit :	$ILP = (Volume \text{ mis \text{en \text{distribution}} - Volume \text{ consommé \text{ autorisé}}}) / Longueur \text{ de \text{réseau \text{ de \text{desserte}}} / 365$ <p>Volume mis en distribution = Volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros</p> <p>Volume consommé autorisé = volume consommé par les abonnés du service auquel s'ajoutent les volumes consommés sans comptage et les volumes de service.</p>		



THEMATIQUE	DESCRIPTIF	DATES / DELAIS	PENALITES N°																																																
	<p>Le prestataire s'engage à atteindre les performances suivantes calculées au 31 décembre des échéances tel que défini ci-dessous :</p> <p>Secteur A :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>2021</th><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rendement IDM</td><td>90%</td><td>90%</td><td>90%</td><td>90%</td><td>92%</td><td>92%</td><td>92%</td></tr> <tr> <td>ILP IDM</td><td>0.71</td><td>0.72</td><td>0.72</td><td>0.72</td><td>0.56</td><td>0.56</td><td>0.56</td></tr> </tbody> </table> <p>Secteur B :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>2021</th><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rendement IDM</td><td>90%</td><td>90%</td><td>90%</td><td>90%</td><td>90%</td><td>92%</td><td>92%</td></tr> <tr> <td>ILP IDM</td><td>0.66</td><td>0.66</td><td>0.67</td><td>0.67</td><td>0.54</td><td>0.54</td><td>0.54</td></tr> </tbody> </table> <p><b>Objectifs</b></p> <p>Chaque année</p> <p>14,1 à 14,3</p>	Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Rendement IDM	90%	90%	90%	90%	92%	92%	92%	ILP IDM	0.71	0.72	0.72	0.72	0.56	0.56	0.56	Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Rendement IDM	90%	90%	90%	90%	90%	92%	92%	ILP IDM	0.66	0.66	0.67	0.67	0.54	0.54	0.54	<p>Le Prestataire s'engage à atteindre et maintenir ce niveau de performance grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'implication des ingénieurs hydrauliciens du prestataire, qui disposent d'une parfaite maîtrise des réseaux exploités par les équipes locales.</li> <li>Le plan d'actions proposé relative aux engagements de moyens et d'organisation : expertiser, instrumentaliser, piloter la performance, et pérenniser</li> </ul>	
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027																																												
Rendement IDM	90%	90%	90%	90%	92%	92%	92%																																												
ILP IDM	0.71	0.72	0.72	0.72	0.56	0.56	0.56																																												
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027																																												
Rendement IDM	90%	90%	90%	90%	90%	92%	92%																																												
ILP IDM	0.66	0.66	0.67	0.67	0.54	0.54	0.54																																												



THEMATIQUE	DESCRIPTIF	DATES / DELAIS	PENALITES N°																										
ASTEE	<p>Les volumes consommés sans comptage et les volumes de service mentionnés dans le présent article seront calculés comme suit selon la méthode de l'ASTEE :</p> <p>A STEE</p> <p><b>ESTIMATION DES VOLUMES CONSOMMÉS AUTORISÉS NON COMPTÉS</b></p> <p>Liste de principe à compléter par le service des eaux</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">VOLUME CONSOMMA TEURS SANS COMPTAGE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Volume utilisé par</td> <td>Méthode d'estimation Évaluer avec le SDIS le nombr de résas par an X Durée X 60 m<sup>3</sup>/heure Évaluer avec le SDIS Nombre d'ouvertures X Durée X 60 m<sup>3</sup>/heure</td> </tr> <tr> <td>Marcheuses incendie</td> <td>Nombre d'ouvertures autorisées en collaboration avec Services veille</td> </tr> <tr> <td>Espace vert sans compteur</td> <td>Nombre d'ouvertures des bornes X Équipement de 10% des bornes avec des compteurs et extrapolation</td> </tr> <tr> <td>Fonaines sans compteur</td> <td>Nombre de fonaines par type X consommation à estimer pour chaque type Avec Engins : Nb de camions x Nb rotations de camion ou x Nb de jours de travail Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X débit à estimer</td> </tr> <tr> <td>Lavage de la voirie</td> <td>Nombre d'ouvertures X Durée X débit à estimer</td> </tr> <tr> <td>Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement</td> <td>Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X volume d'un réservoir</td> </tr> <tr> <td>Nettoyage des réservoirs</td> <td>Le volume correspond au volume perdu en vidange plus l'eau de lavage et de nettoyage</td> </tr> <tr> <td>Désinfection après travaux</td> <td>Calcul précis de l'exploitant Par défaut : Niveau bas + 10% du volume total utile du réservoir</td> </tr> <tr> <td>Purge et lavage des conduites</td> <td>- 8 volumes de canalisations (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection et 3 pour le rinçage après désinfection) pour les branchements : nombre de branchements X 0,20 m<sup>3</sup> Calcul précis de l'exploitant Par défaut : - Nb de purges X Durée X 2,5 m<sup>3</sup>/h - Purges hors gel : 0,3 m<sup>3</sup>/heure X Nb de jours ouverture X Nb d'antennes équipées - Lavage eau-air-eau : 5 volumes de canalisations</td> </tr> <tr> <td>Surseuseurs et pisseuses</td> <td>Nombre de bornes X Débit à estimer ou nombre de boutillers X Débit à estimer</td> </tr> <tr> <td>Analyseurs de chlore ou tout autre consommateur en ligne</td> <td>Normalement marginai, sauf cas particulier à utiliser. Exemple : mise en décharge pour problèmes de qualité</td> </tr> <tr> <td>Autres consommations pour raisons de service</td> <td>Prise en compte des débits de fuites et indicateurs des annexes V et VI du CGE MEDAD - Fiche détaillée : données et indicateurs des annexes V et VI du CGE</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Volumes consommés sans comptage</b></p> <p><b>VOLUME DE SERVICE DU RESEAU</b></p> <p><b>ORDRES DE GRANDEUR</b></p> <p>7 à 10 m<sup>3</sup>/minutée</p> <p><b>Chaque année</b></p>	VOLUME CONSOMMA TEURS SANS COMPTAGE		Volume utilisé par	Méthode d'estimation Évaluer avec le SDIS le nombr de résas par an X Durée X 60 m <sup>3</sup> /heure Évaluer avec le SDIS Nombre d'ouvertures X Durée X 60 m <sup>3</sup> /heure	Marcheuses incendie	Nombre d'ouvertures autorisées en collaboration avec Services veille	Espace vert sans compteur	Nombre d'ouvertures des bornes X Équipement de 10% des bornes avec des compteurs et extrapolation	Fonaines sans compteur	Nombre de fonaines par type X consommation à estimer pour chaque type Avec Engins : Nb de camions x Nb rotations de camion ou x Nb de jours de travail Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X débit à estimer	Lavage de la voirie	Nombre d'ouvertures X Durée X débit à estimer	Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X volume d'un réservoir	Nettoyage des réservoirs	Le volume correspond au volume perdu en vidange plus l'eau de lavage et de nettoyage	Désinfection après travaux	Calcul précis de l'exploitant Par défaut : Niveau bas + 10% du volume total utile du réservoir	Purge et lavage des conduites	- 8 volumes de canalisations (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection et 3 pour le rinçage après désinfection) pour les branchements : nombre de branchements X 0,20 m <sup>3</sup> Calcul précis de l'exploitant Par défaut : - Nb de purges X Durée X 2,5 m <sup>3</sup> /h - Purges hors gel : 0,3 m <sup>3</sup> /heure X Nb de jours ouverture X Nb d'antennes équipées - Lavage eau-air-eau : 5 volumes de canalisations	Surseuseurs et pisseuses	Nombre de bornes X Débit à estimer ou nombre de boutillers X Débit à estimer	Analyseurs de chlore ou tout autre consommateur en ligne	Normalement marginai, sauf cas particulier à utiliser. Exemple : mise en décharge pour problèmes de qualité	Autres consommations pour raisons de service	Prise en compte des débits de fuites et indicateurs des annexes V et VI du CGE MEDAD - Fiche détaillée : données et indicateurs des annexes V et VI du CGE	<p>Pour cela, outre les actions d'entretien et de réparation du réseau prévues au présent contrat, il s'engage à intervenir dans des délais rapides lors de la constatation de fuites sur réseau, sur compteur ou branchement. Le prestataire devra intervenir dans les 2h.</p> <p>La détection d'une fuite par le Prestataire déclenche, dans les meilleurs délais, une opération de localisation précise de la fuite sur le terrain, en vue de sa réparation dans les délais les plus courts. Les agents sont ainsi déployés sur le terrain dans les zones identifiées par ces instruments. Ils cherchent</p> <p>Délai d'intervention en cas de fuites</p> <p>En permanence</p>	
VOLUME CONSOMMA TEURS SANS COMPTAGE																													
Volume utilisé par	Méthode d'estimation Évaluer avec le SDIS le nombr de résas par an X Durée X 60 m <sup>3</sup> /heure Évaluer avec le SDIS Nombre d'ouvertures X Durée X 60 m <sup>3</sup> /heure																												
Marcheuses incendie	Nombre d'ouvertures autorisées en collaboration avec Services veille																												
Espace vert sans compteur	Nombre d'ouvertures des bornes X Équipement de 10% des bornes avec des compteurs et extrapolation																												
Fonaines sans compteur	Nombre de fonaines par type X consommation à estimer pour chaque type Avec Engins : Nb de camions x Nb rotations de camion ou x Nb de jours de travail Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X débit à estimer																												
Lavage de la voirie	Nombre d'ouvertures X Durée X débit à estimer																												
Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X volume d'un réservoir																												
Nettoyage des réservoirs	Le volume correspond au volume perdu en vidange plus l'eau de lavage et de nettoyage																												
Désinfection après travaux	Calcul précis de l'exploitant Par défaut : Niveau bas + 10% du volume total utile du réservoir																												
Purge et lavage des conduites	- 8 volumes de canalisations (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection et 3 pour le rinçage après désinfection) pour les branchements : nombre de branchements X 0,20 m <sup>3</sup> Calcul précis de l'exploitant Par défaut : - Nb de purges X Durée X 2,5 m <sup>3</sup> /h - Purges hors gel : 0,3 m <sup>3</sup> /heure X Nb de jours ouverture X Nb d'antennes équipées - Lavage eau-air-eau : 5 volumes de canalisations																												
Surseuseurs et pisseuses	Nombre de bornes X Débit à estimer ou nombre de boutillers X Débit à estimer																												
Analyseurs de chlore ou tout autre consommateur en ligne	Normalement marginai, sauf cas particulier à utiliser. Exemple : mise en décharge pour problèmes de qualité																												
Autres consommations pour raisons de service	Prise en compte des débits de fuites et indicateurs des annexes V et VI du CGE MEDAD - Fiche détaillée : données et indicateurs des annexes V et VI du CGE																												



THEMATIQUE	DESCRIPTIF	DATES / DELAIS	PENALITES N°
	dans un premier temps la fuite par ouverture/fermeture de vanne pour réduire progressivement le périmètre de recherche. Si cette méthode s'avère insuffisante, le Prestataire fait alors appel, pour la localiser, à ses experts en recherche de fuites, équipés de pré-localisateurs acoustiques mobiles, de cannes d'écoute ou de gaz traceur lors de campagnes de mesure ciblées.		

2022-07-11  
2022-07-11  
2022-07-11  
2022-07-11  
2022-07-11

**FICHE N°33. LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

DESCRIPTIF	DATES / DELAIS	PENALITES N°
<p>Le prestataire doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fournir gratuitement l'eau débitée par les poteaux et bornes incendie lors des sinistres, des exercices et des essais,</li> <li>- intervenir pour manœuvrer le réseau lors des sinistres et pour participer aux exercices et aux essais des pompiers. Un agent du prestataire devra obligatoirement assister les pompiers lors de leur examen annuel des équipements publics de Défense Incendie.</li> </ul> <p>Le prestataire est tenu de fournir à la demande expresse de la commune concernée en charge du service public de défense extérieure contre l'incendie les éléments nécessaires pour réaliser une étude technique de l'alimentation en eau du service de lutte contre l'incendie.</p> <p><b>Dispositions générales</b></p> <p>En revanche, il ne doit jamais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place ou modifier un équipement contribuant à l'alimentation en eau du service de défense contre l'incendie sans un accord préalable écrit et explicite de la commune concernée en charge du service public de défense extérieure contre l'incendie, de l'avis de l'autorité concédante et du SDIS.</li> <li>- imputer les dépenses relatives à un tel équipement dans la comptabilité qu'il tient au titre du service de distribution d'eau potable; les investissements concernés et l'entretien des équipements étant pris en charge par la commune chargée du service public de défense extérieure contre l'incendie.</li> </ul> <p>Des accords spéciaux définissent les conditions de fonctionnement des prises d'incendie situées en domaine privé.</p>	<p>En permanence</p>	<p>100 - 12.20</p>

DESRIPTIF	DATES / DELAIS	PENALITES N°
<p>Par ailleurs, en application de l'article L.2225-3 du CGCT, les investissements correspondant à ces ouvrages, travaux et aménagements sont pris en charge par la CCGC.</p> <p>En cas d'incendie, tout le personnel du prestataire, qualifié et disponible, sera mis gratuitement à la disposition de la Collectivité pour effectuer les manœuvres du réseau. Le prestataire est tenu de fournir une liste du personnel ayant des compétences en ce domaine.</p> <p>Le service de lutte contre l'incendie reste sous l'autorité et le contrôle des communes, compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours.</p> <p>La vanne d'isolement des ouvrages de défense incendie constitue la limite du périmètre du service d'eau potable.</p> <p>En cas d'intervention sur le réseau, le prestataire signifiera dans les plus brefs délais à la CCGC et à la personne responsable de l'entretien des hydrants de la fermeture éventuelle de la vanne.</p>		



## FICHE N°34. ETUDES INFORMATIQUE DU FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU

THÉMATIQUE	DESCRIPTIF	DATES / DELAIS	PENALITÉS N°
<b>Etudes</b>	La CCGC ou les bureaux d'étude qu'elle missionnera solliciteront le prestataire si la CCGC réalise ou fait réaliser une étude de modélisation informatique du fonctionnement du réseau ou un schéma directeur.  Il devra apporter les éléments nécessaires au bon déroulement des études.	-	-

DRRFA  
N° 12.20.11



## **CHAPITRE 6 - EXPLOITATION DES OUVRAGES**

---

02.01.01

**FICHE N°35. GESTION DES PERIMETRES DE PROTECTION DES POINTS D'EAU**

	DESCRIPTIF	DATES / DELAIS	PENALITES N°
<b>Dispositions générales</b>	Le prestataire veille à l'application des prescriptions édictées dans l'arrêté préfectoral instaurant le périmètre de protection immédiate des points d'eau. Il informe immédiatement la CCGC et la Préfecture des infractions constatées à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée.	En permanence	

100 %  
50 %  
100 %  
20 %

## FICHE N°36. OUVRAGES DE PRODUCTION ET D'ADDUCTION - PROVENANCE DE L'EAU

	DESCRIPTIF	DATES / DELAIS	PENALITES N°
	<p>Les ouvrages de production et d'adduction doivent être exploités conformément aux règles de l'art, dans le souci de garantir la conservation du patrimoine productif.</p> <p>L'eau distribuée provient en priorité des ouvrages de production inscrits à l'inventaire annexé au présent contrat.</p> <p><b>Dispositions générales</b></p> <p>Le prestataire est le détenteur de tous les matériaux, substances et produits qu'il utilise et qu'il obtient dans le cadre de la gestion du service qui lui est confié. Lorsque ces matériaux, substances et produits sont des substances dangereuses ou des déchets (notamment les boues issues du traitement des eaux), il lui appartient de les stocker et, le cas échéant, de les éliminer, dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur après avoir obtenu, s'il y a lieu, toutes les autorisations administratives nécessaires.</p>	En permanence	

**FICHE N°37. TÉLÉALARME - TÉLÉSURVEILLANCE - TÉLÉGESTION**

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS N°
<b>Exploitation courante et entretien</b>	<p>Le fonctionnement et l'entretien des installations de téléalarme, télésurveillance ou télégestion seront assurés par le prestataire, dans les mêmes conditions que les autres ouvrages du service.</p> <p>Toutes les modifications de logiciel et de matériel seront à la charge du prestataire. Il devra avertir la CCGC et obtenir son accord en cas de changement de système informatique ou de matériel.</p>	En permanence  10.1 à 10.3	
<b>Etat des lieux</b>	<p>Le prestataire réalisera un état des lieux de la télégestion à l'entrée en vigueur du contrat dans un délai de 3 mois.</p> <p>Cet état des lieux sera mis à jour chaque année.</p> <p>Il abordera notamment les reports, les transmissions, le type de données, le type d'alarme et leur transmission, les batteries de secours et leur état.</p> <p>Outre la mise à jour des équipements du patrimoine électromécanique, la connaissance du patrimoine sera améliorée au fur et à mesure de la connaissance des ouvrages, telle que l'âge ou le matériau de certaines canalisations en réseau, ou les conditions exactes de fonctionnement des installations (débits, pressions statiques ou dynamiques, rendements des pompages, etc.).</p> <p>L'état des lieux annuel mis à jour sera mis à disposition de la CCGC dans les conditions décrites par la fiche n°6.</p>	Etat des lieux initial : avant le 1 <sup>er</sup> avril 2021  Mise à jour chaque année avant le 1 <sup>er</sup> avril  4	
<b>Information de la CCGC</b>	Le prestataire fournira à la CCGC toute information lui permettant d'installer un poste de télégestion centralisé dans ses locaux capable de se substituer à l'équipement du prestataire.	Sur demande de la CCGC	-



## FICHE N°38. RENOUVELLEMENT

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALTIES
<b>Principes</b>	<p>L'entretien à la charge du prestataire sera préventif et curatif. Tous les travaux et prestations occasionnés directement ou indirectement par un manque d'entretien seront à sa charge.</p> <p>Les renouvellements rendus nécessaires par un manque d'entretien ou un défaut de réparation à la charge du prestataire seront exécutés aux frais du prestataire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le remplacement à l'équivalent, tant en capacité qu'en qualité, des biens dont le renouvellement s'avère nécessaire sera régi par les principes généraux détaillés dans les alinéas suivants. Le renouvellement réalisé par le prestataire devra tenir compte des caractéristiques et des possibilités d'optimisation des ouvrages.</li> <li>- Il ne se substituera pas à l'entretien et aux réparations.</li> <li>- Le prestataire sera responsable du bon déroulement des opérations de renouvellement à sa charge, y compris lors de l'intervention de sous-traitants.</li> </ul>		
<b>Nouveaux ouvrages</b>	<p>Lorsque les travaux de renforcement intéresseront un ouvrage dont le renouvellement est prévu dans le programme de renouvellement, le coût correspondant au remplacement de l'ouvrage à l'identique ou à l'équivalent sera à la charge du prestataire conformément au plan de renouvellement.</p>		
<b>Renouvellement à la charge de la CCGC</b>	<p>Les catégories de biens dont le renouvellement incombe à la CCGC sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrages de génie civil ;</li> <li>- Canalisations hors ouvrage de traitement</li> </ul>		
<b>Renouvellement à charge du le prestataire</b>	<p>Ces travaux sont réalisés conformément aux prescriptions du Cahier de Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de travaux.</p> <p>Pour tous les biens dont le renouvellement incombe au prestataire, la dotation de renouvellement est calculée sur la base d'un plan prévisionnel de renouvellement qui est annexé au marché.</p>		



THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS
	<p><b>Le plan prévisionnel de renouvellement</b> comporte pour chaque bien les indications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– description,</li> <li>– valeur de remplacement (incluant la fourniture et la pose),</li> <li>– date de mise en service,</li> <li>– durée de vie,</li> <li>– date prévisionnelle de renouvellement.</li> </ul> <p>Il se décline en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– renouvellement programmé,</li> <li>– renouvellement dans le cadre de la garantie.</li> </ul>	<p>Les équipements, installations et ouvrages relevant de cette catégorie seront renouvelés par le prestataire en application du programme prévisionnel de renouvellement.</p> <p>Pour chaque bien concerné, le programme de renouvellement indiquera la valeur et l'année de renouvellement. Si nécessaire, le renouvellement pourra être anticipé,</p> <p>Pour les équipements standards, le programme de renouvellement indique le prix unitaire moyen et le nombre d'appareils renouvelés chaque année.</p> <p>Pendant la vie du marché, la CCGC et le prestataire pourront convenir d'adapter le programme de renouvellement sans en modifier les conditions financières pour intégrer des biens nouveaux ou pour modifier le calendrier du programme de renouvellement.</p>	
<b>Renouvellement programmé</b>			

**Renouvellement dans le cadre de la garantie**

Tous les équipements, installations et ouvrages dont le prestataire a la charge du renouvellement, et qui ne sont pas intégrés dans le renouvellement programmé, relèveront du renouvellement dans le cadre de la garantie. Le prestataire aura pour obligation de renouveler tout bien garanti lorsque celui-ci n'est plus apte à assurer correctement sa fonction.



THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALTIES
	<p>Le programme prévisionnel de renouvellement de l'année à venir sera soumis pour avis à la CCGC qui sera avertie des interventions au moins 15 jours à l'avance. Ce programme sera accompagné d'un calendrier prévisionnel</p> <p>Un état des opérations de renouvellement programme et non programmée réalisées au cours de l'année sera transmis à la CCGC dans les mêmes délais.</p> <p>Les informations relatives au renouvellement seront mises à disposition de la CCGC dans les conditions définies dans la présente fiche.</p>	Avant le 1 <sup>er</sup> décembre de l'année n-1 5	
<b>Information de la CCGC</b>	<p>Toute modification apportée au programme de renouvellement sans l'accord préalable de la CCGC sera pénalisée.</p> <p>Le prestataire établira un dossier de recollement pour chaque renouvellement. Il précisera notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériels remplacés,</li> <li>- Dates,</li> <li>- Schémas,</li> <li>- Notices,</li> <li>- Photos.</li> </ul>	Chaque année 12	



## CHAPITRE 7 - RELATIONS ENTRE LE PRESTATAIRE ET LA CCGC

10.70  
10.71  
10.72  
10.73  
10.74

## FICHE N°39. COMITÉ DE PILOTAGE ET RÉUNIONS DE SERVICE

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PÉNALITÉS
<b>Constitution du comité de pilotage</b>	Il est constitué entre les parties, un comité de pilotage. Ce comité, constitué de représentants de la CCGC et du prestataire, se réunira à minima 3 fois par an. Son objectif est de permettre d'engager toutes les discussions utiles sur le fonctionnement, le développement et l'exploitation du service.		
<b>Réunions du comité de pilotage</b>	Chaque réunion du comité de pilotage fera l'objet d'un compte-rendu. Le secrétariat est assuré par le prestataire. Les comptes-rendus sont adressés à la CCGC pour validation sous 15 jours à l'issue de la réunion.	15 jours	4
<b>Réunion techniques</b>	En parallèle, des réunions d'exploitation seront organisées entre les services de la CCGC et le prestataire autant de fois que nécessaire et à minima tous les 3 mois. Le secrétariat sera assuré par le prestataire dans les mêmes conditions que précédemment.		
<b>Réunions liées à la facturation des usagers</b>	Un point régulier téléphonique ou physique sera effectué 1 fois par mois avec le service facturation de la CCGC et le(s) chargé(e)s clientèle local du prestataire. Les sujets suivants seront notamment abordés au cours de ces réunions : mise à jour des fichiers, réclamations en cours, branchements en service sans titulaire, etc.	1 fois par trimestre	10
<b>Autres réunions</b>	Le prestataire sera tenu d'assister à la demande de la CCGC aux réunions de l'assemblée délibérante ou de ses commissions, ainsi qu'à toute réunion à laquelle la présence du prestataire sera jugée utile par la CCGC.		1
<b>Autres dispositions</b>	Un point sera réalisé concernant les actions de sensibilisation réalisées auprès des écoles.	Lors des comités techniques	



## FICHE N°40. INFORMATION PERMANENTE DE LA CCGC

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITES
<b>Information de la CCGC</b>	<p>Le prestataire tiendra la CCGC régulièrement informée de son activité.</p> <p>Il lui signalera, par tout moyen et dans les meilleurs délais possibles, les incidents nécessitants ou ayant nécessité une intervention urgente de la part du prestataire, et ceux nécessitant une intervention de la part de la CCGC.</p> <p>Ces informations seront confirmées par écrit dans les 2h.</p>	En permanence	2
<b>Informations spécifiques</b>	<p>Tout achat ou vente d'eau en gros doit être précédé d'une information préalable de la CCGC.</p> <p>Un état mensuel des volumes concernés devra être adressé à la CCGC.</p>	Tous les mois	5
<b>Contrôle par la CCGC</b>	<p>La CCGC disposera d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution du présent marché par le prestataire, ainsi que sur la qualité du service rendu.</p> <p>Le prestataire facilitera l'accomplissement du contrôle. A cet effet, il devra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoriser à tout moment l'accès aux installations du service aux personnes mandatées par la CCGC ;</li> <li>- Répondre à toute demande d'information de la part de la CCGC consécutive à une réclamation des abonnés ou de tiers (au maximum dans les 15 jours)</li> <li>- Justifier, sur demande de la CCGC, des informations qu'il a fournies, notamment dans le cadre du rapport annuel, par la production de tout document utile se rapportant au marché.</li> </ul> <p>Le Prestataire met à disposition de la collectivité un espace CPO Online sur lequel elle peut accéder aux données (exploitations, interventions...) pour suivre l'état du service dans les plus brefs délais.</p>	En permanence	5

## FICHE N°41. RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS
	<p>Afin de permettre au représentant de la CCGC la production du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public prévu à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le prestataire fournira, avant le 1<sup>er</sup> Mai suivant la clôture de l'exercice, les éléments sur les indicateurs techniques contenus dans l'annexe V du Code général des collectivités territoriales, visés à l'article D.2224-1 de ce même code.</p> <p>Les indicateurs à fournir seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D101.0 Nombre d'habitants desservis</li> <li>- D102.0 Prix du service au m<sup>3</sup></li> <li>- P101.1 Conformité microbiologique de l'eau au robinet</li> <li>- P102.1 Conformité physico-chimique de l'eau au robinet</li> <li>- P108.3 Protection de la ressource</li> <li>- P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</li> <li>- P104.3 Rendement du réseau de distribution</li> <li>- P105.3 Volumes de service et sans comptage</li> <li>- P106.3 Pertes en réseau</li> <li>- P107.2 Renouvellement des réseaux d'eau potable</li> <li>- P109.0 Montant des actions de solidarité</li> </ul> <p><b>Indicateurs de performance</b></p> <p>Ils seront présentés sous forme d'un rapport intitulé « Données pour le RPQS » dans lequel les données seront présentées par agglomération d'eau potable. Lorsque les agglomérations d'eau potable comprendront plusieurs communes, un sous détail concernant la production et les réseaux devra être établi par communes.</p> <p>Un modèle devra être proposé à la CCGC qui le modifiera à sa convenance. L'ensemble des données fournies conformément aux présentes dispositions seront également transmises à la CCGC au format excel.</p> <p>Si la réglementation évolue le rapport sera modifié en conséquence.</p> <p>Le rapport devra être impérativement transmis à la CCGC pour le 1<sup>er</sup> mai de chaque année.</p>	30.06.2021	30.06.2021



THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITES
<b>Autres informations</b>	La CCGC pourra demander au prestataire de lui fournir tous les éléments d'information utiles non prévus par la réglementation dans la mesure et sous la forme où ces éléments sont disponibles.	A la demande de la CCGC	5
<b>Format d'échange</b>	Les éléments à fournir seront produits notamment sous un format informatique défini par la CCGC. (word, excel, PDF)	-	-

11/03/2018  
10/03/2018  
11/03/2018  
10/03/2018



## FICHE N°42. INFORMATIONS TECHNIQUES

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PÉNALITÉS
<b>Toutes les informations demandées ci-dessous devront être transmises pour l'ensemble du périmètre et sous détaillées par unité de distribution.</b>			
<b>Rapport annuel</b>	<p>Pour permettre la vérification et le contrôle de l'exécution du contrat, le prestataire enverra avant le 1<sup>er</sup> avril son rapport annuel d'exploitation incluant notamment les données ci-après.</p> <p>Le rapport sera mis à disposition de la CCGC dans les conditions définies dans la fiche n°18.</p> <p>La transmission du rapport en dehors des délais contractuel sera susceptible d'entraîner l'application de la pénalité ci-contre.</p> <p>La transmission du rapport n'intégrant pas à minima les informations ci-dessous est susceptible d'entraîner l'application de la pénalité ci-contre.</p>	<p>1<sup>er</sup> avril</p>	<p>4 et 6</p>
<p><b>1/ Données générales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Origine du contrat (date début et fin, type, périmètre concerné),</li> <li>- Rappel des avenants et révision de prix.</li> </ul> <p><b>2) Présentation des caractéristiques du service :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Localisation des points de prélèvement avec nature de la ressource utilisée et description des ouvrages ;</li> <li>- Liste et caractéristiques des ouvrages de production ;</li> <li>- Liste et caractéristiques des ouvrages de stockage, régulation, surpression ; date de nettoyage des ouvrages ;</li> <li>- Volume total des réservoirs (hors réserve incendie) ;</li> <li>- Volumes (distribués, facturés, achetés ou livrés) aux mêmes périodes (sinon procéder à une réaffectation prorata temporis) par commune ;</li> <li>- Volume importé maximal journalier autorisé ;</li> <li>- Volume journalier de pointe global produit et volume journalier de pointe par unité de production, y compris achats d'eau ;</li> <li>- Volume maximum produit ou importé pendant 30 jours consécutifs ;</li> <li>- Evolution du nombre de branchements par nature et diamètre au cours de l'exercice au 1<sup>e</sup> janvier et 31 décembre (nouveaux branchements construits et branchements</li> </ul>			



THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ÉCHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- supprimés, ainsi que ceux fermés et non réouverts, en distinguant les différentes catégories de branchements) ;</li> <li>- Nombre de branchements en plomb au 1er janvier et 31 décembre ;</li> <li>- Longueur totale du réseau par nature de matériau et diamètre en précisant notamment l'état et l'ancienneté des canalisations ;</li> <li>- Longueur des conduites à l'exclusion de celles de branchements ;</li> <li>- Nombre total de compteur (sauf compteur divisionnaire) au 31 décembre ;</li> <li>- Age moyen du parc compteur ;</li> <li>- Rendement du réseau en indiquant les moyens mis en œuvre pour réduire les fuites.</li> </ul> <p>3/ Présentation du fonctionnement des ouvrages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dimensionnement,</li> <li>- Synoptique de fonctionnement,</li> <li>- Temps de fonctionnement hebdomadaire des installations,</li> <li>- Nombre de jours (heures) d'arrêt des différentes installations,</li> <li>- Consommation mensuelle d'électricité de chaque ouvrage,</li> <li>- Représentation schématique du réseau, une description des ouvrages, les plans à jour,</li> <li>- Etat général des ouvrages, en mentionnant les évolutions marquantes depuis l'exercice précédent, notamment les améliorations apportées, les détériorations constatées et en identifiant les actions nécessaires, en distinguant celles qui relèvent du prestataire et celles qui relèvent de la CCGC,</li> <li>- Recommandations motivées et hiérarchisées du prestataire sur les améliorations à apporter,</li> <li>- Localisation et le journal des interventions sur une période donnée.</li> </ul> <p>4/ Présentation des moyens humains mis à disposition.</p> <p>Le prestataire indique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectif du personnel, la qualification des agents ainsi que leurs postes de travail pour ceux intervenus pendant l'exercice, en distinguant l'effectif exclusivement affecté au service et les agents affectés à temps partiel,</li> <li>- Evolution majeure affectant la situation du personnel intervenant dans le cadre du présent contrat, notamment en cas de modification de la convention collective applicable,</li> </ul>	<p>100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 %</p> <p>12.20 % 12.20 % 12.20 % 12.20 % 12.20 % 12.20 % 12.20 % 12.20 % 12.20 % 12.20 %</p>	

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PÉNALITÉS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accidents de travail significatifs survenus au cours de l'exercice,</li> <li>- Observations formulées par l'inspection du travail, notamment pour ce qui concerne la sécurité des ouvrages, installations et équipements.</li> </ul> <p>5/ Nouveaux ouvrages mis en service pendant l'année et installations mis hors service :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une liste détaillée des nouveaux ouvrages mis en service pendant l'exercice (extensions ou renforcements du réseau, installations supplémentaires de prélevement, de traitement ou de stockage, etc...), en distinguant les nouveaux ouvrages réalisés par la CCGC et ceux réalisés par le prestataire ;</li> </ul> <p>6/ Bilan des faits marquants de l'année.</p> <p>7/ Bilan des analyses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappel des normes et conformité avec les exigences réglementaires ;</li> <li>- Caractéristiques du programme d'autocontrôle de la qualité de l'eau mis en œuvre par le prestataire, synthèse des principales conclusions de cet autocontrôle et, s'il y a lieu, mesures prises par le prestataire pour améliorer la qualité de l'eau et/ou mesures supplémentaires proposées ;</li> <li>- Résultats d'analyses de la qualité de l'eau, leur nombre par paramètre, le nombre d'analyses non conformes et les paramètres sur lesquels sont constatées des non-conformités à la réglementation actuelle ou à son évolution prévisible. Le prestataire distinguera les analyses qu'il a réalisées dans le cadre de son autocontrôle et celles qui sont réalisées par les autorités sanitaires. Il analysera l'évolution de la qualité de l'eau sur au moins trois ans ;</li> <li>- Surveillance des ressources (quantité et qualité) ;</li> </ul> <p>8/ abonnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre total d'abonnés au 31 décembre ;</li> <li>- Nombre d'abonnés domestiques au 31 décembre ;</li> <li>- Liste des industriels et gros abonnés, et volumes facturés ;</li> <li>- Nombre de nouveaux abonnements et abonnements auxquels il a été mis fin, en distinguant les différentes catégories d'abonnements ;</li> <li>- Etat des principales coupures d'eau, avec indication de leur importance (nombre d'abonnés et durée), leurs causes et leur localisation ;</li> </ul>		



THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALTIES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de remises en eau réalisées dans le délai contractuel et hors délai contractuel ;</li> <li>- Importance, cause et localisation des coupures ;</li> <li>- Nombre et durée des interruptions non programmées ;</li> <li>- Nombre de branchements neufs réalisés dans le délai contractuel et hors délai contractuel ;</li> <li>- Engagements envers les usagers sur : les délais de réponse au courrier, les délais de remise en eau, la réalisation d'un branchement ou d'un raccordement, le respect des rendez-vous ;</li> <li>- Nombre de plaintes d'abonnés adressées au prestataire au sujet de la qualité de l'eau distribuée, en précisant la nature des questions posées le plus fréquemment, le (ou les) secteur(s) géographique(s) concerné(s), ainsi que les mesures prises ou proposées par le prestataire à la suite de ces plaintes ;</li> <li>- Nombre de demandes de vérification des compteurs présentées par des abonnés ainsi que les résultats de ces vérifications ;</li> <li>- Bilan des actions du prestataire pour assurer l'information, les actions de communication et l'accueil des abonnés (lieux, horaires) ;</li> <li>- Nombre de contact (écrit ou oral) avec un usager, nécessitant une réponse écrite ;</li> <li>- Nombre de réponses envoyées en moins de 15 jours et plus de 15 jours ;</li> <li>- Les délais de réponses aux demandes des usagers ;</li> <li>- Nombre de réclamations par thèmes ;</li> <li>- Les délais d'intervention aux demandes des usagers ;</li> </ul> <p>9/ Synthèse des audits, quelle que soit leur origine ;</p> <p>10/ Les travaux et interventions réalisés dans l'exercice et à réaliser par le prestataire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste détaillée des travaux de renouvellement (désignation du bien, date de mise en service et montant du renouvellement) et de grosses réparations réalisées pendant l'exercice, en distinguant ceux qui ont été réalisés par la CCGC et ceux qui ont été réalisés par le prestataire et en indiquant de façon précise l'état d'avancement du programme de travaux de renouvellement élaboré en application du présent contrat ;</li> <li>- Longueur totale du réseau renouvelé (avec détail du linéaire, matériau, diamètre et localisation par tronçon) ;</li> <li>- Liste des branchements renouvelés ;</li> <li>- Liste des branchements neufs ;</li> </ul>	10 - 12 - 20	

THÉMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHÉANCES / DELAIS	PENALITÉS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de branchements en plomb supprimés au cours de l'exercice ;</li> <li>- Nombre de compteurs renouvelés et caractéristiques du parc au 31 décembre ;</li> <li>- Programme de renouvellement sur les 2 années suivantes, à charge du prestataire, et estimation du coût ;</li> <li>- En ce qui concerne les ouvrages et travaux qu'il a réalisés, le prestataire précise les opérations significatives qu'il a confiées à des entreprises sous-traitantes ;</li> <li>- Principales opérations de maintenance courante effectuées sur les ouvrages de production ;</li> <li>- Principales opérations de maintenance courante effectuées sur les ouvrages de stockage (nettoyage de réservoirs, réparation d'enduits inférieurs, etc....) ;</li> <li>- Bilan des interventions du prestataire pour mettre fin aux fuites sur le réseau et sur les branchements et informations prévus au présent contrat ;</li> <li>- Nombre et nature des dépannages effectués d'urgence au cours de l'exercice (dépannages consécutifs à des incidents importants autres que les fuites mentionnées ci-dessus) ;</li> <li>- Nombre d'alarmes liées à des intrusions sur les sites ;</li> </ul> <p>12/ Etat des lieux sommaires des installations et propositions d'amélioration ;</p> <p>13/ Veille réglementaire.</p> <p>14/ Plan actualisé des ouvrages.</p> <p>15/ Plan du réseau à jour sous format informatique (Autocad), de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un jeu complet pour la CCGC et une version sur support informatique compatible avec le logiciel de la CCGC sans aucune perte d'information que ce soit.</li> </ul> <p>16/ Ratio de facturation, les tarifs, facture type sur la base d'une consommation annuelle de 120 m3 avec le détail par organisme et évolution par rapport à l'exercice précédent ;</p> <p>17/ indicateurs de performances, permettant d'apprécier la qualité du service.</p> <p>Proposition d'indicateurs pour le suivi du service en annexe</p> <p>18/ Autres données :</p>		

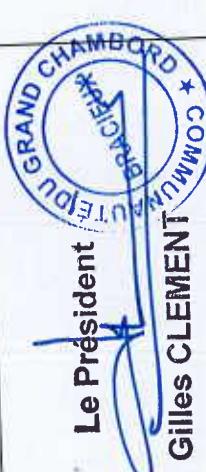


THEMATIQUE	DISPOSITIONS	ECHENAGES / DELAIS	PENALITES
	<p>Toute donnée rendue nécessaire par la réglementation au titre de la production du rapport annuel du prestataire et l'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service établi par la CCGC.</p> <p>En annexe au compte rendu technique, le prestataire fournit également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bilan de fonctionnement,</li> <li>- Le schéma général des installations,</li> <li>- Le schéma des filières d'épuration,</li> <li>- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat pour l'application du L.2241-1 du CGCT, mais qui inclura aussi : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les démolitions et constructions d'immeubles,</li> <li>✓ Les biens immobiliers mis en place par le prestataire s'ils sont dédiés au service.</li> </ul> </li> </ul> <p>Le prestataire proposera un tableau comparatif des résultats stratégiques de l'année N échue et de l'année N-1.</p> <p>La CCGC se réserve le droit de demander toutes autres informations nécessaires au bon suivi de l'exercice échu.</p>		

100%  
100%  
100%



A Bracieux, le 13 novembre 2020

Le prestataire	Le représentant de la CCGC
Emmanuel DURAND Directeur Délégué	  Le Président Gilles CLEMENT

Direction de territoire Centre Loire  
2, rue Louis Malibète  
36130 DÉOLS  


PREF 41

ANNEXE CCTP – FICHES OUVRAGES

10.10.20

---

LA 7399  
05-20-01

## BAUZY - LE BOURG

Description de la station				Commentaires		
Type d'équipements	Station de traitement d'eau potable					
Capacité (m3h- m3/j)	30 m3/h					
Mise en service	1977					
Stockage eau (m3)	65 m3	<b>Filière eau</b>			Côte radier : 84,72mNGF – Côte TP 86,55 mNGF	
Description	Type de traitement	Déferrisation physico chimique – Rénovation 2015			Contrôle	Entretien
Exhaure		Pompe de forage			X	-
Tour d'oxydation	Aacier	Aacier			X	X
Filtre à sable	Aacier				X	X
Désinfection	Chlore gazeux				X	X
Surpresseur de lavage	VIEPE 3kW				X	X
Compresseur d'air d'oxydation	3.7kW				X	X
Tuyautes	INOX				X	X
Surpression eau traitée	3 pompes SV3303575T				X	X
Anti bâlier	300L				X	X
<b>Filière boues</b>				Contrôle	Entretien	Renouvellement
Description	Type					
	-				-	-
Exutoire	Reseau EU				X	-
Equipements	-				-	-
<b>Autosurveillance</b>				Contrôle	Entretien	Renouvellement
Description	Mesure débit eau brute				-	-
					X	X
Mesure débit eau traitée	DN 100 + Tête émettrice				-	-
Turbidimètre	-				-	X
Mesure niveau forage	-				-	-
Mesure bâche eau traitée	-				-	-

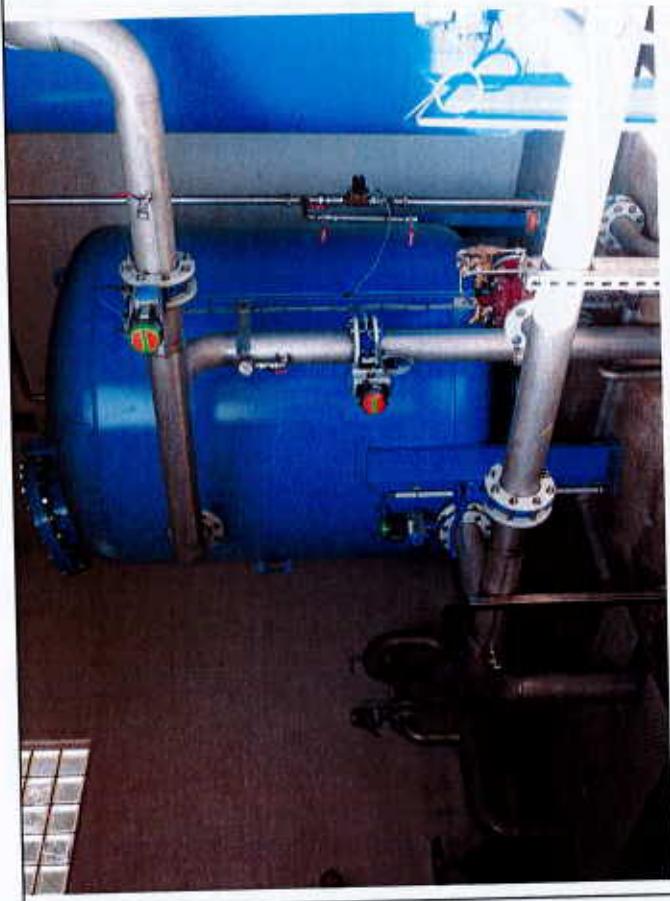
Electricité automatisation			
	Description	Contrôle	Entretien
Tarif (bleu/faune/vert)	Tarif Bleu	-	-
Armoire électrique	Année 2009	X	X
Automate – terminal de dialogue	Magélis	X	X
Télésurveillance (RTC/GSM...)	Sofrel S 550 - RTC	X	X
Abords	Description	Contrôle	Renouvellement
Voie accès extérieure	Route de Bracieux	X	-
Portails	Portail PVC 1500mm de haut	X	X
Bâtiment technique	Un local pompage – Un local traitement – Une bâche eau traitée	X	X
Voie d'accès intérieure	NON	-	-
Contraintes de site		-	-
Espaces verts	Description	Contrôle	Renouvellement
Longueur de la clôture	115 ml environ	X	X
Surface enherbée	920 m <sup>2</sup>	X	X
Surface stabilisée	0 m <sup>2</sup>	X	-
Massif	Thuyas à entretenir sur 3 côtés de la parcelle	X	X
Commentaires	Surface de la parcelle 920 m <sup>2</sup>	-	-
Etat actuel	Fréquence	Période	
Entretien	4 fois par an	Mars - Juin - Septembre - Novembre	
Tonte			
Fauchage	2 fois par an	Juin - Novembre	
Etat des ouvrages			



		Etat	Commentaires
Génie civil extérieur	Moyen		
Génie civil Intérieur	Bon		
Huissieries	Bon		
Equipements hydraulique / tuyauterie	Neuf		
Equipements électromécaniques	Neuf		
<b>Sécurité</b>			
	Description	Commentaires	
Accessibilité du site par les intervenants			
Anti-intrusion	Oui	-	
Risque de chute	Non	-	
Risque chimique	Non	-	
<b>Exploitation courante</b>			
Fréquence de visite	1 fois par semaine		
Points de contrôles lors des visites		Réalisations des analyses (pH, turbidité, chlore libre, chlore total etc.). Analyse des données télegérées (volumes, pressions, défauts) et de la cohérence des ratios techniques en lien avec le CPO, afin d'anticiper d'éventuels dysfonctionnements, puis dépannage si défauts éventuels.	
Opérations réalisées lors des visites		Inspection visuelle du site et de tous les équipements, relevé des index, entretien des chlorations (nettoyage des cannes à injection, étalonnage des analyseurs etc.), lavage des filtres 4 à 5 fois par an. Entretien et nettoyage des locaux, petites réparations dès que nécessaire. Contrôle de l'intégrité de l'ouvrage, des capteurs anti-intrusion et du périmètre de protection.	
Suivi des interventions		Remplissage du journal de bord de l'installation et traçage des interventions (y compris commentaire des agents) dans notre base de données	
Points d'attention		Lavage automatique des filtres	
<b>Plan de renouvellement</b>			
Ouvrage	Equipement	Programmé	Réalisé
Traitemt station de Bauzy	Surpresseur air lavage	2021	
Traitemt station de Bauzy	Cuve compresseur	2025	
<b>Entretien des espaces verts</b>			



JW 7399  
05.01.09



Station de Bauzy rénovée

# BAUZY - LA BOULAYE

Description de la station				Commentaires		
Type d'équipements	Capacité (m3/h- m3/j)	Mise en service	Stockage eau (m3)	Surpression de secours		
				La station est à l'arrêt en temps normal		
Description	Type de traitement	Contrôle	Entretien	Renouvellement		
Exhaure	-	-	-	-		
Tour d'oxydation	-	-	-	-		
Filtre à sable	-	-	-	-		
Désinfection	-	-	-	-		
Surpresseur de lavage	-	-	-	-		
Compresseur d'air d'oxydation	-	-	-	-		
Tuyauterie	INOX	X	X	X		
Reprise eau traitée	2 pompes SVHA 1603 F30TP	3 Kw	X	X		
Anti bâlier	200 LITRES		X	X		
Description	Filière eau	Filière boues				
Description	Type	Contrôle	Entretien	Renouvellement		
Exutoire	-	-	-	-		
Equipements	-	-	-	-		
Autosurveillance						
Mesure débit eau brute	-	-	-			
Mesure débit eau traitée	-	-	-			
Analyseur de chlore	-	-	-			
Mesure niveau forage	-	-	-			
Mesure bâche eau traitée	-	-	-			



Electricité automatisme			
	Description	Contrôle	Entretien
Tarif (bleu/jaune/vert)	Tarif Bleu	-	-
Armoire électrique	Oui	X	X
Automate – terminal de dialogue	Non	-	-
Télésurveillance (RTC/GSM...)	Softel S550 RTC	X	X
Abords	Description	Contrôle	Renouvellement
Voie accès extérieure	Sous accotement	X	-
Portails	Non	-	-
Bâtiment technique	Regard enterré	X	X
Voie d'accès intérieure	Non	-	-
Contraintes de site	Non	-	-
Espaces verts	Description	Contrôle	Renouvellement
Longueur de la clôture	-	-	-
Surface enherbée	-	-	-
Surface stabilisée	-	-	-
Massif	-	-	-
Commentaires			
Etat actuel	Etat		
Etat des ouvrages			
Génie civil extérieur	Bon		
Génie civil Intérieur	Bon		
Huissseries	Bon		
Équipements hydraulique / tuyauterie	Bon		
Équipements électromécaniques	Bon		
Sécurité			
Description		Commentaires	
Accessibilité du site par les intervenants			
Anti-intrusion	Non		
Risque de chute	Oui pas de grille antichute, tampon lourd à manipuler		
Risque chimique	-		

Exploitation courante		
Fréquence de visite	1 fois par mois	Réalisations des analyses (pH, turbidité, chlore libre, chlore total etc.)
Points de contrôles lors des visites	Réalisations des analyses (pH, turbidité, chlore libre, chlore total etc.)	Inspection visuelle du site et des équipements, relevés des index, petites réparations dès que nécessaire.
Opérations réalisées lors des visites	Remplissage du journal de bord de l'installation et traçage des interventions (y compris commentaire des agents)	Pas de chloration sur l'accélérateur, vérifier le résiduel de chlore sur le réseau
Suivi des interventions		
Points d'attention		
Plan de renouvellement		
Ouvrage	Équipement	Programmé
		Réalisé



SAUR

## BRACIEUX - LES LOGES

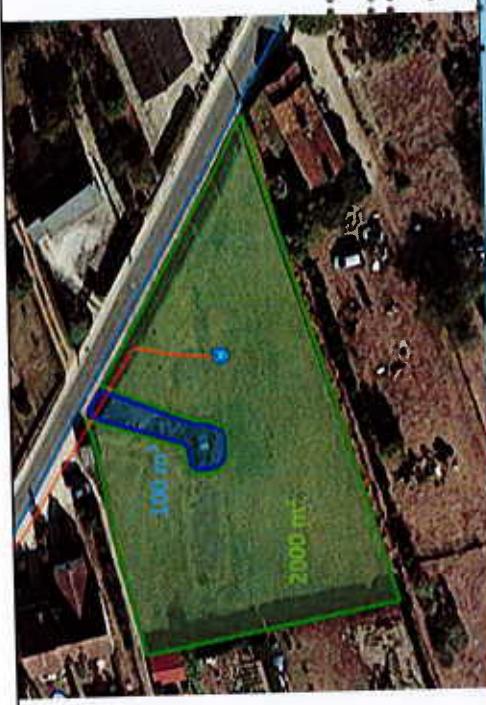
Description de la station		Commentaires		
Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement	
Type d'équipements	Station de traitement d'eau potable			Deux sites séparés de 150ml environ
Capacité (m3/h - m3/j)	60m3/h			
Mise en service	1989			Côte sol 87 mNGF
Stockage eau (m3)	350 m3			
Filière eau		Filière boues		
Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement	
Type de traitement	Traitement de l'arsenic : injection FeSO4 et filtration	X	X	-
Exhaure	60m3/h	X	X	X
Pompes doseuses réactif	Injection de sulfate ferreux en amont	X	X	-
Filtre à sable	Aacier	X	X	-
Désinfection	Chlore gazeux	X	X	-
Sumpresseur de lavage	Robox	X	X	-
Compresseur d'air d'oxydation	Compair - 3.7kW	X	X	-
Tuyauterie	Aacier + tuyauterie galvanisée au forage	X	X	-
Reprise eau traitée	NON	-	-	-
Anti bélier				
Filière boues		Filière boues		
Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement	
Type	-	-	-	-
Exutoire	Réseau EU	X	X	-
Equipements	-	-	-	-
Autosurveillance		Autosurveillance		
Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement	
Mesure débit eau brute	Qui + tête émettrice	X	X	-
Mesure débit eau traitée	Oui + tête émettrice	X	X	X
Turbidimètre	Oui	X	X	-
Mesure niveau forage	-	-	-	-
Mesure bâche eau traitée				
Électricité automatisme		Électricité automatisme		
Tarif (bleu/jaune/vert)	Tarif bleu	-	-	-



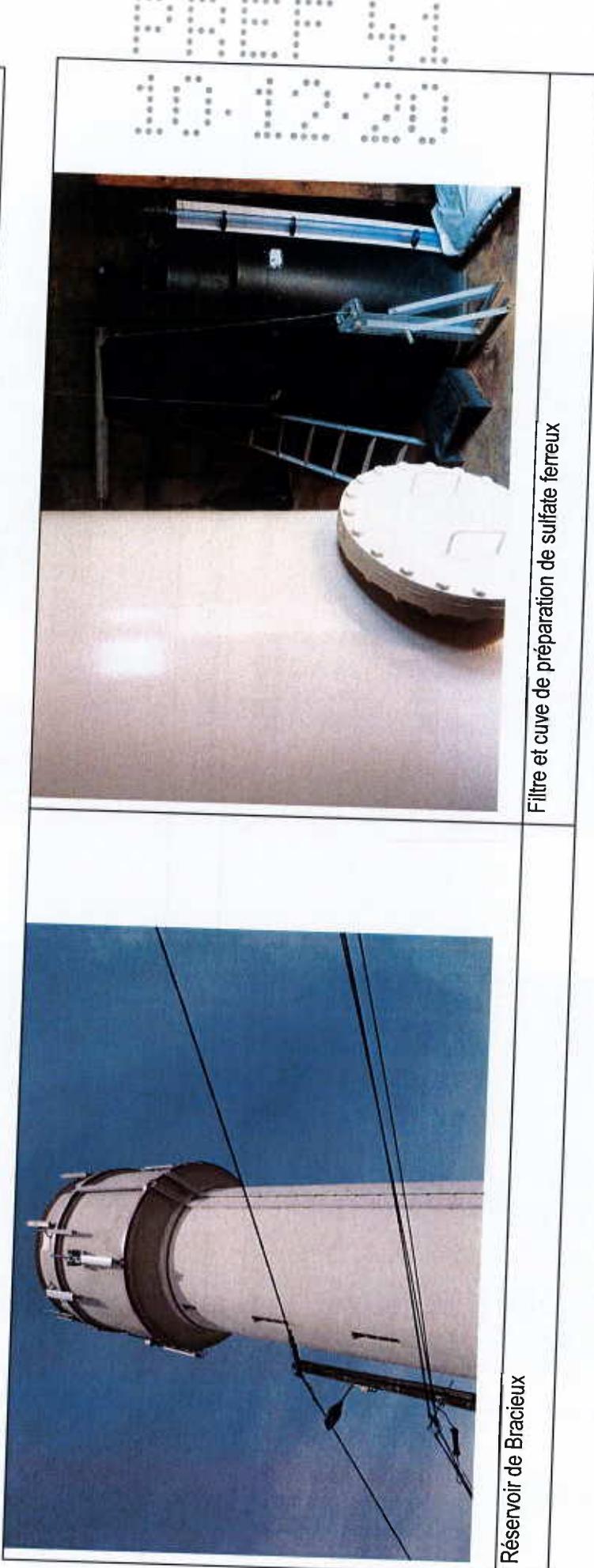
Armoire électrique		Année 2004		
Automate – terminal de dialogue		Magélis	X	X
Télésurveillance (RTC/GSM...)		Sofitel S 50 - RTC	X	X
<b>Abords</b>			X	X
Voie accès extérieure	Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement
Portails	Rue du château d'eau	X	X	-
Bâtiment technique	1 pour le site du réservoir, 1 pour le site du champ captant	X	X	-
Voie d'accès intérieure	non	-	-	-
Contraintes de site	non	X	X	-
Espaces verts	Présence d'antennistes	-	-	-
Longueur de la clôture	Château d'eau 90 m env – Champ captant : 190 m env (Panneaux rigides 2m ht)	X	X	-
Surface enherbée	Château d'eau 250m <sup>2</sup> env – Champ captant : 2000 m <sup>2</sup> env	X	X	-
Surface stabilisée		X	X	-
Massif	Haie de charmille 45ml env	X	X	-
Commentaires	Surface de la parcelle 2400 m <sup>2</sup>	X	X	-
Etat actuel	Bon	-	-	-
Entretien réservoir	Fréquence	Période		
Tonte	4 fois par an	Mars - Juin - Septembre - Novembre		
Fauchage	2 fois par an	Juin - Novembre		



Entretien forage		Fréquence	Période	
<b>Tonte</b>	4 fois par an		Mars - Juin - Septembre - Novembre	
			Juin - Novembre	
<b>Fauchage</b>		2 fois par an		
Etat des ouvrages		Etat	Commentaires	
Génie civil extérieur	Bon	Moyen (sol du réservoir altéré par le sulfate ferreux)	Les pompes doseuses ne sont pas dans un coffret	
Génie civil Intérieur	Bon			
Huisseries	Bon			
Équipements hydraulique / tuyauterie	Bon			
Équipements électromécaniques	Moyen			
Sécurité		Description	Commentaires	
Accessibilité du site par les intervenants	Ok			
Anti-intrusion	Oui			
Risque de chute	Non			
Risque chimique	Oui (préparation d'une solution à base de sulfate ferreux)			
Exploitation courante		1 fois par semaine		
Fréquence de visite		Réalisations des analyses (pH, turbidité, chlore libre, chlore total etc.). Analyse des données télégérées (volumes, pressions, défauts) et de la cohérence des ratios techniques en lien avec le CPO, afin d'anticiper d'éventuels dysfonctionnements, puis dépannage si défauts éventuels.		
Points de contrôles lors des visites		Inspection visuelle du site et de tous les équipements, relevé des index, entretien des chlorations (nettoyage des cannes à injection, petites réparations dès que analyseurs etc.), lavage des filtres 4 à 5 fois par an. Vérification des stocks de réactifs. Entretien et nettoyage des locaux, petites réparations dès que nécessaire. Contrôle de l'intégrité de l'ouvrage, des capteurs anti-intrusion et du périmètre de protection.		
Opérations réalisées lors des visites		Remplissage du journal de bord de l'installation et tracage des interventions (y compris commentaire des agents) dans notre base de données		
Suivi des interventions				
Points d'attention		Pas de point d'attention particulier		



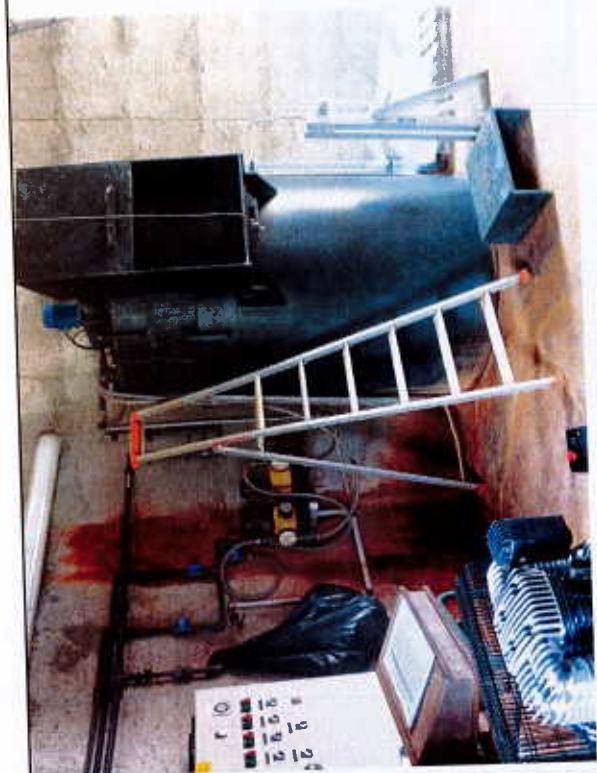
Plan de renouvellement	Ouvrage	Équipement	Programmé	Réalisé
Traitemen Arsenic		Pompe doseuse n°1	2021	
Traitemen Arsenic		Cuve du compresseur air de service	2025	
Traitemen Chlore		Chloromètre	2021	
Traitemen Chlore		Armoire chloromètre	2021	
Traitemen Chlore		Pompe chloromètre	2021	
Électricité		Magellis XBT	2021	
Électricité		Automate TSX 3721	2022	
Instrumentation		Compteur Eau bypass – traitement Arsenic	2022	
Instrumentation		Débitmètre – Bracieux CE distribution (4163PT003)	2021	



Réservoir de Bracieux

Filtre et cuve de préparation de sulfate ferreux





Cuve de préparation et armoire électrique



Regard de forage



Tuyauterie du local



Champ captant et réservoir en arrière-plan

## FONTAINES EN SOLOGNE - LA GUELTIERE

		Description de la station		Commentaires			
Description	Type d'équipements	Filière eau		Contrôle	Entretien	Renouvellement	
Type d'équipements		Station de traitement d'eau potable		X	X	-	
Capacité (m3/h- m3/j)	30m3/h			X	X	X	
Mise en service	1978			X	X	X	
Stockage eau (m3)	310 m3			X	X	X	
<b>Filière eau</b>							
Description	Type de traitement	Traitement de l'arsenic + Fer					
Exhaure	Pompe de forage	1 pompe en caisse					
Tour d'oxydation	Acier	Rénovation 2015					
Filtre à sable	Acier	Rénovation 2015					
Désinfection	Javelisation en amont de la tour d'oxydation	Injection de FeCl3 en aval de la tour d'oxydation		X	X	X	
Supresseur de lavage	Oui	5.5kW		X	X	X	
Compresseur d'air d'oxydation	Oui	3.7kW		X	X	X	
Tuyautes	Acier inox			X	X	X	
Reprise eau traitée	Surpression 3 pompes	5kW		X	X	X	
Anti bétier	2000 litres air/eau	Année 2001		X	X	X	
<b>Filière boues</b>							
Description	Type	Contrôle	Entretien	Renouvellement			
Type	-	-	-	-			
Exutoire	Fossé	-	X	-			
Equipements	-	X	-	-			
<b>Autosurveillance</b>							
Description	Type	Contrôle	Entretien	Renouvellement			
Mesure débit eau brute	DN 65 + Tête émettrice	X	X	X			
Mesure débit eau traitée	DN 100 + Tête émettrice	X	X	X			
Turbidimètre	Oui	X	X	X			
Mesure niveau forage	-	-	X	X			
Mesure bâche eau traitée	-	-	-	-			



Electricité automatisation			
Abords	Description	Contrôle	Entretien
Voie accès extérieure	Accès par la rue de la Bondonnière	X	X
Portails	Oui	X	X
Bâtiement technique	-	-	-
Voie d'accès intérieure	-	-	-
Contraintes du site	-	-	-
Espaces verts	Description	Contrôle	Entretien
Longueur de la clôture	130 m environ – Simple torsion, 2 m de haut	X	X
Surface enherbée	250 m <sup>2</sup>	X	X
Surface stabilisée	non	X	X
Massif	360 m <sup>2</sup> env - Plante couvre sol autour du réservoir	-	-
Commentaires	Surface de la parcelle 2500m <sup>2</sup> , mais 1350m <sup>2</sup> sont non exploités		
Etat actuel	Fréquence	Période	
Entretien	4 fois par an	Mars - Juin - Septembre - Novembre	
Tonte			Juin
Fauchage	1 fois par an		



Etat des ouvrages		Etat	Commentaires
Génie civil extérieur	Moyen		
Génie civil Intérieur	Bon		
Huisseries	Mauvais (vitrage de la porte cassé)		
Equipements hydraulique / tuyauterie	Bon (rénovation 2015)		
Equipements électromécaniques	Bon		
<b>Sécurité</b>			
Description		Commentaires	
Accessibilité du site par les intervenants			
Anti-intrusion	Oui		
Risque de chute	Non		
Risque chimique	feCl3		
<b>Exploitation courante</b>			
Fréquence de visite	1 fois par semaine		
Points de contrôles lors des visites	Réalisations des analyses (pH, turbidité, chlore libre, chlore total etc.). Analyse des données télégrées (volumes, pressions, défauts) et de la cohérence des ratios techniques en lien avec le CPO, afin d'anticiper d'éventuels dysfonctionnements, puis dépannage si défauts éventuels.		
Opérations réalisées lors des visites	Inspection visuelle du site et de tous les équipements, relevé des index, entretien des chlorations (nettoyage de la pompe doseuses, étalonnage des analyseurs et des appareils de mesures (si présents sur site) etc.), lavage des filtres 4 à 5 fois par an. Vérification des stocks de réactifs (javel) pour le javel pack (toutes les semaines) et chlorure ferrique). Entretien et nettoyage des locaux, petites réparations dès que nécessaire. Contrôle de l'intégrité de l'ouvrage, des capteurs anti-intrusion et du périmètre de protection.		
Suivi des interventions	Remplissage du journal de bord de l'installation et traçage des interventions (y compris commentaire des agents) dans notre base de données		
Points d'attention	Lavage des filtres en automatique		
<b>Plan de renouvellement</b>			
Ouvrage	Équipement	Programmé	Réalisé
Hydraulique forage	Pompe exhaure secours	2021	
Hydraulique suppression	Ballon suppression	2026	
Hydraulique suppression	Pompe suppression n°1	2021	
Instrumentation	Compteur d'eau Exhaure	2024	



# INNOVATION

## SAUR



Station de reprise



Local traitement et local reprise



FRANCHE  
VILLE

10.12.2013

Filtre de traitement

Vue arrière du local traitement

SAUR

## NEUVY - ROUTE DE DHUISON

		Description de la station		Commentaires	
Type d'équipements	Station de production d'eau potable				
Capacité (m3/h- m3/j)	30m3/h				
Mise en service	1975				
Stockage eau (m3)	43 m3				
		Filière eau		Renouvellement	
Description		Contrôle	Entretien		
Type de traitement	Traitements du Fer	X	X		
Exhaure	Pompe de forage	X	X		
Tour d'oxydation	Aacier	X	X		
Filtre à sable	Aacier	X	X		
Désinfection	Javelisation	X	X		
Sumpresseur de lavage	Oui	X	X		
Compreseur d'air d'oxydation	Oui	X	X		
Tuyauteries	Aacier	A renouveler	X		
Suppression eau traitée	2 pompes (Caprain 3-H230) 2,3kW+ 1 incendie (KSB MTCV 65/2-51) 18,5kW	X	X		
Anti bétier	2 000 litres air/eau	Année 2001	X		
		Filière boues		Renouvellement	
Description		Contrôle	Entretien		
Type	Vers le réseau EU	-	-		
Exutoire	-	-	-		
Equipements					
		Autosurveillance		Renouvellement	
Description		Contrôle	Entretien		
Measure débit eau brute	Oui + tête émettrice	X	X		
Measure débit eau traitée	Oui + tête émettrice	X	X		
Turbidimètre	Oui	X	X		
Measure niveau forage	-	-	-		
Measure bâche eau traitée	-	-	-		



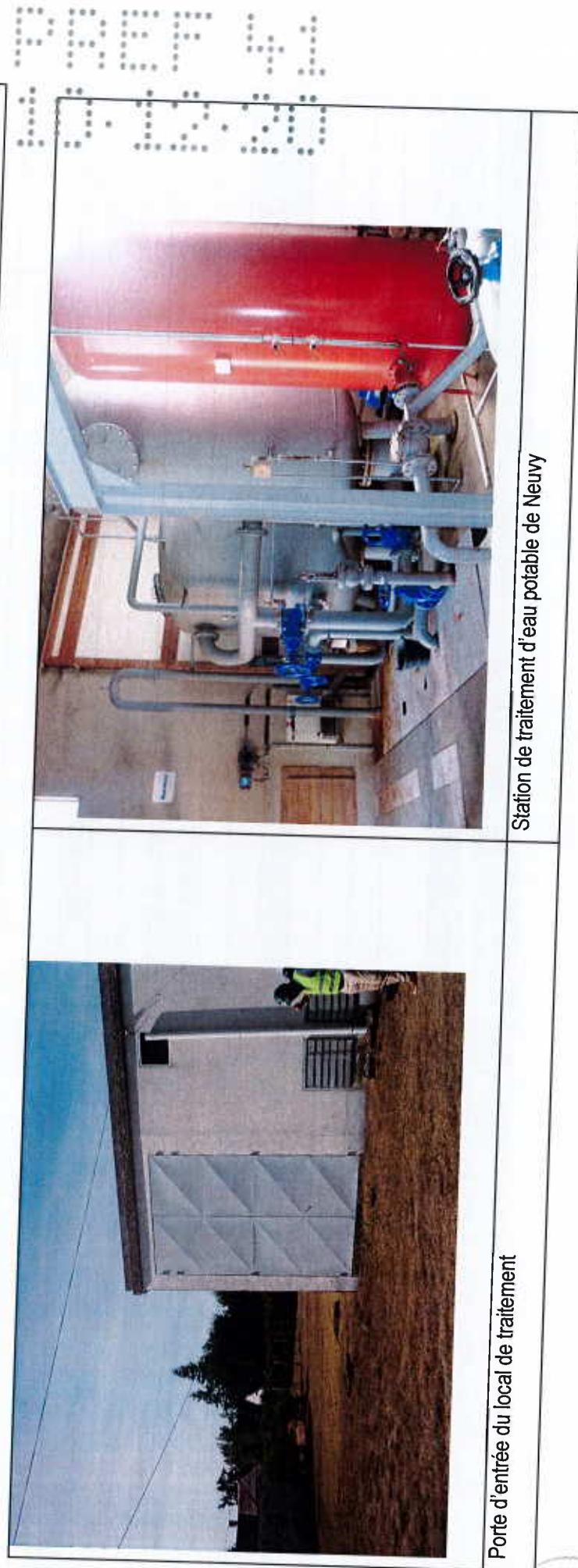
Electricité automatisation		
Tarif (bleu/jaune/vert)	Tarif bleu	Tarif jaune/vert
Armoire électrique	Oui année 2004	-
Automate – terminal de dialogue	Magelis	X
Télésurveillance (RTC/GSM...)	Softel S 50 RTC	X
Abords	X	X
Description	Contrôle	Entretien
Voie accès extérieure	D 18 rte de Dhuizon	X
Portails	1 portail	X
Bâtiement technique	Non	X
Voie d'accès intérieure	Non	-
Contraintes de site	Non	-
Espaces verts	Non	-
Description	Contrôle	Entretien
Longueur de la clôture	180 ml env clôture simple torsion	X
Surface enherbée	1950 m <sup>2</sup>	X
Surface stabilisée	200 m <sup>2</sup>	X
Massif	m <sup>2</sup>	X
Commentaires	Parcelle 2280m <sup>2</sup> , 1950 m <sup>2</sup> clôturé	X
Etat actuel	-	X
Fréquence	Période	
Tonte	4 fois par an	Mars - Juin - Septembre - Novembre
Fauchage	1 fois par an	Juin



Etat des ouvrages		Commentaires	
	Etat		Commentaires
Génie civil extérieur	Moyen		-
Génie civil intérieur	Moyen		-
Huisseries	Moyen		-
Equipements hydraulique / tuyauterie	Vétusté		-
Equipements électromécaniques	Vétusté		-
Sécurité	Description		Commentaires
Accessibilité du site par les intervenants	Oui		-
Anti-intrusion	Non		-
Risque de chute	Non		-
Risque chimique	Non		-
Exploitation courante			
Fréquence de visite	1 fois par semaine	Réalisations des analyses (pH, turbidité, chlore libre, chlore total etc.). Analyse des données télégrérées (volumes, pressions, défauts) et de la cohérence des ratios techniques en lien avec le CPO, afin d'anticiper d'éventuels dysfonctionnements, puis dépannage si défauts éventuels.	
Points de contrôles lors des visites		Inspection visuelle du site et de tous les équipements, relevé des index, entretien des chloration (nettoyage des cannes à injection, étaffonnage des analyseurs etc.), lavage des filtres 4 à 5 fois par an. Vérification des niveaux d'eau dans les ballons. Entretien et nettoyage des locaux, petites réparations dès que nécessaire. Contrôle de l'intégrité de l'ouvrage, des capteurs anti-intrusion et du périmètre de protection.	
Opérations réalisées lors des visites		Remplissage du journal de bord de l'installation et traçage des interventions (y compris commentaire des agents) dans notre base de données	
Suivi des interventions		Remplissage du journal de bord de l'installation et traçage des interventions (y compris commentaire des agents) dans notre base de données	
Points d'attention		Lavage des filtres en manuel	
Plan de renouvellement	Équipement	Programmé	Réalisé
Ouvrage			
Traitemen	Compresseur	2023	
Traitemen	Surpresseur d'air	2023	
Traitemen	Filtre à sable	2022	
Traitemen	Tour d'oxydation	2022	
Traitemen	Tuyauterie traitement	2022	
Pompage	Ballon surpression	2023	
Pompage	Pompe surpression n°1	2023	
Pompage	Pompe surpression n°2	2023	
Pompage	Pompe de lavage n°1	2023	
Pompage	Pompe à vide	2023	



Pompage	Pompe exhaure stock n°2	2024
Pompage	Clapet DN150	2023
Pompage	Clapet DN125	2023
Pompage	Soupape	2023
Pompage	Colonne forage DN150	2023
Pompage	Tuyauteerie surpression	2024
Électricité	Chauffage locaux	2023
Électricité	Automate TSX3721	2023
Électricité	Télésurveillance	2023
Électricité	Câble forage	2023
Électricité	Parafoudre	2023
Instrumentation	Pressostat (3)	2023
Instrumentation	Compteur exhaure	2023
Général station	Trappe accès bâche	2023
Général station	Plaque couverture caniveaux	2023



Porte d'entrée du local de traitement

Station de traitement d'eau potable de Neuville

SAUR

## CHAMBORD - LE COLOMBIER

Description de la station		Commentaires		
Description	Type d'équipements	Contrôle	Entretien	Renouvellement
<b>Filière eau</b>		Le site dispose d'un groupe électrogène (Ref Type IV – NRJ relais 2003, 60 kVA)		
Type d'équipements	Exhaure et stockage	X	X	
Capacité (m3/h- m3/j)	35m3/h	X	X	
Mise en service	2003	-	-	
Stockage eau (m3)	50 m3	-	-	
<b>Filière boues</b>		Le site dispose d'un groupe électrogène (Ref Type IV – NRJ relais 2003, 60 kVA)		
Description	Type de traitement	Contrôle	Entretien	Renouvellement
Exhaure	-	X	X	
Tour d'oxydation	-	X	X	
Filtre à sable	-	-	-	
Désinfection	UV	X	X	
Surpresseur de lavage	-	-	-	
Comresseur d'air d'oxydation	-	-	-	
Tuyauteries	INOX	X	X	
Reprise eau traitée	KSB – MTV 65-5A	X	X	
Anti bâlier	200 litres	X	X	
<b>Autosurveillance</b>		Le site dispose d'un groupe électrogène (Ref Type IV – NRJ relais 2003, 60 kVA)		
Description	Type	Contrôle	Entretien	Renouvellement
Equipements				
Measure débit eau brute	Oui + tête émettrice	X	X	X
Measure débit eau traitée	-	-	-	-
Analyseur de chlore	-	-	-	X
Measure niveau forage	Oui	X	X	X
Measure bâche eau traitée	Oui	X	X	X



Électricité automatisation			
Tarif (bleu/faune/vert)	Tarif bleu	Tarif bleu	Tarif bleu
Armoire électrique	Oui avec 3 hydrovors pour les pompes de reprise	-	-
Automate – terminal de dialogue	-	X	X
Télésurveillance (RTC/GSM...)	-	-	-
Abords	S 550 RTC	X	X
Description			
Voie accès extérieure	Rte de la commission D33	Contrôle	Entretien
Portails	2 portails	X	-
Bâtiment technique	L'ancien colombier est utilisé pour l'installation des pompes de reprise	X	X
Voie d'accès intérieure	-	X	X
Contraintes de site	-	-	-
Espaces verts	Description		
Longueur de la clôture	120 ml simple torsion de 2m de haut	Contrôle	Entretien
Surface enherbée	730 m <sup>2</sup> env	X	X
Surface stabilisée	-	X	X
Massif	Haie de charmille 50ml	-	-
Commentaires	-	X	X
Etat actuel	-	-	-
Entretien	Fréquence		
Tonte	4 fois par an	Mars - Juin - Septembre - Novembre	Juin - Novembre
Fauchage	2 fois par an		

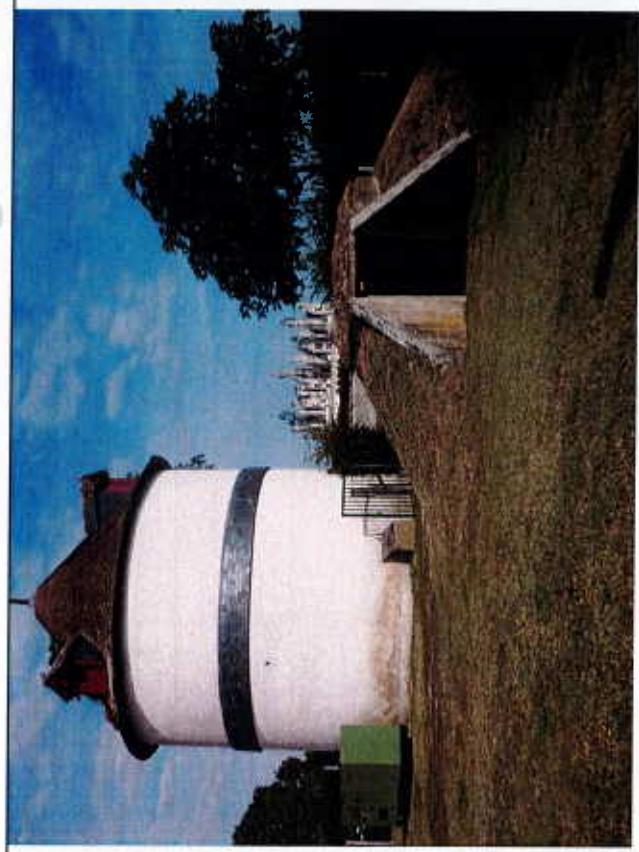


Etat des ouvrages		Commentaires	
	Etat		Etat
Génie civil extérieur	Bon, quelques épaufrures sur la tête de forage	-	-
Génie civil Intérieur	Ancien colombier	-	-
Huisseries	Bon	-	-
Equipements hydraulique / tuyauterie	Bon	-	-
Equipements électromécaniques	Bon	-	-
Sécurité	Description	Commentaires	
Accessibilité du site par les intervenants			
Anti-intrusion	Oui		
Risque de chute	Non		
Risque chimique	Non		
Exploitation courante			
Fréquence de visite	1 fois par semaine	Réalisation des analyses (pH, turbidité, chlore libre, chlore total etc.). Analyse des données télégrées (volumes, pressions, défauts) et de la cohérence des ratios techniques en lien avec le CPO, afin d'anticiper d'éventuels dysfonctionnements, puis dépannage si défauts éventuels.	
Points de contrôles lors des visites		Inspection visuelle du site et de tous les équipements, relevé des index, entretien du réacteur UV. Entretien et nettoyage des locaux, petites réparations dès que nécessaire. Contrôle de l'intégrité de l'ouvrage, des capteurs anti-intrusion et du périmètre de protection.	
Opérations réalisées lors des visites		Remplissage du journal de bord de l'installation et traçage des interventions (y compris commentaire des agents) dans notre base de données	
Suivi des interventions		Vérifier le fonctionnement du groupe électrogène à chaque passage	
Points d'attention			
Plan de renouvellement	Équipement	Programmé	Réalisé
Ouvrage	Compteur eau exhaure	2021	
Instrumentation	Compteur eau distribution (4163PT009)	2021	
Instrumentation			





Pompage de surpression



Vue du colombier et du forage

...PREF...  
0.11.2.20 m

SAUR

# MONTIVAUT - LE CLOS



Description de la station		Commentaires		
Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement	
Type d'équipements	Station de traitement	X	X	-
Capacité (m3/h- m3/j)	30 m3/h	X	X	X
Mise en service	1985	-	-	-
Stockage eau (m3)	150m3	X	X	X
<b>Filière eau</b>				
Type de traitement	Traitement du fer et de l'arsenic 2 pompes immergées	X	X	-
Exhaure		X	X	X
Tour d'oxydation		-	-	-
Filtre à sable	INOX	X	X	X
Désinfection	Chloration gazeuse	X	X	X
Surpresseur de lavage	Oui	X	X	X
Compresseur d'air d'oxydation	Oui	X	X	X
Tuyauterie	Inox	X	X	X
Reprise eau traitée	Surpression 3 pompes	3kW	X	X
Anti bélier	100 litres	X	X	X
<b>Filière boues</b>				
Type	Lagune	X	X	-
Exutoire	Réseau pluvial	X	X	-
Equipements	Vanne Pic (poste hors contrat aep)	-	-	-
<b>Autosurveillance</b>				
Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement	
Mesure débit eau brute	Compteur + tête émettrice	X	X	X
Mesure débit eau traitée	Compteur distribution sous regard	X	X	X
Analyseur de chlore	Qui actuellement HS	X	X	X
Turbidimètre	Qui actuellement HS	X	X	X

Electricité automatisme					
Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement		
Tarif (bleu/jaune/vert)	-	-	-		
Armoire électrique	Oui	X	X	X	X
Automate – terminal de dialogue	Oui	X	X	X	X
Télésurveillance (RTC/GSM...)	Softel S530 - RTC	X	X	X	X
Abords	Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement	
Voie accès extérieure	Accès par la D177 – rte de Huisseau	X	X	-	
Portails	Oui	X	X	X	X
Bâtiment technique	Non	-	-	-	
Voie d'accès intérieure	Qui	X	X	-	
Contraintes de site		-	-	-	
Espaces verts	Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement	
Longueur de la clôture	290 ml env -	X	X	X	X
Surface enherbée	4 200 m <sup>2</sup>	X	X	-	
Surface stabilisée	-	-	-	-	
Massif	-	-	-	-	
Commentaires	Surface de la parcelle : 4 750m <sup>2</sup>	-	-	-	
Etat actuel					
Entretien	Fréquence	Période			
<b>Tonte</b>	4 fois par an	Mars - Juin - Septembre - Novembre			
<b>Fauchage</b>	2 fois par an	Juin - Novembre			



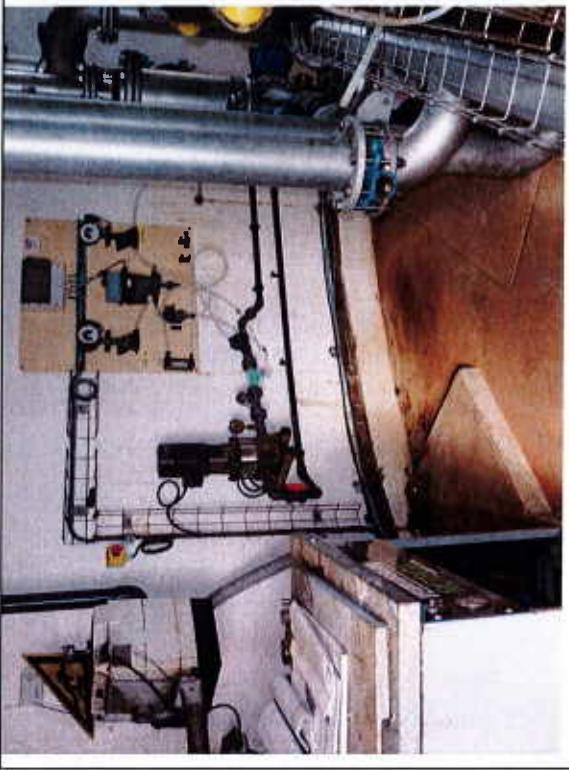
UR

Etat des ouvrages		Etat	Commentaires
Génie civil extérieur	Bon	-	
Génie civil intérieur	Bon	-	
Huisseries	Bon	-	
Equipements hydraulique / tuyauterie	En cours de rénovation (le 21/08/19)	-	
Equipements électromécaniques	En cours de rénovation (le 21/08/19)	-	
Sécurité		Description	Commentaires
Accessibilité du site par les intervenants			
Anti-intrusion	Oui	-	
Risque de chute	-	-	
Risque chimique	-	-	
Exploitation courante			
Fréquence de visite	1 fois par semaine		
Points de contrôles lors des visites		Réalisations des analyses (pH, turbidité, chlore libre, chlore total etc.). Analyse des données télégérées (volumes, pressions, défauts) et de la cohérence des ratios techniques en lien avec le CPO, afin d'anticiper d'éventuels dysfonctionnements, puis dépannage si défauts éventuels.	
Opérations réalisées lors des visites		Inspection visuelle du site et de tous les équipements, relevé des index, entretien des chlorations (nettoyage des cannes à injection, étalonnage des analyseurs etc.), lavage des filtres 4 à 5 fois par an. Vérification des stocks de réactifs. Entretien et nettoyage des locaux, petites réparations dès que nécessaire. Contrôle de l'intégrité de l'ouvrage, des capteurs anti-intrusion et du périmètre de protection.	
Suivi des interventions		Remplissage du journal de bord de l'installation et traçage des interventions (y compris commentaire des agents) dans notre base de données	
Points d'attention		Pas de point d'attention particulier	
Plan de renouvellement		Programmé	Réalisé
Ouvrage	Équipement		
Traitement	Cuve compresseur	2022	
Pompage	Ballon de surpression	2023	
Pompage	Groupe exhaure n°2	2022	
Instrumentation	Compteur d'eau exhaure	2025	
Instrumentation	Compteur distribution (4163PT010)	2021	





Chloration gazeuse



## MONT PRES CHAMBORD – SITE DES 4 ARPENTS

Pompage de surpression en cours de rénovation

Description de la station		Commentaires	
Type d'équipements	Station de traitement		
Capacité (m3/h- m3/j)	60 m3/h		
Mise en service	1984		
Stockage eau (m3)	700 m3		
Filière eau		Contrôle	
Type de traitement	Traitement de l'arsenic	X	X
Exhaure	60 m3/h	Pleuger PN 82.3A+M6.270.2- année 2019	X
Tour d'oxydation	Non		X
Filtre à sable	Aacier	X	X
Désinfection	Non		X
Surpresseur de lavage	Non	-	-
Compresseur d'air d'oxydation	Non	-	-
		-	-

SAUR

Tuyauteries	PVC pour le traitement, inox pour la reprise		X	X	X
Reprise eau traitée	3 MPB 100/15 - 22kW	Année 2005	X	X	X
Anti bélier	-	-	-	-	-
<b>Filière boues</b>					
Description		Contrôle	Mise à jour		Renouvellement
Type	-	-	-	-	-
Exutoire	Fossé	-	-	-	-
Equipements	-	-	-	-	-
<b>Autosurveillance</b>					
Description		Contrôle	Entretien		Renouvellement
Mesure débit eau brute	DN 80 + tête émettrice	X	X	X	X
Mesure débit eau traitée	DN 100 + tête émettrice	X	X	X	X
Débitmètre	Importation Tour en Sologne	X	X	X	X
Mesure niveau forage	Oui	X	X	X	X
Mesure bâche eau traitée	Oui	X	X	X	X



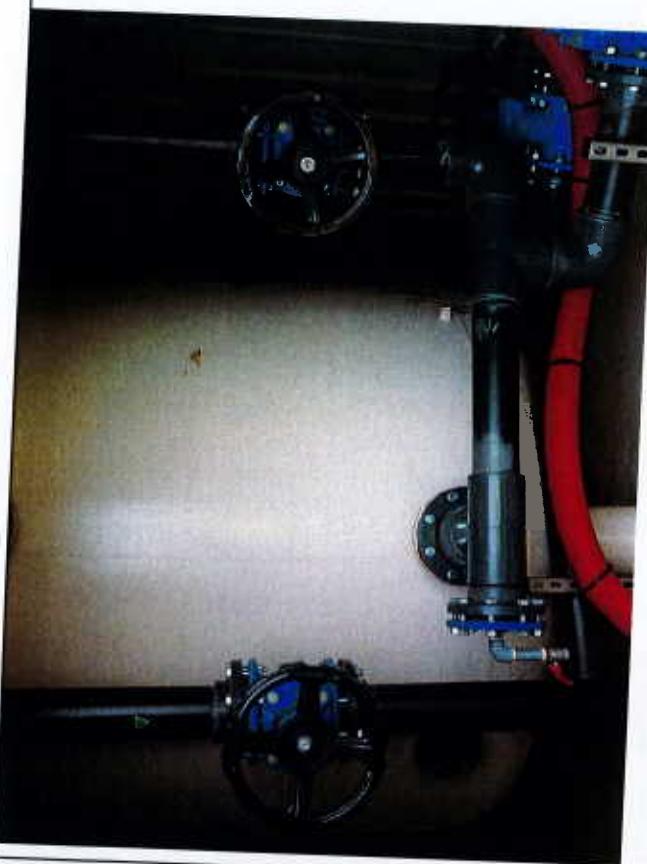
Electricité automatisation			
Tarif (bleu/jaune/vert)	Tarif vert		
Armoire électrique	Oui	-	-
Automate - terminal de dialogue	Oui	X	X
Télésurveillance (RTC/GSM...)		X	X
<b>Abords</b>	Sofrel S550 RTC	X	X
Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement
Vie accès extérieure	Accès par le chemin de la Giraudière		
Portails	Oui	X	
Bâtiment technique	Local traitement en bardage, local reprise en génie civil	X	
Vie d'accès intérieure		X	X
Contraintes de site	Non	X	X
Espaces verts	Non	-	-
Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement
Longueur de la clôture	150 ml - Simple torsion 2m de haut		
Surface enherbée	1180 m <sup>2</sup>	X	X
Surface stabilisée	-	X	X
Massif	-	X	X
Commentaires	Parcelle station : 1400 m <sup>2</sup>	X	X
Etat actuel	-	X	X
Entretien	-	-	-
Fréquence	Période		
<b>Tonte</b>	4 fois par an	Mars - Juin - Septembre - Novembre	
<b>Fauchage</b>	1 fois par an	Juin	



MRP

Etat des ouvrages		Commentaires	
	Etat		Commentaires
Génie civil extérieur	Bon	-	-
Génie civil intérieur	Très Bon	-	-
Huisseries	Bon	-	-
Equipements hydraulique / tuyauterie	Très Bon	-	-
Equipements électromécaniques	Bon	-	-
Sécurité		Description	Commentaires
Accessibilité du site par les intervenants	Oui	-	-
Anti-intrusion	Non	-	-
Risque de chute	Non	-	-
Risque chimique	Non	-	-
Exploitation courante			1 fois par semaine Réalisation des analyses (pH, turbidité, chlore libre, chlore total etc.). Analyse des données télegérées (volumes, pressions, défauts) et de la cohérence des ratios techniques en lien avec le CPO, afin d'anticiper d'éventuels dysfonctionnements, puis dépannage si défaillances. Points de contrôles lors des visites Opérations réalisées lors des visites Suivi des interventions Points d'attention
Fréquence de visite			Réalisation des analyses (pH, turbidité, chlore libre, chlore total etc.). Analyse des données télegérées (volumes, pressions, défauts) et de la cohérence des ratios techniques en lien avec le CPO, afin d'anticiper d'éventuels dysfonctionnements, puis dépannage si défaillances. Points de contrôles lors des visites Opérations réalisées lors des visites Suivi des interventions Points d'attention
Points de contrôles lors des visites			Inspection visuelle du site et de tous les équipements, relevé des index, entretien des cannes à injection, nettoyage des chloration, petites réparations dès que nécessaire. Contrôle de l'intégrité de l'ouvrage, des capteurs anti-intrusion et du périmètre de protection.
Opérations réalisées lors des visites			Nettoyage des filtres 4 à 5 fois par an. Vérification des stocks de réactifs. Entretien et nettoyage des locaux, petites réparations dès que nécessaire. Contrôle de l'intégrité de l'ouvrage, des capteurs anti-intrusion et du périmètre de protection.
Suivi des interventions			Remplissage du journal de bord de l'installation et traçage des interventions (y compris commentaire des agents) dans notre base de données
Points d'attention			Remplissage du journal de bord de l'installation et traçage des interventions (y compris commentaire des agents) dans notre base de données
Plan de renouvellement		Programmé	Réalisé
Équipement			
Ouvrage	Pompe de reprise n°1	2021	
Pompage	Turbidimètre en continu	2024	
Instrumentation	Compteur exhaure	2023	
Instrumentation	Compteur eau reprise (4163PT013)		
Instrumentation			

PROJET H1  
01230



Station de traitement



Local de reprise

SAUR



Pompage de reprise



Forage

## MONT PRES CHAMBORD – SITE DES 5 CHÈNES

Description de la station		Commentaires		
Description	Type d'équipements	Contrôle	Entretien	Renouvellement
<b>Réservoir de stockage sur Tour</b>			Un appel d'offre est en cours (le 21/08/19) pour l'alimenter par un nouveau forage	
Type d'équipements	Réservoir de stockage sur Tour	-	-	-
Capacité (m3/h- m3/j)	-	-	-	-
Mise en service	1958	-	-	-
Stockage eau (m3)	550 m3	-	-	-
<b>Filière eau</b>				
Description	Type de traitement	Contrôle	Entretien	Renouvellement
Exhaure	-	-	-	-
Tour d'oxydation	-	-	-	-
Filtre à sable	-	-	-	-
Désinfection	Javelisation	X	X	X
Surpresseur de lavage	-	-	-	-
Compresseur d'air d'oxydation	-	-	-	-
Tuyauteries	-	-	-	-
Reprise eau traitée	-	-	-	-
Anti bélier	-	-	-	-
<b>Filière boues</b>				
Description	Type	Contrôle	Entretien	Renouvellement
Type	-	-	-	-
Exutoire	-	-	-	-
Equipements	-	-	-	-
<b>Autosurveillance</b>				
Description	Type	Contrôle	Entretien	Renouvellement
Mesure débit Côté Bourg	Type MAG 8000	X	X	X
Mesure débit Côté Villevavrin	Type MAG 8000	X	X	X
Analyseur de chlore	-	-	-	-
Mesure niveau forage	-	-	-	-
Mesure bâche eau traitée	-	-	-	-



Electricité automatisation		Projet de changement de tarif en cours	
Tarif (bleu/jaune/vert)	Tarif vert	Tarif vert	X
Armoire électrique	Oui	X	X
Automate - terminal de dialogue	-	-	-
Télésurveillance (RTC/GSM...)	Sofrel S530	X	X
Abords	Description	Contrôle	Entretien
Voie accès extérieure	D154 – rte des ponts d'Arian	X	-
Portails	Oui	X	X
Bâtiment technique	Non	-	-
Voie d'accès intérieure	Non	-	-
Contraintes de site	Antennistes	X	-
Espaces verts	Description	Contrôle	Entretien
Longueur de la clôture	110 m l – Simple torsion 2m de haut	X	X
Surface enherbée	800 m <sup>2</sup>	X	X
Surface stabilisée	-	-	-
Massif	Haie de charmille 20 ml	X	X
Commentaires	Site réservoir : 1000m <sup>2</sup>	-	-
Etat actuel		-	-
Entretien	Fréquence	Période	
Tonte	4 fois par an	Mars - Juin - Septembre - Novembre	
Fauchage	Pas de fauchage		
Etat des ouvrages			

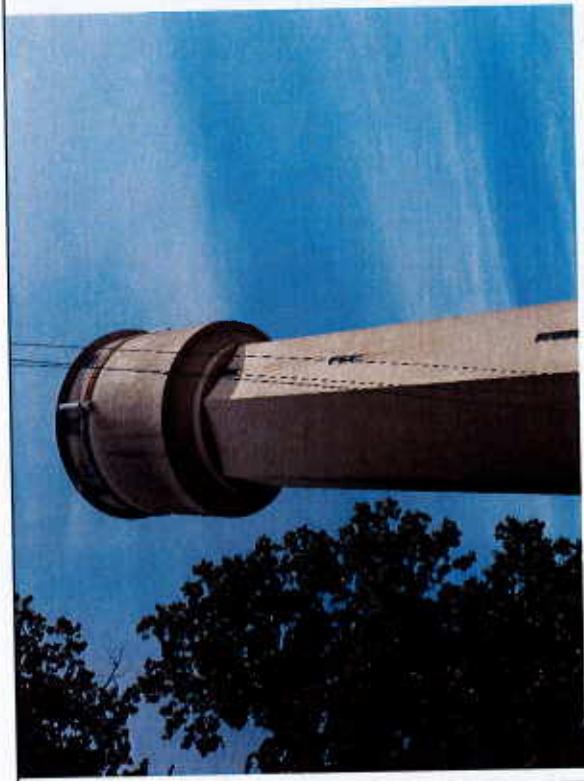


		<b>Etat</b>	<b>Commentaires</b>
Génie civil extérieur	Bon		
Génie civil Intérieur	Moyen		
Huisseries	Garde-corps au niveau de la cuve dangereux : à remplacer rapidement		
Equipements hydraulique / tuyauterie	Canalisation en sous-sol à renouveler dans le cadre de l'appel d'offre en cours		
Equipements électromécaniques	Aucun		
<b>Sécurité</b>			
	<b>Description</b>		<b>Commentaires</b>
Accessibilité du site par les intervenants			
Anti-intusion	Oui		
Risque de chute	Trappes béton sur palier intermédiaire à supprimer, Absence de plinthe sur le garde-corps de l'escalier		
Risque chimique			
<b>Exploitation courante</b>			
Fréquence de visite	2 fois par mois		
Points de contrôles lors des visites	Réalisations des analyses (pH, turbidité, chlore libre, chlore total etc.). Analyse des données télégérées (volumes, pressions, défauts) et de la cohérence des ratios techniques en lien avec le CPO, afin d'anticiper d'éventuels dysfonctionnements, puis dépannage si défauts éventuels.		
Opérations réalisées lors des visites	Inspection visuelle du site et de tous les équipements, relevé des index, entretien des chlorations (nettoyage de la pompe doseuse, étalonnage des analyseurs etc.). Vérification des stocks de réactifs. Entretien et nettoyage des locaux, petites réparations dès que nécessaire. Contrôle de l'intégrité de l'ouvrage et des capteurs anti-intrusion.		
Suivi des interventions	Remplissage du journal de bord de l'installation et traçage des interventions (y compris commentaire des agents) dans notre base de données		
Points d'attention	Pas de point d'attention particulier		
<b>Plan de renouvellement</b>			
<b>Ouvrage</b>	<b>Équipement</b>	<b>Programmé</b>	<b>Réalisé</b>
Électricité	Armoire électrique	2021	
Instrumentation	Compteur distribution (4163PT007)	2022	





Accès au sous-sol | du réservoir



Réservoir de Mont Près Chambord

## TOUR EN SOLOGNE – LE MARDREOL

		Description de la station		Commentaires	
Description		Contrôle	Entretien	Renouvellement	
Type d'équipements	Exhaure stockage et surpression	-	-	-	
Capacité (m3/h- m3/j)	80 m3/h	X	X	X	
Mise en service	1978	-	-	-	
Stockage eau (m3)	300m3	-	-	-	
		Filière eau		Filière boues	
Description		Contrôle	Entretien	Renouvellement	
Type de traitement	-	-	-	-	
Exhaure	1 pompe	X	X	X	
Tour d'oxydation	Non	-	-	-	
Filtre à sable	Non	-	-	-	
Désinfection	Chloration actuellement HS	X	X	X	
Surpresseur de lavage	-	-	-	-	
Compresseur d'air d'oxydation	-	-	-	-	
Tuyautes	Inox	X	X	X	
Reprise eau traitée	3 pompes Lowara 46SV03J2AG 110 T/D- 11kW	X	X	X	
Anti bâlier	2000 litres air/eau	X	X	X	
		Autosurveillance		Autosurveillance	
Description		Contrôle	Entretien	Renouvellement	
Type	-	-	-	-	
Exutoire	-	-	-	-	
Equipements	-	-	-	-	



Électricité automatisation			
	Description	Contrôle	Entretien
Tarif (bleu/jaune/vert)	Tarif bleu	-	-
Armoire électrique	Oui	X	X
Automate – terminal de dialogue	Non	-	-
Télésurveillance (RTC/GSM...)	Sofrel S550 RTC	X	X
Abords	Description	Contrôle	Renouvellement
Voie accès extérieure	D 102 Lieu-dit le Mardéol	X	-
Portails	Oui	X	X
Bâtiment technique	Oui	X	-
Voie d'accès intérieure	Non	-	-
Contraintes de site	-	-	-
Espaces verts	Description	Contrôle	Entretien
Longueur de la clôture	200 ml - simple torsion 2m de haut	X	X
Surface enherbée	1400 m <sup>2</sup>	X	X
Surface stabilisée	80 m <sup>2</sup>	X	-
Massif	-	-	-
Commentaires	Surface parcelle 1700m <sup>2</sup>	-	-
Etat actuel			
Entretien	Fréquence	Période	
Tonte	4 fois par an	Mars - Juin - Septembre - Novembre	
Fauchage	2 fois par an	Juin - Novembre	



Etat des ouvrages		Commentaires	
	Etat		Commentaires
Génie civil extérieur	Moyen		
Génie civil Intérieur	Moyen		
Huissseries	Bon		-
Équipements hydraulique / tuyauterie	Bon		-
Équipements électromécaniques	Très bon		-
Sécurité	Description		Commentaires
Accessibilité du site par les intervenants			
Anti-intrusion	Oui		-
Risque de chute	Non		-
Risque chimique	Non		-
Exploitation courante			
Fréquence de visite	A compléter par les candidats		
Points de contrôles lors des visites	Réalisations des analyses (pH, turbidité, chlore libre, chlore total etc.). Analyse des données télégerées (volumes, pressions, défauts) et de la cohérence des ratios techniques en lien avec le CPO, afin d'anticiper d'éventuels dysfonctionnements, puis dépannage si défauts éventuels.		
Opérations réalisées lors des visites	Inspection visuelle du site et de tous les équipements, relevé des index, entretien des chlorations (nettoyage des cannes à injection, étalonnage des analyseurs etc.), lavage des filtres 4 à 5 fois par an. Vérification des stocks de réactifs. Entretien et nettoyage des locaux, petites réparations des quels nécessaires. Contrôle de l'intégrité de l'ouvrage, des capteurs anti-intrusion et du périmètre de protection.		
Suivi des interventions	Remplissage du journal de bord de l'installation et traçage des interventions (y compris commentaire des agents) dans notre base de données		
Points d'attention	Pas de point d'attention particulier		
Plan de renouvellement			
Ouvrage	Équipement	Programmé	Réalisé
Traitement	Chloromètre	2023	
Pompage	Compresseur Ballon surpression	2023	
Pompage	Ballon surpression		
Électricité	Chauffage	2027	
Électricité	Automate télémécanique	2024	
Électricité	Condensateur	2024	
Instrumentation	Débitmètre surpression (4163PT005)	2024	
Instrumentation	Compteur exhaure	2025	
		2026	



Local de reprise de Tour en Sologne

Pompage de surpression

## SAINTE LAURENT NOUAN - LE HAUT MIDI

Description de la station		Commentaires	
Type d'équipements	Forage, station de traitement et château d'eau	-	-
Capacité (m3/h- m3/j)	Exploitation à 110m3/h pour une autorisation de 90 m3/h	-	-
Mise en service	1960	-	-
Stockage eau (m3)	400 m3	-	-
Filière eau		Contrôle	Entretien
Description			
Type de traitement	Station défermentation démanganisation	X	X
Exhaure	1 pompe	X	X
Tour d'oxydation	Oui	X	X
Filtre à sable	Oui	X	X
Désinfection	Chloration	X	X
Surpresseur de lavage	Non	-	-

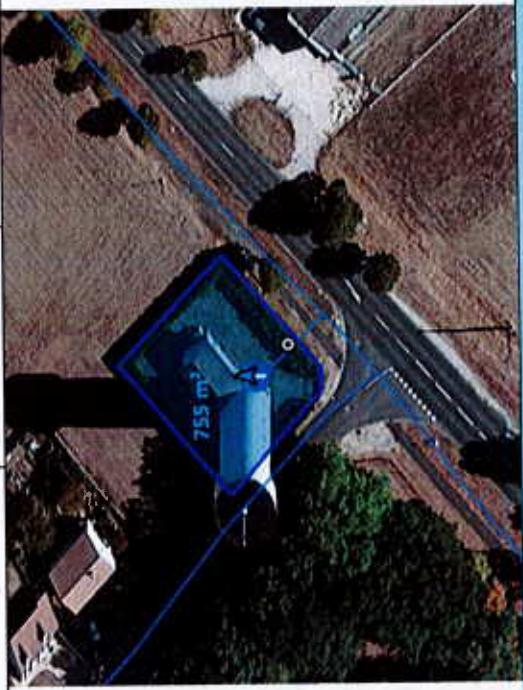


Compresseur d'air d'oxydation	Oui de marque GiSS				
Tuyautes		X	X		X
Reprise eau traitée	Non	X	X		X
Anti bâlier	Non	-	-	-	-
<b>Filière boues</b>					
Description		Contrôle	Entretien		Renouvellement
Type	-	-	-	-	-
Exutoire	-	-	-	-	-
Equipements	-	-	-	-	-
<b>Autosurveillance</b>					
Description		Contrôle	Entretien		Renouvellement
Mesure débit eau brute	1 Compteur 8.1LK00266	X	X	X	X
Mesure débit eau traitée	Compteur Actaris D10XIO16129 localisé sous le caniveau technique du château d'eau	X	X	X	X
Analyseur de chlore					
Mesure niveau forage	Sonde forage HIITEC CP050101/20mCE n°20M6147	X	X		
Mesure bâche eau traitée		X			

2020  
2020  
2020  
2020  
2020  
2020  
2020



Electricité automatisme			
	Description	Contrôle	Entretien
Tarif (bleu/jaune/vert)	-	-	-
Armoire électrique	Présente en bon état	X	X
Automate – terminal de dialogue	SOFREL S500	X	X
Télésurveillance (RTC/GSM...)	Softel RTC	X	X
Abords	Description	Contrôle	Renouvellement
Voie accès extérieure	Rue du Haut Midi	X	-
Portails	Oui	X	X
Bâtiement technique	Oui	X	-
Parcelle entièrement imperméabilisée sauf la haie longeant la clôture	Parcelle entièrement imperméabilisée sauf la haie longeant la clôture	X	-
Voie d'accès intérieure		X	X
Contraintes de site	Antennistes	X	-
Espaces verts	Description	Contrôle	Entretien
Longueur de la clôture	105 ml	X	X
Surface enherbée	100ml (sous la haie)	X	X
Surface stabilisée	600 m <sup>2</sup>	X	X
Massif	Haie de laurier sur 100ml	X	X
Commentaires	-	-	-
Etat actuel	Bon état		
Entretien	Fréquence	Période	
Tonte	4 fois par an	Mars - Juin - Septembre - Novembre	
Fauchage		Pas de fauchage	
Etat des ouvrages			

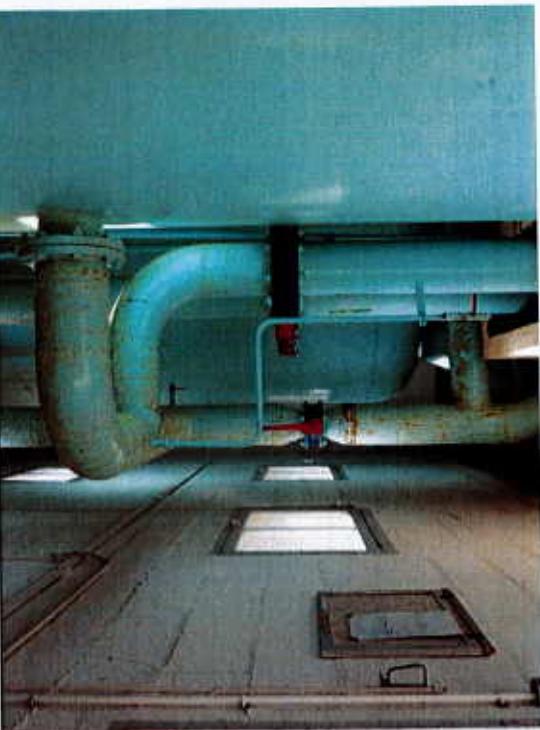
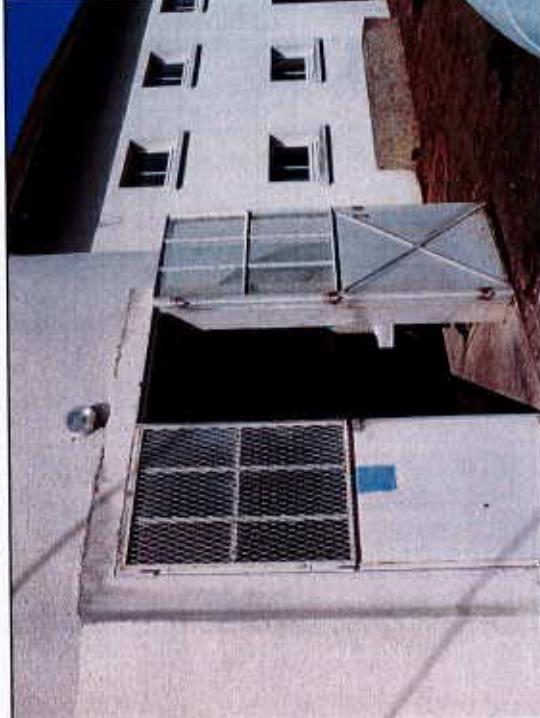


		Etat	Commentaires
	Description		Commentaires
Génie civil extérieur	Bon		
Génie civil Intérieur	Mauvais : porte donnant sur le forage condrodée		
Huisseries	Mauvais : crinoline rouillée, échelle non fixée		
Equipements hydraulique / tuyauterie	Vétusté : trace de rouille sur les vannes, certaines conduites et sur les cuves		
Equipements électromécaniques	Correct		
<b>Sécurité</b>			
Accessibilité du site par les intervenants	Oui		
Anti-intrusion	Oui dans le château d'eau, Oui dans la station de traitement et sur le forage (tête de forage dans le bâtiment de traitement)		
Risque de chute	Oui (Echelle et Crinoline peu fiables)		
Risque chimique	Oui		
<b>Exploitation courante</b>			
Fréquence de visite	1 fois par semaine		
Points de contrôles lors des visites	Réalisations des analyses (pH, turbidité, chlore libre, chlore total etc.). Analyse des données télégérées (volumes, pressions, défauts) et de la cohérence des ratios techniques en lien avec le CPO, afin d'anticiper d'éventuels dysfonctionnements, puis dépannage si défauts éventuels.		
Opérations réalisées lors des visites	Inspection visuelle du site et de tous les équipements, relevé des index, entretien des chlorations (nettoyage des cannes à injection, étalonnage des analyseurs etc.), lavage des filtres 4 à 5 fois par an. Vérification des stocks de réactifs. Entretien et nettoyage des locaux, petites réparations des quipement nécessaires. Contrôle de l'intégrité de l'ouvrage, des capteurs anti-intrusion et du périmètre de protection.		
Suivi des interventions	Remplissage du journal de bord de l'installation et traçage des interventions (y compris commentaire des agents) dans notre base de données		
Points d'attention	Bien vérifier le lavage des filtres		
<b>Plan de renouvellement</b>			
Ouvrage	Equipement	Programmé	Réalisé
Chlore gazeux	Analyseur de chlore par méthode colorimétrique	2021	
Chlore gazeux	Appareil de mesure du poids de bouteille	2021	
Chlore gazeux	Débitmètre électromagnétique en conduite	2021	
Air de lavage	Soupape de décharge	2021	
Bâtiments d'exploitation	Jeu de convecteurs	2021	
Contrôle / Commande	Armoire électrique BT	2022	
Alimentation Eau Brute	Compteur mécanique	2026	
Alimentation Eau Brute	Ventouse déferrisation	2021	
Filtration	Réhabilitation partielle canalisation	2024	
Filtration	Crépine pour filtre	2024	
Filtration	Débitmètre	2024	

SAUR

Filtration	Sable	2025
Filtration	Ventouse automatique	2021
Chlore gazeux	Capteur de vide	2021
Chlore gazeux	Robinet détendeur CHLORUS CIR	2021

IN 1000

Filtres

Entrée du château d'eau Haut Midi



FIRE 4-1  
10-12-20



SAUR

# SAINT LAURENT NOUAN – LE CLOS LIGNY

Description de la station		Commentaires		
Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement	
Type d'équipements	-	-	-	
Capacité (m3/h- m3/j)	Station de traitement	X	X	X
Mise en service	150 m3/h	X	X	X
Stockage eau (m3)	1970	X	X	X
	1000 m3 (2x500 m3)	X	X	X
Filière eau		Contrôle		
Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement	
Type de traitement	Station défermentation démanganisation	X	X	X
Exhaure	2 pompes	X	X	X
Tour d'oxydation	Oui	X	X	X
Filtre à sable	Oui 2	X	X	X
Désinfection	Chloration	X	X	X
Surpresseur de lavage	1 surpresseur de décolmatage	X	X	X
Compresseur d'air d'oxydation	2 compresseurs d'air de 3kW	X	X	X
Tuyauteries		X	X	X
Reprise eau traitée	2 pompes	X	X	X
Anti bélier	Non	-	-	-
Filière boues		Contrôle		
Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement	
Type	-	-	-	
Exutoire	-	-	-	
Equipements	-	-	-	
Autosurveillance		Contrôle		
Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement	
Mesure débit eau brute	-	-	-	
Mesure débit eau traitée	Débitmètre eau filtrée	X	X	X
Analyseur de chlore	Oui	X	X	X
Mesure niveau forage	Non	-	-	
Mesure bâche eau traitée	Oui	X	X	X



Électricité automatisme			
	Description	Contrôle	Entretien
Tarif (bleu/jaune/vert)	-	-	-
Armoire électrique	Oui	X	X
Automate – terminal de dialogue	Oui	X	X
Télésurveillance (RTC/GSM...)	Sofel	X	X
Abords			
	Description	Contrôle	Renouvellement
Voie accès extérieure	Rue du petit four	X	-
Portails	oui	X	X
Bâtiment technique	oui	X	-
Voie d'accès intérieure	oui	X	-
Contraintes de site	aucune	X	-
Espaces verts			
	Description	Contrôle	Entretien
Longueur de la clôture	200 ml	X	X
Surface enherbée	1 600m <sup>2</sup>	X	X
Surface stabilisée	630 m <sup>2</sup>	X	-
Massif	5 arbres	X	-
Commentaires	Bon état (parfois végétation envahissante entre le réservoir et l'unité de traitement)	-	-
Etat actuel		-	-
Entretien		Période	
		Mars - Juin - Septembre - Novembre	
Tonte	4 fois par an		
Fauchage	1 fois par an	Juin	

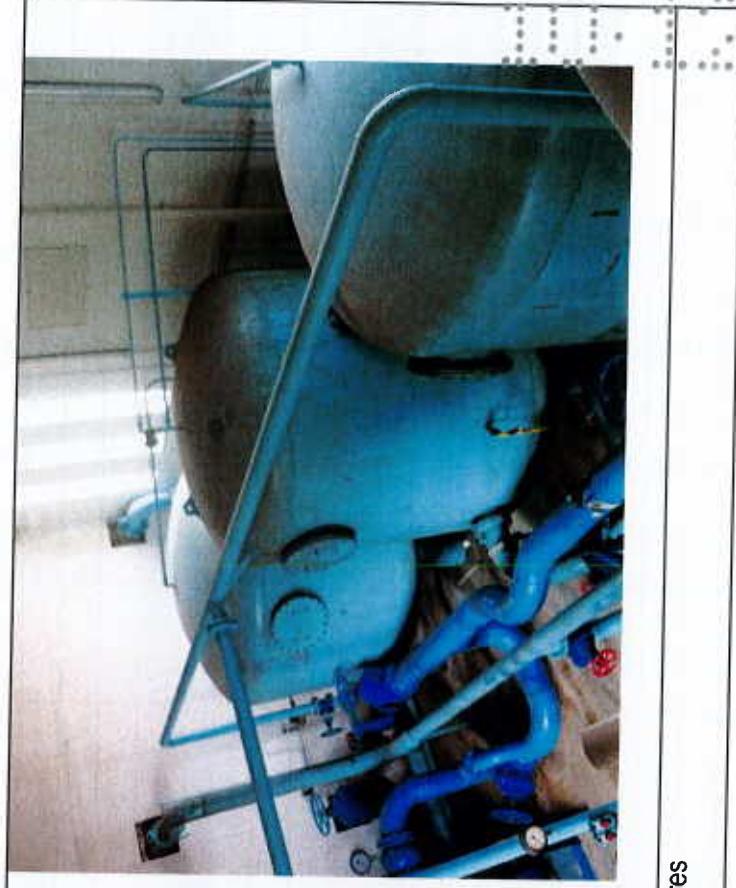


SAUR

Etat des ouvrages		Commentaires	
	Etat		Etat
Génie civil extérieur	Bon	-	-
Génie civil Intérieur	Bon	-	-
Huisseries	Bon	-	-
Equipements hydraulique / tuyauterie	Moyen	-	-
Equipements électromécaniques	Bon	-	-
<b>Sécurité</b>		Commentaires	
	Description	Commentaires	
Accessibilité du site par les intervenants	Bon	-	
Anti-intrusion	Oui	-	
Risque de chute	Oui maîtrisée	-	
Risque chimique	Oui maîtrisée	-	
<b>Exploitation courante</b>		-	
Fréquence de visite	1 fois par semaine	Réalisation des analyses (pH, turbidité, chlore libre, chlore total etc.). Analyse des données télémétrées (volumes, pressions, défauts) et de la collecte des ratios techniques en lien avec le CPO, afin d'anticiper d'éventuels dysfonctionnements, puis dépannage si défauts éventuels.	
Points de contrôles lors des visites		Inspection visuelle du site et de tous les équipements, relevé des index, entretien des chlorations (nettoyage des cannes à injection, étalonnage des analyseurs etc.), lavage des filtres 4 à 5 fois par an. Vérification des stocks de réactifs. Entretien et nettoyage des locaux, petites réparations dès que nécessaire. Contrôle de l'intégrité de l'ouvrage, des capteurs anti-intrusion et du périmètre de protection.	
Opérations réalisées lors des visites		Remplissage du journal de bord de l'installation et traçage des interventions (y compris commentaire des agents) dans notre base de données	
Suivi des interventions		Présence de fer et de manganèse dans la ressource	
Points d'attention			
<b>Plan de renouvellement</b>		Programmé	
Ouvrage	Équipement	Réalisé	
Air pour traitement et service	Ballon (cuve compresseur)	2024	
Sécurité	Jeu détecteurs fuite de chlore	2024	
Distribution / Répartition / Maillage Eau	Pompe de surface (centrifuge) surpression d'eau	2024	
Alimentation Eau Brute	Compteur mécanique	2026	
Filtration	Réhabilitation partielle canalisations	2025	
Filtration	Crépine pour filtre	2025	
Filtration	Débitmètre	2024	
Filtration	Sable	2025	
Filtration	Ventouse automatique	2021	
Stockage / Tampon	Appareil de mesure de niveau par ultrasons	2024	



Chlore gazeux	Analyseur de chlore type DEPOLOX 4	2024
Chlore gazeux	Capteur de vide	2024
Chlore gazeux	Pompe de surface	2025



Filtres



Station de traitement du Clos Ligny

CAUR

## CROUY SUR COSSON – MONTFROID

Description de la station		Commentaires	
Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement
Type d'équipements	-	-	-
Capacité (m <sup>3</sup> /h - m <sup>3</sup> /j)	Débit journalier moyen : 450m <sup>3</sup> /j (débit maximal des installations : 100m <sup>3</sup> /h)	-	-
Mise en service	1967 réhabilités en 2009	-	-
Stockage eau (m <sup>3</sup> )	450 m <sup>3</sup>	-	-
<b>Filière eau</b>			
Type de traitement	Station défermentation démanganisation (ajout de soude sur demande de l'ARS°)	X	X
Exhaure	1 pompe	X	X
Tour d'oxydation	Oui	X	X
Filtre à sable	Oui 1	X	X
Désinfection	Stérilisation UV	Chloration en secours	X
Surpresseur de lavage	Non	-	-
Compresseur d'air d'oxydation	Oui	X	X
Tuyauteries	-	-	-
Reprise eau traitée	Non	-	-
Anti bélier	Non	-	-
<b>Filière boues</b>			
Type	Lagune plantée de roseaux	X	X
Exutoire	-	-	-
Equipements	-	-	-
<b>Autosurveillance</b>			
Measure débit eau brute	Compteur	X	X
Measure débit eau traitée	Débitmètre	X	X
Analyseur de chlore	pH-mètre (si la chloration de secours est activée)	X	X
Measure niveau forage	-	-	-
Measure bâche eau traitée	-	-	-



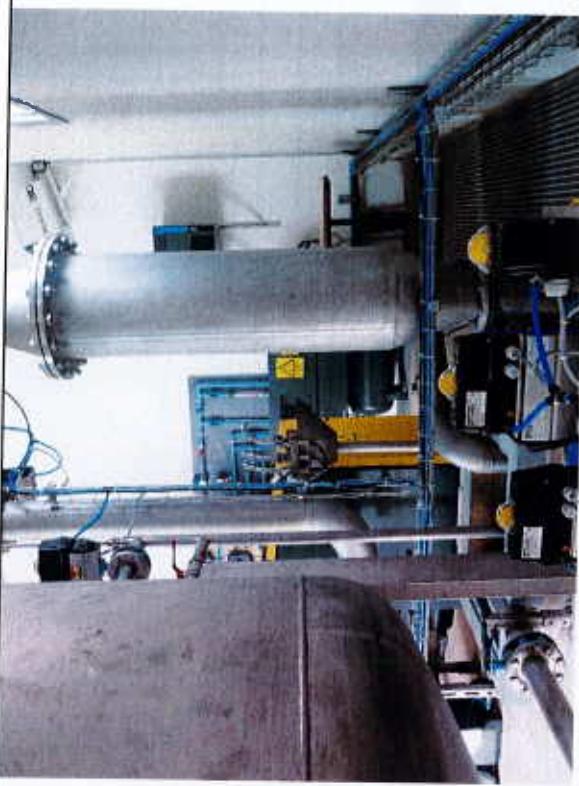
Électricité automatisation					
Tarif (bleu/jaune/vert)	-	-	-	-	-
Armoire électrique	Oui	X	X	X	X
Automate - terminal de dialogue	M340 SCHNEIDER	X	X	X	X
Télésurveillance (RTC/GSM...)	Sofel S550	X	X	X	X
Abords					
Description					
Voie accès extérieure	2 Route de Saint-Laurent	X	-	-	-
Portails	Oui	X	X	X	X
Bâtiment technique	Oui	X	X	-	-
Voie d'accès intérieure	Non	-	-	-	-
Contraintes de site	Poteau électrique	-	-	-	-
Espaces verts					
Description					
Longueur de la clôture	140 ml	X	X	X	X
Surface enherbée	850m <sup>2</sup>	X	X	X	X
Surface stabilisée	-	-	-	-	-
Massif	-	-	-	-	-
Commentaires	-	-	-	-	-
Etat actuel	L'herbe est rase, la clôture est en bon état	Période	Mars - Juin - Septembre - Novembre		
Entretien					
Tonte	4 fois par an				
Fauchage	2 fois par an				



CAUR

Etat des ouvrages		Etat		Commentaires	
Génie civil extérieur	Bon (toit non accessible)				
Génie civil Intérieur	Moyen : humidité, présence importante de mouches, cloque sur le revêtement				
Huisseries	Les éléments de sécurité sont bons, mais certains éléments de la cuve présentent de la rouille				
Equipements hydraulique / tuyauterie	Bon				
Equipements électromécaniques	Bon				
Sécurité	Description	Commentaires			
Accessibilité du site par les intervenants	2 Route de Saint Laurent				
Anti-intrusion	Oui				
Risque de chute	Oui				
Risque chimique	Oui présence de soude				
Exploitation courante					
Fréquence de visite	1 fois par semaine				
Points de contrôles lors des visites	Réalisations des analyses (pH, turbidité, chlore libre, chlore total etc.). Analyse des données télégérées (volumes, pressions, défauts) et de la cohérence des ratios techniques en lien avec le CPO, afin d'anticiper d'éventuels dysfonctionnements, puis dépannage si défauts éventuels				
Opérations réalisées lors des visites	Inspection visuelle du site et de tous les équipements, relevé des index, entretien des chlorations (nettoyage des cannes à injection, étalonnage des analyseurs etc.) pour maintien en état de redémarrage rapide et entretien du réacteur UV (nettoyage, vérification etc.), lavage des filtres 4 à 5 fois par an. Vérification des stocks de réactifs. Entretien et nettoyage des locaux, petites réparations dès que nécessaire. Contrôle de l'intégrité de l'ouvrage, des capteurs anti-intrusion et du périmètre de protection.				
Suivi des interventions	Remplissage du journal de bord de l'installation et traçage des interventions (y compris commentaire des agents) dans notre base de données				
Points d'attention	Présence de fer et de manganèse dans la ressource, peut nécessiter l'ajout de soude				
Plan de renouvellement		Programmé		Réalisé	
Ouvrage	Equipement				
Unité de contrôle / Commande	Coffret de télégestion	2024			
Distribution / Répartition / Maillage Eau	pH-mètre	2021			
Distribution / Répartition / Maillage Eau	Débitmètre électromagnétique en conduite	2022			
Chlore gazeux	Analyseur de chlore par méthode colonimétrique	2021			
Contrôle / Commande	Démarrleur électronique	2024			
Contrôle / Commande	Softel - RTC/LS (module déporté station)	2024			
Filtration	Débitmètre	2025			
Filtration	Turbidimètre	2025			



	Station de traitement de Montfroid
	Entrée du château d'eau Montfroid avec la station de traitement en arrière-plan

## LA FERTÉ ST CYR - LA HIBOUDIERE

Description	Description de la station			Commentaires	
	Type d'équipements	Surpression	Contrôle		
Capacité (m <sup>3</sup> /h- m <sup>3</sup> /j)	31,2 m <sup>3</sup> /h				
Mise en service	2011				
Stockage eau (m <sup>3</sup> )					
Filière eau					
Description	Type de traitement	Contrôle	Entretien	Renouvellement	
Type de traitement					
Exhaure					
Tour d'oxydation					



Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement
Filtre à sable	-	-	-
Désinfection	-	-	-
Surpresseur de lavage	-	-	-
Compresseur d'air d'oxydation	-	-	-
Tuyauterie	INOX	X	X
Reprise eau traitée	2 pompes SPI 11W 33SV3G 075T C-10	X	X
Anti bélier	Oui	X	X
Equipements	Autosurveillance	Contrôle	Entretien
Meure débit eau brute	-	-	-
Meure débit eau traitée	-	-	-
Analyseur de chlore	-	-	-
Meure niveau forage	-	-	-
Meure bâche eau traitée	-	-	-

Electricité automatisme			
Tarif (bleu/jaune/vert)	-	-	-
Armoire électrique	Oui	X	X
Automate – terminal de dialogue	Oui	-	-
Télésurveillance (RTC/GSM...)	Sofel S550 RTC	X	X



Abords	Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement
Voie accès extérieure	Sous accotement	X	X	-
Portails	Non	-	-	-
Bâtiment technique	Regard enterré	X	X	-
Voie d'accès intérieure	Non	-	-	-
Contraintes de site	Non	-	-	-
Espaces verts	Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement
Longueur de la clôture	-	-	-	-
Surface enherbée	-	-	-	-
Surface stabilisée	-	-	-	-
Massif	-	-	-	-
Commentaires	-	-	-	-
Etat actuel	-	-	-	-
Etat des ouvrages	Etat	Commentaires		
Génie civil extérieur	Bon			
Génie civil Intérieur	Bon			
Huisseries	Bon			
Equipements hydraulique / tuyauterie	Bon			
Equipements électromécaniques	Bon			
Sécurité	Description	Commentaires		
Accessibilité du site par les intervenants	-			
Anti-intrusion	Oui			
Risque de chute	Oui pas de grille antichute, tampon lourd à manipuler			
Risque chimique	-			
Exploitation courante	Description			
Fréquence de visite	1 fois par mois			
Points de contrôles lors des visites	Réalisations des analyses (pH, turbidité, chlore libre, chlore total etc.)			
Opérations réalisées lors des visites	Inspection visuelle du site et des équipements, relevés des index, petites réparations dès que nécessaire.			
Suivi des interventions	Remplissage du journal de bord de l'installation et traçage des interventions (y compris commentaire des agents) dans notre base de données			



Points d'attention		Pas de chloration sur l'accélérateur, vérifier le résiduel de chlore sur le réseau	
Plan de renouvellement	Ouvrage	Équipement	Réalisé
Électrique		Poste de télégestion autonome RTC	2024
Protection		Ballon anti-bélier	2021
Instrumentation		Débitmètre électromagnétique en conduite	2025
Hydraulique		Électropompe de surface	2025



Regard enterré de la surpression



Pompe de la surpression

## LA FERTÉ ST CYR - LE RHUYS

Description de la station		Commentaires	
Description	Type d'équipements	Contrôle	Entretien
Type d'équipements	Surpression	-	-
Capacité (m3/h- m3/j)	74,4 m <sup>3</sup> /h	-	-
Mise en service	2011	-	-
Stockage eau (m3)	NON	-	-
<b>Filière eau</b>		<b>Renouvellement</b>	
Description	Type de traitement	Contrôle	Renouvellement
Exhaure	-	-	-
Tour d'oxydation	-	-	-
Filtre à sable	-	-	-
Désinfection	-	-	-
Surpresseur de lavage	-	-	-
Compresseur d'air d'oxydation	-	-	-
Tuyautes	INOX	X	X
Reprise eau traitée	2 pompes SPI 11W 66SV2075T C-10	X	X
Anti dévier	200 LITRES	X	X
<b>Filière boues</b>		<b>Renouvellement</b>	
Description	Type	Contrôle	Renouvellement
Exutoire	-	-	-
Equipements	-	-	-

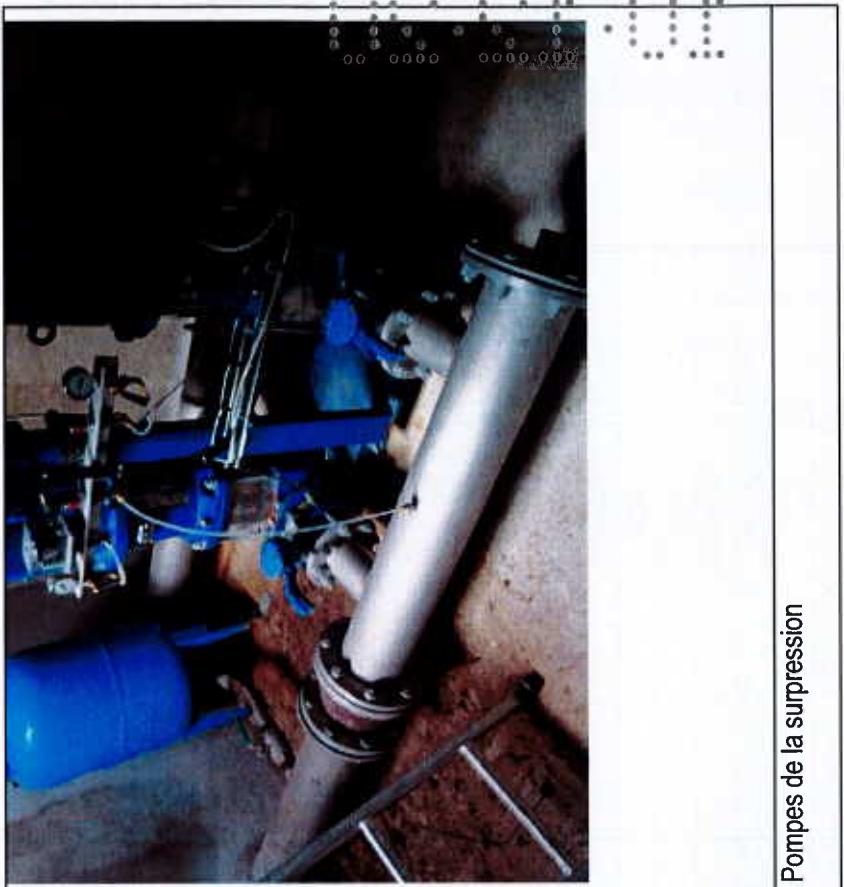
Autosurveillance			
Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement
Measure débit eau brute	-	-	-
Measure débit eau traitée	-	-	-
Analyseur de chlore	-	-	-
Measure niveau forage	-	-	-
Measure bâche eau traitée	-	-	-

Électricité automatisme			
Description	Contrôle	Entretien	Renouvellement
Tarif (bleu/jaune/vert)	-	-	-
Armoire électrique	X	X	X
Automate – terminal de dialogue	Oui	-	-
Télésurveillance (RTC/GSM...)	Oui	-	-
Sofitel	X	X	X
Abords	Description	Contrôle	Entretien
Voie accès extérieure	Sous accotement	X	X
Portails	Non	-	-
Bâtiment technique	Regard enterré	X	X
Voie d'accès intérieure	-	-	-
Contraintes de site	Non	-	-
Espaces verts	Description	Contrôle	Entretien
Longueur de la clôture	-	-	-
Surface enherbée	-	-	-
Surface stabilisée	-	-	-
Massif	-	-	-
Commentaires	-	-	-
Etat actuel	-	-	-
Etat des ouvrages	Etat	Commentaires	
Génie civil extérieur	Bon		
Génie civil Intérieur	Bon		
Huissseries	Bon		

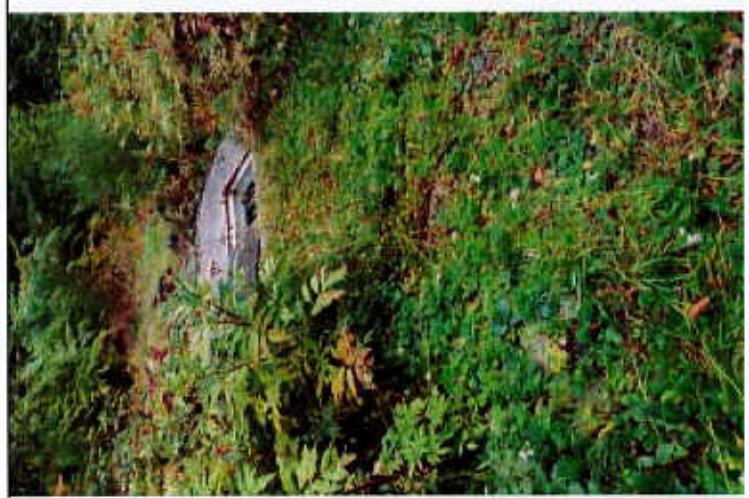


	Description	Commentaires
Équipements hydraulique / tuyauterie	Bon	-
Équipements électromécaniques	Bon	-
<b>Sécurité</b>		
Accessibilité du site par les intervenants		-
Anti-intrusion	Oui	-
Risque de chute	Oui pas de grille antichute, tampon lourd à manipuler	-
Risque chimique	-	-
<b>Exploitation courante</b>		
Fréquence de visite	1 fois par mois	
Points de contrôles lors des visites	Réalisations des analyses (pH, turbidité, chlore libre, chlore total etc.)	
Opérations réalisées lors des visites	Inspection visuelle du site et des équipements, relevés des index, petites réparations dès que nécessaire.	
Suivi des interventions	Remplissage du journal de bord de l'installation et traçage des interventions (y compris commentaire des agents) dans notre base de données	
Points d'attention	Pas de chloration sur l'accélérateur, vérifier le résiduel de chlore sur le réseau	
<b>Plan de renouvellement</b>		
Ouvrage	Equipement	Programmé
Instrumentation	Débitmètre électromagnétique en conduite	2025
Instrumentation	Débitmètre électromagnétique en conduite	2025
Hydraulique	Électropompe de surface	2022
Hydraulique	Électropompe de surface	2022





Pompes de la suppression



Regard enterré de la suppression de secours

# PRÉP 4.1

**ANNEXE CCTP – PLAN DE RECOLEMENT**

01.12.20

---

b4 3399  
08.01.01



SAUR  
10.12.20



Département du Cher



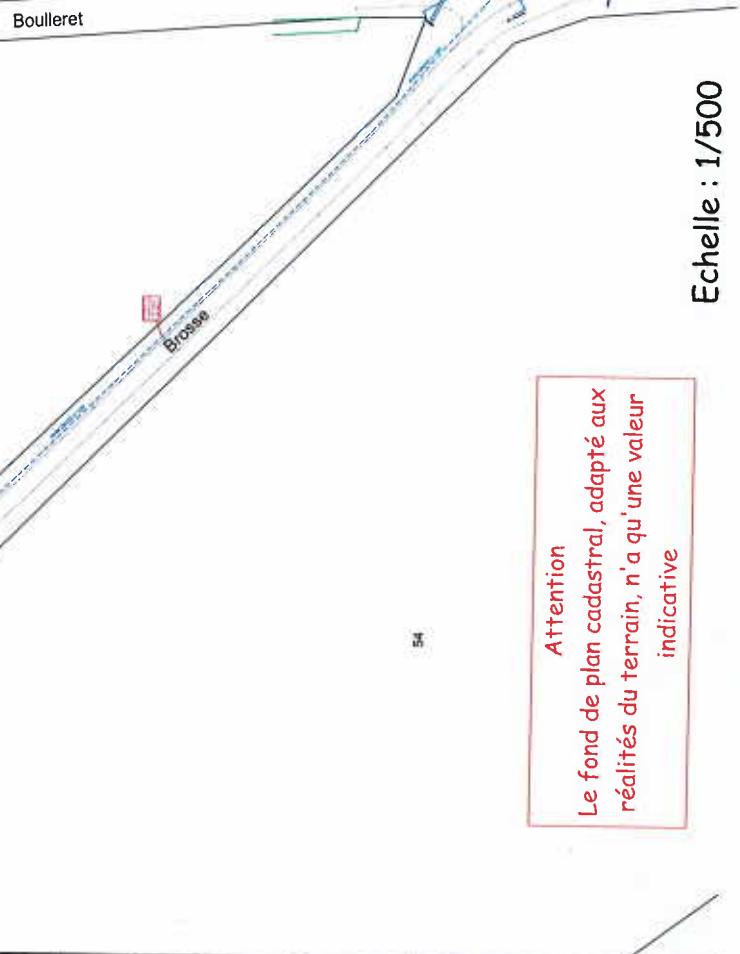
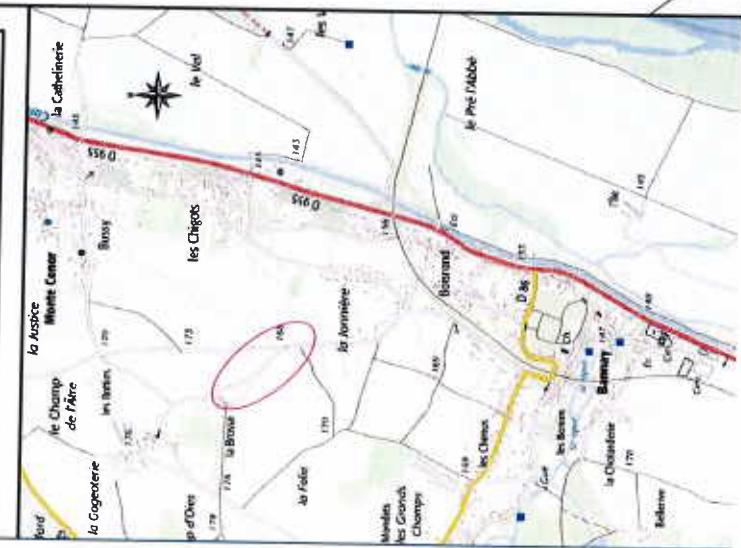
## Syndicat Intercommunal D'alimentation en eau potable Val de Loire et Pays Fort

### Commune de Bannay

Plan de Récolelement  
Extension Réseau AEP  
Lieu-dit "La Brosse"

Les coordonnées du plan sont rattachées  
au système Lambert 93 zone 6 (CC 47) et NGF par GPS

Zone-Nord BOUTIQUIN	Edt: 1/5000
2 Chemin des Sables	Date: 13/02/2020
16220 Aveyron	Ref: 20000
06.03.2019 07:18:15.154	



Attention  
Le fond de plan cadastral, adapté aux  
réalités du terrain, n'a qu'une valeur  
indicative

Echelle : 1/500



1433419  
06.21.01

O ||

O ||

# PREF 4.1

## *ANNEXE CCTP – DOE MATÉRIELS DÉSÉCTORISATION*

201

---

LA 7399  
06.21.01

Agence Centre – Secteur « Loir et Cher »  
301 avenue du Grain d'Or  
41350 VINEUIL  
Tél : 02 44 71 05 50

## SIAEP de xxxx (41)

« Mise en place de compteurs de sectorisation  
sur le réseau d'eau potable avec  
télésurveillance »

### Dossier des ouvrages exécutés

14 3999  
00-01-01

14 3999

14 3999

14 3999

14 3999

14 3999

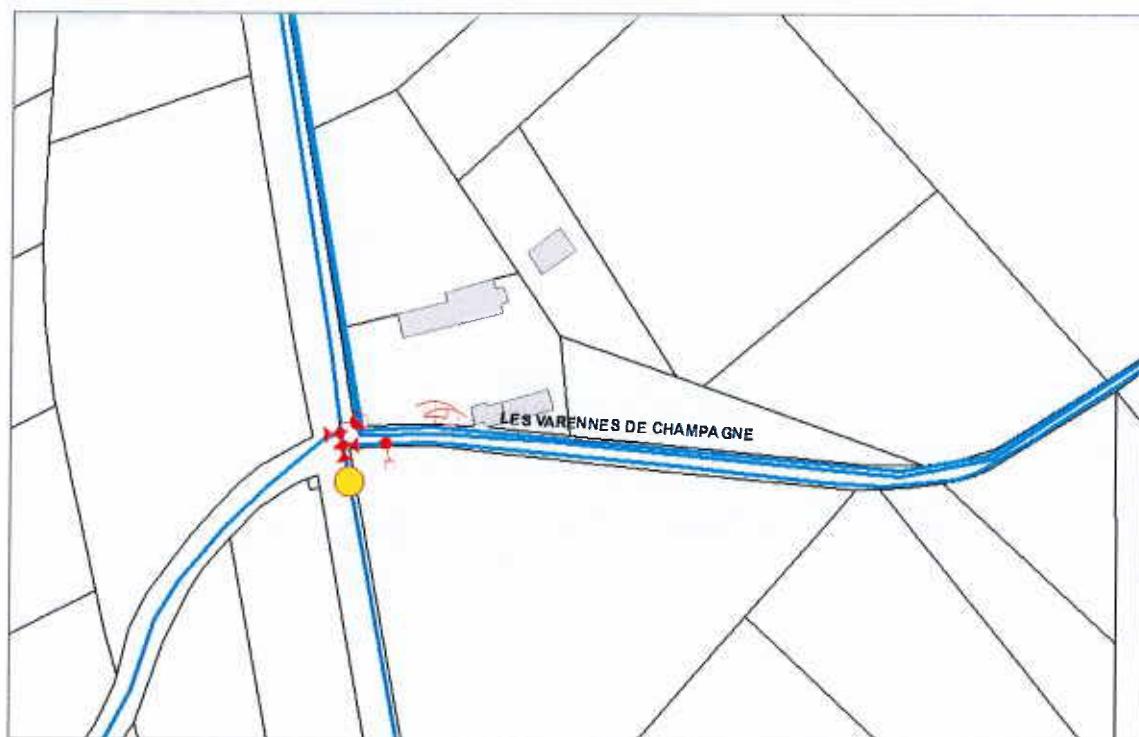
PRÉF 41  
10.12.20

**Débitmètre Q1 - Site « La Taille du Chêne – RD119 – Route de xx », commune de xx :**

Coordonnées GPS :

Référence : 4145CS001 et 4145CS002

**Plan de situation :**



**Débitmètre Q1 :**

*Regard DN1000 + tampon de chaussée ;*

*2 vannes de sectionnement (1 en amont et 1 en aval du regard + pièces de raccordement) compris tubes allongés et bouches à clé*

*Débitmètre type Magflo 8000 DN100 + Cordon pour raccordement + armoire*

*Communication par Télétransmission type Sofrel LS42*

14389  
229.20



Débitmètre Q1 –Secto 1 - Route de Rougeou (RD119) – Lieudit « La Taille du Chêne »

**Vue du coffret de report d'information + télétransmission**

10 00000  
00.01.01

O [

O [

**Débitmètre Q2 - Site « Les Varennes » - commune de xx :**

Coordonnées GPS :

Référence : **4145CS003 et 4145CS004**

**Plan de situation :**



**Débitmètre Q2 :**

*Regard DN1000 + tampon de chaussée ;*

*2 vannes de sectionnement (1 en amont et 1 en aval du regard + pièces de raccordement) compris tubes allongés et bouches à clé*

*Débitmètre type Magflo 8000 DN100 + cordon pour LS-Flow et batterie ;*

*Télétransmission type LS-Flow + carte Sim + coffret (armoire)*

14 2009  
06-21-00



Débitmètre Q2 –Secto 2 – Route de Fleury – Lieudit « Les Varennes »

Vue du coffret de report d'information + télétransmission

14 3389  
02-21-01

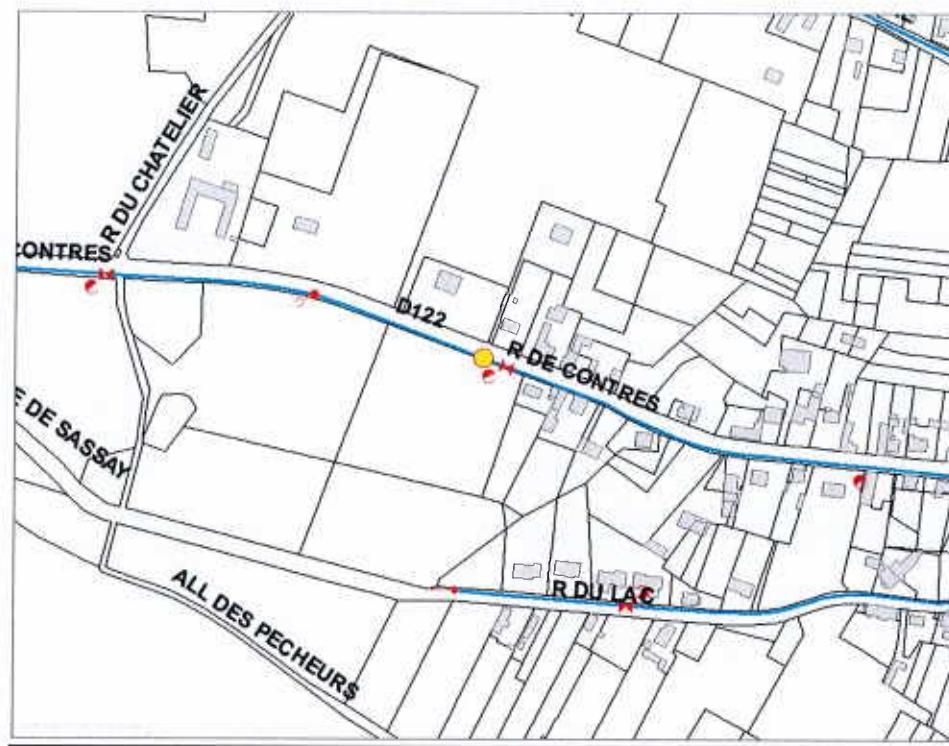
PREF 41  
10.10.20

**Débitmètre Q3 - Site « Rue de Contres (devant n°37) » - Commune de xx :**

Coordonnées GPS :

Référence : 4145CS005 et 4145CS006

**Plan de situation :**



**Débitmètre Q3 :**

*Regard DN1000 + tampon de chaussée ;*

*2 vannes de sectionnement (1 en amont et 1 en aval du regard + pièces de raccordement) compris tubes allongés et bouches à clé*

*Débitmètre type Magflo 8000 DN50 + cordon pour LS-Flow et batterie ;*

*Télétransmission type LS-Flow + carte Sim + coffret (armoire)*

14.0000  
00.00.00



Débitmètre Q3 –Secto 3 – Rue de Contres  
Vue du coffret de report d'information + télétransmission

14 3389  
02.21.01

PREF 41  
10.12.20

**Débitmètre Q4 - Site « Chemin du Sauveur / Chemin Les Prés Creux » - Commune de xx :**

Coordonnées GPS :

Référence : **4145CS007 et 4145CS008**

**Plan de situation**



**Débitmètre Q4 :**

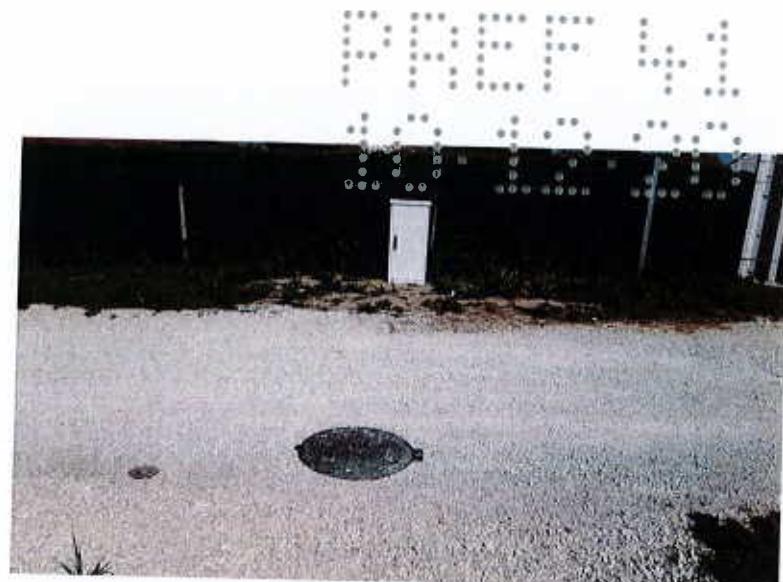
*Regard DN1000 + tampon de chaussée ;*

*2 vannes de sectionnement (1 en amont et 1 en aval du regard + pièces de raccordement) compris tubes allongés et bouches à clé*

*Débitmètre type Magflo 8000 DN50 + cordon pour LS-Flow et batterie ;*

*Télétransmission type LS-Flow + carte Sim + coffret (armoire)*

14 73919  
09.01.01



Débitmètre Q4 –Secto 4 –Route de Fleury – Lieudit « Les Varennes »  
Vue générale



Secto 4 - Coffret de report d'information + télétransmission

14 3809  
08.26.06

O||  
E||  
E||  
O||  
O||

Débitmètre Q5 - Site « Le Carroir – Route de Blois » - Commune de xx :

Coordonnées GPS :

Référence : **4145CS011 et 4145CS012**

**Plan de situation :**



**Débitmètre Q5 :**

*Regard DN1000 + tampon de chaussée ;*

*2 vannes de sectionnement (1 en amont et 1 en aval du regard + pièces de raccordement) compris tubes allongés et bouches à clé*

*Débitmètre type Magflo 8000 DN50 + cordon pour LS-Flow et batterie ;*

*Télétransmission type LS-Flow + carte Sim + coffret (armoire)*

14 3399  
06.21.01

PREF 41  
10.10.20



Débitmètre Q5 –Secto 5 – Route de Blois – Lieudit « Le Carroir »  
Vue du coffret de report d'information + télétransmission

14 3399  
06.21.00

# DÉBITMÈTRE

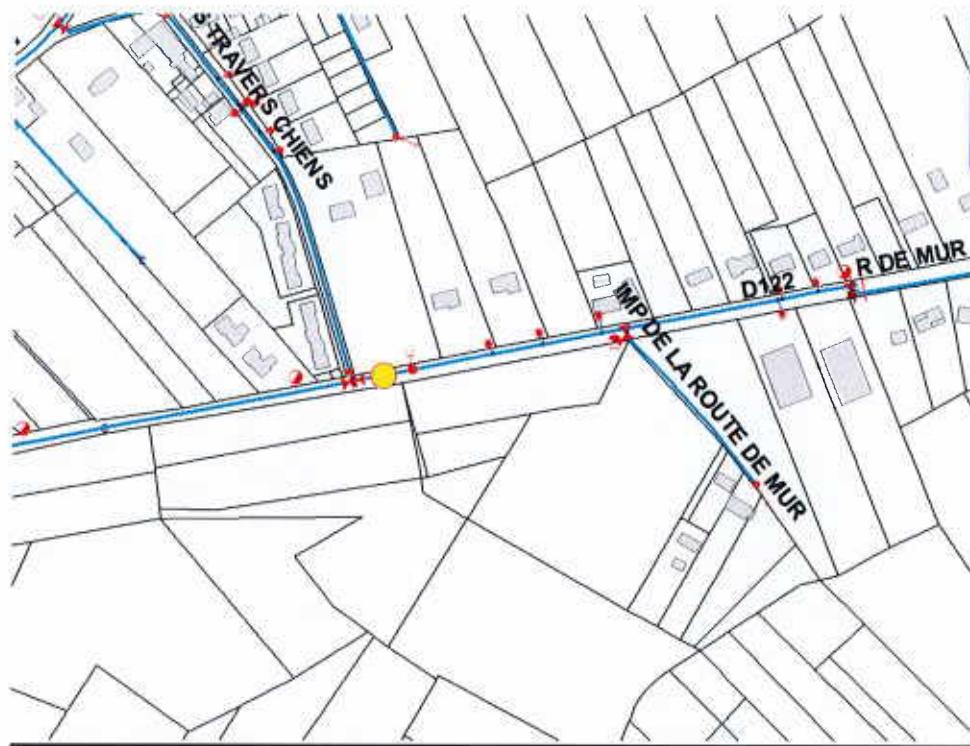
## ROUTE 41

Débitmètre Q6 - Site « Route de Murs de Sologne » - Commune de xx :

Coordonnées GPS :

Référence : 4145CS009 et 4145CS010

Plan de situation :



Débitmètre Q6 :

Regard DN1000 + tampon de chaussée ;

2 vannes de sectionnement (1 en amont et 1 en aval du regard + pièces de raccordement) compris tubes allongés et bouches à clé

Débitmètre type Magflo 8000 DN50 + cordon pour LS-Flow et batterie ;

Télétransmission type LS-Flow + carte Sim + coffret (armoire)

147399  
00.00.00

147399.00.00

O

O

FREEF H2  
H2 H2 H2



Débitmètre Q6 –Secto 6 – Rue de Murs de Sologne  
Vue du coffret de report d'information + télétransmission

14 3389  
08.21.01

O

O

# PREF 4.1

## ANNEXE CCTP – INDICATEURS DE PERFORMANCE : 30

---

193344  
08-21-01

PAGE 41  
10.12.20

Offre : EAU POTABLE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

ANNEXE INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE



14 1299  
08-21-01

# PROFIL SOCIAL

<b>I. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROCESS</b>	3
1 - Consommation énergétique du service.....	3
2 - Conformité qualité d'eau.....	4
<b>II. INDICATEURS RESEAUX AEP</b>	5
1 - Rendement du réseau de distribution.....	5
2 - Indice linéaire de perte .....	6
<b>III. INDICATEURS RADIORELEVE.....</b>	7
1 - Taux de déploiement des compteurs communicants.....	7
2 - Taux de remontée des index.....	8
<b>IV. INDICATEURS USAGERS .....</b>	9
1 - Taux des devis établis en moins de 8 jours ouvrés .....	9
2 - Taux de réalisation d'un branchement en 15 jours .....	9
<b>V. INDICATEURS DE SUIVI PATRIMONIAL .....</b>	10
1 - Suivi du plan de renouvellement .....	10
<b>VI. INDICATEURS DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	12
1 - Part de la consommation d'électricité verte dans la consommation électrique du service	12

VOS ENJEUX	DETAILS DE NOS ENGAGEMENTS	DELAI
Enrichir le tableau de bord pour faire un outil de pilotage complet	Fournir des données fiables et analysées	Dès le début et sur la durée du contrat

En six grandes thématiques : Process, Réseau, Radiorelève, Usagers, Patrimoine et Développement Durable, nous vous proposons ci-dessous les indicateurs pour vous permettre de suivre la bonne exécution du contrat.



14.1000  
08.81.00

## I. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROCESSUS

### 1 - CONSOMMATION ENERGETIQUE DU SERVICE

#### Définition

Cet indice permet d'évaluer la progression de la performance et du rendement énergétique du service de l'eau potable dans sa globalité. Il est déterminé de la manière suivante :

- E1 = Electricité totale consommée sur l'année N
- V1 = Volume produit sur l'année N

$$\text{Indicateur} = E1 / V1$$

#### Fiabilité et construction

Les données de volumes sont issues des télégestions de chaque installation de production. En cas de défaillance (perte de données, remise à zéro d'index, ...), ces volumes peuvent être repris :

- A partir des supervisions
- A partir des relèves manuelles effectuées mensuellement par les exploitants.

Concernant les données KWH des compteurs électroniques (y compris Linky), nous nous sommes dotés en 2012, d'un système de télé-relève directement lié à l'application Enedis. Elle permet de connaître les consommations moyennées et les puissances atteintes par pas de temps de 10 minutes. Elle permet également de reconstituer la consommation mensuelle de manière très précise. Cette consommation est automatiquement intégrée à notre SI.

Concernant les compteurs analogiques (tarifs Bleu non équipés de Linky), ou en cas de défaillance de l'application Enedis, les KWH pris en compte sont ceux issus de la facturation.

ED 33099  
02-21-01

## 2 - CONFORMITE QUALITE D'EAU

POIRE M1  
10.12.20

### Définition

Pourcentage de prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire et/ou de l'autocontrôle présentant au moins une non-conformité.

Selon vos souhaits, cet indicateur peut être décliné selon plusieurs axes :

- Type de prélèvement : ARS, exploitant,
- Type de non-conformité : physicochimique, bactéries, pesticides,
- Par paramètre,

### Fiabilité et construction

Cet indicateur est construit à partir des données transmises par l'ARS et notre laboratoire partenaire. La mise en œuvre des échanges Siseaux facilite sa construction.

Des indicateurs complémentaires et plus spécifiques peuvent être produits à votre demande :

- KWH/m<sup>3</sup> par installation,
- Rendement hydraulique usine,
- Taux de traitement en réactif par installation,
- Ratio HP/HC,
- Taux de conformité sur paramètre spécifique (métabolites, COT, ...)

14 3300  
09-22-01

## II. INDICATEURS RESEAUX AEP

### 1 - RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

#### Définition

Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau. Cet indice correspond à l'**indice réglementaire P104.3** dont la formule de calcul est la suivante :

$$\text{(Volume comptabilisé domestique + Volume comptabilisé non domestique (facultatif) + Volume consommé sans comptage (facultatif) + Volume de service (facultatif) + Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)) / (Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé))} \times 100$$

Cet indicateur permet de mesurer l'amélioration annuelle des performances du réseau de distribution.

#### Fiabilité et construction

**Le volume prélevé** est le volume issu des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes (cavages, puits, etc...)

**Le volume produit** est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

**Le volume importé** est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

**Le volume exporté** est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

**Le volume mis en distribution** correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

**Le volume consommé autorisé** est la somme du volume consommé hors VEG (volume comptabilisé domestique et non domestique) sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...)

Les volumes présentés dans les rapports annuels sont extrapolés sur la période de relève et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.

#### Notre engagement et nos plans d'Action

ENGAGEMENT DE PERFORMANCE	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Rendement IDM	90%	90%	90%	90%	92%	92%	92%

19.7.2009  
00.21.08

O[

O[

## 2 - INDICE LINEAIRE DE PERTE

### Définition

L'indice linéaire des pertes (ILP) en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

Cet indice correspond à l'**indice réglementaire P106.3** dont la formule de calcul est la suivante :

$$(\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)} - \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)} - \text{Volume comptabilisé domestique} - \text{Volume comptabilisé non domestique} - \text{Volume consommé sans comptage} - \text{Volume de service}) / \text{Linéaire de réseau hors branchements} / 365$$

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

### Fiabilité et construction

**Le volume prélevé** est le volume issu des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes (captage, puit etc...)

**Le volume produit** est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

**Le volume importé** est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

**Le volume exporté** est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

Le volume mis en distribution correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

**Le volume consommé autorisé** est la somme du volume consommé hors VEG (volume comptabilisé domestique et non domestique) sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...). Les volumes présentés dans les rapports annuels sont extrapolés sur la période de relève et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.

### Notre engagement et nos plans d'Action

ENGAGEMENT DE PERFORMANCE	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
ILP (m <sup>3</sup> /j/km)	0,71	0,71	0,71	0,71	0,56	0,56	0,56

31.7800  
08.61.00

### III. INDICATEURS RADIORELEVE

#### 1 - TAUX DE DEPLOIEMENT DES COMpteURS COMMUNICANTS

##### Définition

A partir de la fin du déploiement de la radio-relève, cet indice définit le pourcentage de relevés d'index remontés suite à la radio relève.

Il est déterminé de la manière suivante :

- Cr = Nombre de compteurs équipés de module de relève à distance
- Ct = Nombre de compteurs actifs totaux

$$\text{Indicateur} = \text{Cr} / \text{Ct}$$

##### Fiabilité et construction

Les données sont issues de la base de données de suivi de la radio-relève et de la base clientèle.

##### Notre engagement

Nous nous engageons à atteindre 97% de déploiement avant 01/06/2023. Les 3% restant représentent les compteurs inaccessibles et feront l'objet d'une communication spécifique auprès de votre collectivité.

00:00:00  
00:00:00

O||  
O||  
L||  
L||  
t||  
L||  
L||



## 2 - TAUX DE REMONTEE DES INDEX

### Définition

A partir de la fin du déploiement de la radio-relève, cet indice définit le pourcentage de relevés d'index remontés suite à la radio relève.

Il est déterminé de la manière suivante :

- Rr = Nombre de relevés réalisés en radiorelèве
- Rt = Nombre de compteurs actifs équipés de module communicant

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Rr}}{\text{Rt}}$$

### Fiabilité et construction

Les données sont issues de la base de données de suivi de la radiorelèве et de la base clientèle.

### Notre engagement

Nous nous engageons à atteindre 98% de compteurs radio-relevés lors de chaque campagne de relève.

14.3000  
00.00.00

O [

O [

## IV. INDICATEURS USAGERS

### 1 - TAUX DES DEVIS ETABLIS EN MOINS DE 8 JOURS OUVRES

#### Définition

Ce taux mesure le nombre de devis réalisés en moins de 8 jours après réception.

#### Fiabilité et construction

Le calcul de cet indicateur se base sur les données issues du CRM Saphir

#### Notre engagement

Conformément au projet de contrat, nous nous engageons à atteindre la valeur de **100 % de devis établis en moins de 8 jours ouvrés**

### 2 - TAUX DE REALISATION D'UN BRANCHEMENT EN 15 JOURS

#### Définition

Ce taux mesure le nombre de travaux de branchements réalisés dans un délai de 15 jours après acceptation du devis et après réception de l'arrêté de voirie.

#### Fiabilité et construction

Le calcul de cet indicateur se base sur les données issues du CRM Saphir

#### Notre engagement et nos plans d>Action

Nous nous engageons à atteindre la valeur minimale de **95% de branchements réalisés dans les délais**.

197899  
00-01-01



14 3389  
00-21-01

O

O

- Liste des opérations de renouvellement réalisées (extrait d'un tableau de bord)

4907000101 - SIAEP DE LA SARTHE ANGEVINE (ex. SIAEP DE MIRE-MORANNES) - A Contrat du : 01/01/2008 au : 31/12/2020 - Clause de renouvellement : G+P Renouvellement Réalisé en programme au : 08/06/2020	Code Matériel	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Description Opération	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
49105SG00001 - Réservoir le Gravier - Conigné /	GBT00015196	Serrurerie (portail +clôture)	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	02/05/2017	2 920
49105SG00001 - Réservoir le Gravier - Conigné /	KST00008887	Télésurveillance	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	21/12/2009	1 746
49105SG00001 - Réservoir le Gravier - Conigné /	NCA00012259	Armoire de commande	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	16/05/2010	1 477
49119SA00001 - Accelerateur route de Juigné - Daumeray /	NPV00003307	Variateur n°2	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	09/01/2017	2 817
49119SA00001 - Accelerateur route de Juigné - Daumeray /	NPV00003308	Variateur n°1	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	09/01/2017	2 817
49119SA00001 - Accelerateur route de Juigné - Daumeray /	PIM00002922	Pompe n° 1	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	31/01/2017	7 443
49119SA00001 - Accelerateur route de Juigné - Daumeray /	PIM00002923	Pompe n° 2	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	30/01/2017	7 443
49119SS00001 - Surpresseur de Daumeray /	PCS00005979	Pompe surpression n° 1 MIRE32	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	05/10/2018	655
49119SS00001 - Surpresseur de Daumeray /	PCS00005980	Pompe surpression n° 2 MIRE31	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	05/10/2018	655
49220PT00001 - Station Moulin de Pendu - Morannes / 49220PT00001-4011-01 - Acide Sulfurique Actiflot n°1	BPD00002696	Pompe doseuse 1 aciflot n°1 ( GEPV2001 )	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	04/05/2018	1 114

Dans ce tableau de bord apparaissent :

- Le programme prévisionnel de renouvellement avec des codes couleurs pour l'avancement des opérations

Légende :	1000	Réalisé en retard
	1000	Réalisé à date
	1000	Réalisé en avance
	1000	Opération en cours
	1000	Opération à réaliser
	NCA0000xxxx	Matériel abandonné
	NCA0000xxxx	Obligations initiales et actualisées différentes

- Le montant annuel de la dotation et le montant total sur la durée du contrat
- Le coefficient de révision annuel
- Le montant annuel de la dotation révisée
- Le montant total du renouvellement sur l'année, en détaillant les opérations prévues au plan initial et celles non prévues
- Le solde du compte de renouvellement = écart entre dotation et renouvellement réalisé

14 3899  
00-21-06

— From the collection of the Dept. of Manuscripts, Boston.

## VI. INDICATEURS DEVELOPPEMENT DURABLE

### 1 - PART DE LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE VERTE DANS LA CONSOMMATION ELECTRIQUE DU SERVICE

#### Définition

Cet indice reflète la part d'électricité verte dans la consommation électrique totale du service. Il convient d'entendre ici comme "électricité verte" toute électricité provenant d'une offre verte d'un fournisseur. Celle-ci est certifiée par une ou des Garanties d'Origines.

L'indicateur (IPEV) est déterminé de la manière suivante :

- E1 = Electricité totale provenant d'une offre verte d'un fournisseur d'énergie sur l'année N
- E2 = Electricité totale consommé sur l'année N

$$I = (E1/E2) *100$$

#### Fiabilité et construction

Le calcul de cet indicateur se base sur les garanties d'origine associées aux contrats d'abonnement électrique.

Chaque année, l'ensemble des garanties d'origine vous sera transmis et sur demande, l'ensemble des données des compteurs télerelevés et des factures d'électricité du service.

#### Notre engagement

Nous nous engageons à mettre en place dès la prise en charge du contrat une offre verte sur l'ensemble des abonnements d'électricité.

Notre performance en 2021 sera de 100 % d'électricité verte sur le service. Cette part sera maintenue sur la durée totale du contrat.

14 3399  
06-01-01